

# SOCOFÉ

À l'affût du futur.





RAPPORT ANNUEL

2022

# SOMMAIRE

**04**

**Message du Président  
et du Directeur général**

**06**

**À propos**

Notre vision, nos missions..... 9

Nos valeurs..... 10

Nos organes de gestion..... 11

# MAIRIE

## 12

### Nos participations

Fluxys.....	14
Elia.....	28
Éolien offshore.....	42
Solaire.....	52
Stockage énergie.....	60
Eau.....	64
Autres.....	68

## 72

### Informations financières & non financières

2022 en un coup d'œil.....	74
Rapport de gestion.....	77
Comptes annuels.....	80
Rapport du commissaire.....	96
Rapport de rémunération.....	102
Rapport de durabilité.....	111

# Message

du Président & du Directeur général

Bernard Thiry & Jean-Marie Bréban

## Des paroles aux actes

Le bilan 2021 s'était terminé par une promesse : « 2022 allait s'annoncer comme l'année de nouveaux investissements pour SOCOFE. » Et bien nous y voilà ! Même si l'attention de l'équipe de SOCOFE est résolument tournée vers le futur, ce rapport annuel nous pousse à jeter un coup d'œil dans le rétroviseur : les douze mois écoulés ont été un temps de concrétisation et d'implémentation de notre vision et de nos missions !

## Un futur challengeant

En 2021, nous avons pris le temps de dessiner une vision ambitieuse pour le futur de SOCOFE, de mettre en place une équipe motivée, d'initier de nombreuses démarches et rencontres pour tisser des liens avec une série d'acteurs publics et privés wallons. Aujourd'hui, ces initiatives portent leurs fruits, avec de belles avancées dans divers projets liés à la transition environnementale.

Il est vrai que la crise énergétique a placé la question de la transition environnementale au cœur de toutes les préoccupations : l'Europe doit accroître son autonomie énergétique et le déploiement accéléré des énergies renouvelables va l'y aider. Relever ce défi majeur permettra certes de réduire notre impact sur le climat, mais contribuera également à maîtriser nos factures d'énergie.

## Diversification et investissements

Réaliser les objectifs des gouvernements en la matière demande de l'innovation, de l'audace et de l'ambition. Cela s'inscrit pleinement dans la stratégie de SOCOFE !

Notre portefeuille se diversifie petit à petit, avec notamment une prise de participation dans GREEN FOR POWER, société active dans l'énergie solaire. Notre ambition est de positionner GREEN FOR POWER comme plateforme wallonne destinée à accueillir des projets développés localement. ESTOR-LUX, modèle audacieux de parc de batteries, est en voie de répliation en Wallonie. Nous nous sommes aussi engagés à soutenir JOHN COCKERILL dans son projet de giga factory au service d'une filière hydrogène au départ de la Wallonie.

Et nous attendons bien entendu avec impatience le feu vert pour nous positionner, avec OTARY et ses actionnaires belges, dans les futurs projets de parcs éoliens offshore de la Zone Princesse Elisabeth.

## Notre ADN

Tous ces projets ne nous font pas oublier notre ADN : FLUXYS et ELIA. Acteurs essentiels de la transition énergétique en Belgique et en Europe, ils restent les piliers de notre stratégie. Les projets développés par ces deux gestionnaires de réseaux



de transport belges sont fondamentaux pour notre pays et notre économie et nécessiteront des investissements colossaux.

Nous pensons par exemple au renforcement du réseau électrique belge et à la création de l'île énergétique en mer du Nord pour ELIA. PUBLI-T, dont SOCOFE détient près de 30%, a d'ailleurs participé à l'augmentation de capital d'ELIA en juin 2022.

Pour FLUXYS, nous pensons aux grandes avancées dans la réalisation d'un réseau H<sub>2</sub> et CO<sub>2</sub> pour répondre aux besoins des industries et des entreprises, notamment en Wallonie.

## Liens renforcés

Nous sommes donc heureux que la collaboration entre les deux GRT et SOCOFE soit aussi constructive, notamment au travers de la désignation d'un de nos collaborateurs en tant que Secrétaire Général de PUBLI-T et de PUBLIGAZ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par ailleurs, au niveau wallon, nous veillons à insuffler une dynamique et à favoriser la mise sur pied de projets associant des acteurs publics et privés. Notre collaboration avec les GRD (Gestionnaires de Réseaux de Distribution), les IPF (Intercommunales Pures de Financement) et les ADT (Agences de Développement Territorial) s'est d'ailleurs encore renforcée.

L'intensification du dialogue avec ces différents acteurs permet l'émergence d'un écosystème engagé dans la transition, et SOCOFE y joue un rôle moteur.

## Amélioration constante

En interne, notre volonté est également d'avancer, d'améliorer notre gouvernance et d'innover. Comme vous pourrez le lire pour la première fois dans ce rapport annuel, nous avons décidé d'être proactifs en matière d'information sur la durabilité (environnement, social et gouvernance)... même si nous n'y sommes pas obligés.

Nous tenons enfin à souligner le fait que nos actionnaires bénéficieront à nouveau d'un dividende en croissance par rapport à l'année précédente, et que notre *audit risk* a conclu à « un environnement de contrôle interne de SOCOFE robuste, tant pour son niveau de documentation, pour son design par rapport aux risques identifiés, que pour les ressources et compétences disponibles pour le faire fonctionner et évoluer. »

Tout cela repose en bonne partie sur la solidité et les compétences des collaborateurs de SOCOFE, ainsi que sur la confiance des membres du Conseil d'administration. Pour tout cela, un seul mot à eux : merci !

*Date de rédaction de ce rapport : 20 mars 2023*





# À propos

DE SOCOFE



SOCOFE,  
L'OUTIL D'INVESTISSEMENT  
DES POUVOIRS LOCAUX  
WALLONS DANS LA TRANSITION  
ENVIRONNEMENTALE

# NOTRE VISION

SOCOFÉ est à la fois financier et architecte de projets en faveur de la transition environnementale. Notre priorité est de garantir aux citoyens et aux entreprises de Wallonie la sécurité d’approvisionnement en énergie à un coût compétitif ainsi que la stabilité des réseaux. Et face aux défis environnementaux de notre société, nous sommes à l’affût des opportunités d’investissement au profit du développement économique en Wallonie.

# NOS MISSIONS

1.

## Être l’architecte d’un écosystème autour d’ELIA et de FLUXYS

SOCOFÉ défend les intérêts wallons dans un contexte fédéral et international. Notre priorité est de garantir aux citoyens et aux entreprises de Wallonie la sécurité d’approvisionnement en énergie à un coût compétitif, ainsi que la stabilité des réseaux dont la transformation est inéluctable. Nous veillons aussi à maximiser l’impact économique et technologique d’ELIA et FLUXYS pour la Wallonie et ses entreprises.

2.

## Consolider notre rôle pionnier et de référence dans l’éolien offshore

Forts de notre expérience dans les parcs éoliens en mer du Nord, nous veillerons à intégrer les projets de la seconde zone offshore belge (Zone Princesse Elisabeth). Nous pourrions également envisager des projets sur le territoire européen.

Il est essentiel de garantir une diversification de nos revenus, d’assurer un rendement intéressant à nos actionnaires, tout en permettant des retombées économiques pour les entreprises wallonnes.

3.

## Soutenir le développement de projets innovants et structurants

Nous voulons jouer pleinement notre rôle de financier, de chef d’orchestre ou de support pour des projets qui, avec d’autres acteurs publics ou privés, soutiennent la transition environnementale et l’économie de la Wallonie. Qu’ils soient liés ou non à des activités régulées, avec des revenus assurés ou moins prévisibles.

# NOS VALEURS

## CRÉATIVITÉ

Nous sommes là pour envisager des solutions innovantes, parfois décalées, souvent diversifiées et inspirées par un changement positif.

## AGILITÉ

Nous ne voulons pas gérer le changement mais l'anticiper et le rendre possible. Nous nous adaptons sans cesse pour nous développer en accord avec le monde dans lequel nous évoluons.



## AUDACE

Il y a une part de risque et d'inattendu dans notre entreprise. Mais notre audace est aussi synonyme de vaillance, de magie et de progrès.

## RESPONSABILITÉ

Nous nous engageons dans des projets porteurs de sens et sommes convaincus de la raison d'être de nos actes. Nous avons aussi le devoir de gérer positivement les conséquences de nos actions.

# NOS ORGANES DE GESTION

(COMPOSITION AU 20 MARS 2023)

## Conseil d'administration

### PRÉSIDENT

B. THIRY  
(depuis le 20/01/2022)

### VICE-PRÉSIDENT

D. DONFUT  
(jusqu'au 01/02/2023)  
C. MAZZA  
(depuis le 06/03/2023)

### ADMINISTRATEURS

O. BOUCHAT  
J. CHANTEUX  
F. COLLARD  
S. DE SIMONE  
F. FRANSEN  
B. GEMENNE (depuis le 24/03/2022)  
J.-P. HANSEN (jusqu'au 19/01/2022)  
F. HERRY  
C. HOUGARDY  
A. JEUNEHOMME  
P. LALLEMAND  
J.-C. MARCOURT (depuis le 06/03/2023)  
R. MOENS  
J.-F. NUYTENS  
A. PALMANS (jusqu'au 10/02/2023)  
J. PIETTE  
P. ROBERT  
M. VAN DEN KERKHOVE  
O. VANDERIJST  
B. VERWILGHEN

### DIRECTEUR GÉNÉRAL

J.-M. BRÉBAN

### SECRÉTAIRE

E. ROLAND

## Comité stratégique

### PRÉSIDENT

O. BOUCHAT

### MEMBRES

D. DONFUT  
(jusqu'au 01/02/2023)  
A. JEUNEHOMME  
P. LALLEMAND  
C. MAZZA  
(depuis le 06/03/2023)  
R. MOENS  
J. PIETTE  
B. THIRY  
(depuis le 20/01/2022)  
O. VANDERIJST

## Comité d'audit

### PRÉSIDENT

A. JEUNEHOMME

### MEMBRES

P. ROBERT  
B. VERWILGHEN

## Comité de nomination et de rémunération

### PRÉSIDENT

F. COLLARD

### MEMBRES

F. HERRY  
B. THIRY  
(depuis le 20/01/2022)  
M. VAN DEN KERKHOVE

### Bonne gouvernance

Les missions et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités constitués en son sein, de même que les droits, devoirs et règles de conduite des administrateurs et de la direction sont définis dans la Charte de Gouvernement d'entreprise adoptée en 2007 et mise à jour pour la dernière fois en mai 2021. En effet, dans un souci de transparence et d'efficacité, SOCOFE a eu très tôt la volonté de se fixer des règles de gouvernance strictes. Le respect de celles-ci constitue indéniablement un atout, non seulement pour ses actionnaires communaux et financiers, mais également pour ses partenaires et l'ensemble des interlocuteurs professionnels et financiers extérieurs.



# NOS participations



# FLUXYS



## UN PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ ET DE LONG TERME

Par ses activités stratégiques dans le secteur du gaz naturel, et aujourd'hui son rôle dans la transition environnementale, FLUXYS est une entreprise d'intérêt public et d'avenir. Partenaire historique du GRT gazier belge, SOCOFE porte et consolide les intérêts wallons dans ce secteur.



## FLUXYS N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI ESSENTIEL POUR LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

**FLUXYS est le gestionnaire de réseaux de transport (GRT) gazier belge. Ses activités (transport, transit, stockage et terminalling GNL) et ses nombreux atouts ont fait du GRT un maillon central de la sécurité d'approvisionnement en gaz de notre pays et en Europe, et aussi de la transition énergétique. Face à l'ampleur des défis à venir, SOCOFE continue d'y jouer son rôle d'acteur de référence et à soutenir les opportunités qui découleront de cette transformation, au bénéfice des entreprises et des citoyens wallons.**

### Nouvelle configuration

2022 a été une année particulièrement intense. Le conflit en Ukraine a rendu la question de l'approvisionnement en gaz préoccupante. FLUXYS a rarement été autant sollicité. D'autant que parallèlement, le GRT a continué à préparer la voie de la transition énergétique.

Dans ce contexte géopolitique, la configuration du réseau gazier européen a complètement changé. Historiquement, les flux de gaz allaient principalement du Nord au Sud. Mais aujourd'hui, afin de fournir notamment à l'Allemagne un approvisionnement alternatif, d'énormes transferts se font d'Ouest en Est. FLUXYS envisage d'ailleurs de renforcer sa capacité de transit avec un deuxième pipeline sur l'axe entre Zeebrugge et l'Allemagne.

Vers le Sud aussi, un renforcement sera nécessaire.



En 2022, la Belgique a exporté 13 fois plus de gaz vers l'Allemagne par rapport à 2021.

Dans le Sud de l'Europe, une augmentation des flux de gaz est possible depuis le Sud-Est via la Grèce. Là aussi, FLUXYS a un rôle important à jouer en tant que copropriétaire du réseau grec DESFA, où deux terminaux de GNL supplémentaires sont envisagés. Un éventuel renforcement du gazoduc TAP pour importer du gaz d'Azerbaïdjan vers l'Italie est également à l'étude.

### Explosion des coûts du gaz

Comme on pouvait le redouter, suite à la crise ukrainienne, le cours du gaz naturel a atteint des niveaux jamais vus. Le gaz en provenance de Russie représente 4 à 6% du volume total de gaz importé en Belgique, mais une part bien plus significative des importations de gaz en Europe (40% du volume total importé). Or, la formation des prix du gaz intervient au niveau européen, et il existe par ailleurs un mécanisme de solidarité entre Etats membres de l'UE en cas de crise d'approvisionnement au gaz naturel.

### Pas question de surprofits

Pour autant, l'augmentation des prix du gaz et des activités de FLUXYS n'entraîne pas de surprofits pour le GRT, ni pour ses actionnaires. En effet, FLUXYS BELGIUM, filiale du groupe FLUXYS, est une entreprise dont toutes les activités sont régulées. Autrement dit, les bénéfices sont plafonnés par le régulateur. Ils sont déterminés au préalable et ne varient pas en cas d'augmentation du chiffre d'affaires.

### Solidarité

Ajoutons que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, conformément à l'accord entre FLUXYS BELGIUM et la CREG dans le cadre de la méthodologie tarifaire pour les années 2024-2027, les tarifs des services de transport ont été réduits de 10%. Cette baisse s'inscrit dans la volonté du GRT et de la CREG de soutenir les consommateurs dans le contexte d'inflation que l'on connaît. Cette baisse des tarifs n'aura pas de répercussion sur les résultats de FLUXYS BELGIUM.



© FLUXYS

## TERMINALLING, MAILLON DE LA RÉSILIENCE EUROPÉENNE

Le terminalling GNL est une des principales activités de FLUXYS. Le Terminal de Zeebrugge, et celui de Dunkerque, où le GRT belge est actionnaire de référence depuis 2018, représentent des portes d'entrée majeures pour l'approvisionnement en gaz du Nord-Ouest de l'Europe. Les flux de navires y sont incessants. Rien que via Zeebrugge, la Belgique dispose d'une capacité d'importation de 80 GW, soit l'équivalent de 80 réacteurs nucléaires.

Depuis sa construction, le Terminal GNL de Zeebrugge n'a cessé de se développer, aussi bien pour le transbordement à petite échelle qu'à grande échelle (avec des méthaniers appartenant à la plus grande classe au monde). C'est à Zeebrugge que se croisent deux axes de transport du gaz fondamentaux : l'axe Est/Ouest reliant la Russie au Royaume-Uni, et l'axe Nord/Sud reliant la Norvège au Sud de l'Europe.

La guerre en Ukraine a accentué le rôle crucial du port de Zeebrugge dans le transport du gaz à travers l'Europe, et notamment vers l'Allemagne.

Pour reprendre l'expression de notre Premier ministre, Alexander De Croo : « Zeebrugge est le symbole de la résilience de notre pays aux conséquences de l'agression russe. »

### Contrat YAMAL TRADE : respect des obligations contractuelles

Le Terminal de Zeebrugge repose sur le principe d'une infrastructure en accès ouvert. Des contrats de terminalling GNL ont été signés avec des clients issus des quatre coins du monde. C'est le cas de YAMAL TRADE, avec qui FLUXYS a conclu, en 2015, un contrat pour une durée de 20 ans. Il porte sur le transbordement d'environ 8 millions de tonnes de GNL par an à Zeebrugge, et ainsi l'acheminement du GNL provenant de la Péninsule Yamal (Russie) vers les marchés d'Asie-Pacifique pendant les périodes hivernales. Le 5<sup>ème</sup> quai de chargement mis en service par FLUXYS à Zeebrugge est d'ailleurs dédié à ce contrat.

### Pourquoi FLUXYS a-t-il poursuivi l'importation de gaz russe via Zeebrugge ?

- **Sécurité** : le Terminal de Zeebrugge est une infrastructure en accès ouvert qui assure également la sécurité d'approvisionnement.

- **Principes légaux** : aucune sanction n'a été imposée à ce stade par la Belgique ni par l'UE. En sa qualité de facilitateur d'un service essentiel, FLUXYS est tenu de respecter les accords contractuels conclus avec tous ses clients. En cas de rupture du contrat Yamal, par exemple, FLUXYS agirait en dehors de la loi (principe d'infrastructure ouverte) et en dehors de son contrat qui l'exposerait aux conséquences de la rupture du contrat.

- **Activité régulée** : le terminalling est une activité régulée. Une augmentation accrue de son activité n'a pas d'impact sur les bénéfices ni sur les dividendes.

### Route mondiale des molécules

Enfin, soulignons que le Terminal de Zeebrugge est appelé à gagner encore en importance dans le cadre de la transition énergétique, et ce à mesure que le rôle de Zeebrugge en tant que hub pour les molécules (H<sub>2</sub> et CO<sub>2</sub>) se développera.

## FLUXYS FAÇONNE LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE DEMAIN

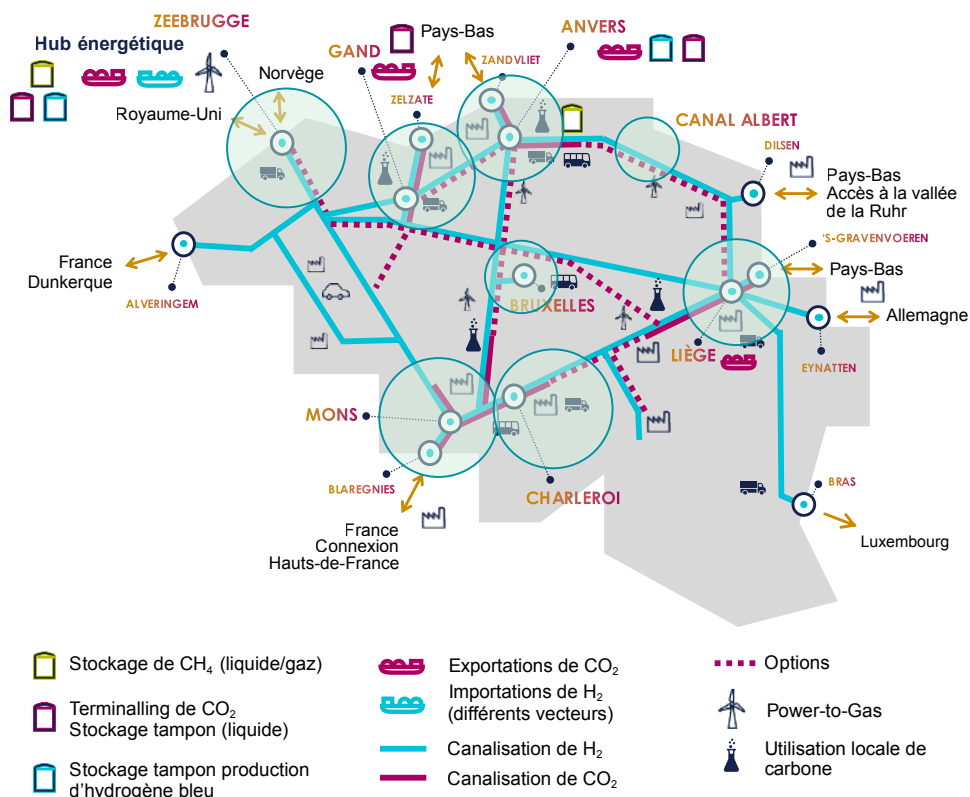
Le gaz naturel fossile est appelé à disparaître progressivement du réseau de transport de FLUXYS. Le GRT prévoit dès lors de reconfigurer son réseau gazier vers une combinaison de systèmes complémentaires qui transporteront, outre le gaz naturel dans une phase transitoire, de l'hydrogène, du CO<sub>2</sub> capté dans l'industrie, de l'ammoniaque, de l'e-méthane (méthane de synthèse), sans oublier du biogaz qui, selon FLUXYS, présente un potentiel de production de 11 à 16 TWh par an en Belgique. Cette reconfiguration sera progressive : une partie du réseau existant va être reconverti et de nouvelles canalisations vont être construites.

## FLUXYS passe à la vitesse supérieure

Dans son mémorandum de 2020, FLUXYS avait présenté ses ambitions dans la perspective de soutenir en particulier les besoins des industries belges, et de contribuer à la réalisation des objectifs de neutralité climatique en lien avec la vision européenne, au coût sociétal le plus bas possible, et ce dans un régime d'accès ouvert aux infrastructures.

Après avoir cartographié les zones où les premières infrastructures seront nécessaires, après avoir affiné ses ambitions, lancé les processus commerciaux et multiplié les contacts avec les acteurs potentiellement intéressés, FLUXYS voit maintenant des projets très concrets prendre forme, notamment dans les clusters industriels identifiés, à savoir Charleroi, Mons, Liège, Anvers, Tournai, Namur et Gand. Quand l'infrastructure nécessaire, tant pour l'H<sub>2</sub> que pour le CO<sub>2</sub>, sera développée au niveau de ces clusters, l'objectif de FLUXYS sera ensuite de créer des connexions entre les clusters, puis avec les pays voisins, faisant de la Belgique un grand hub d'importation et de transport au sein d'un grand *backbone* européen.

### INFRASTRUCTURE POUR L'HYDROGÈNE ET LE CO<sub>2</sub> EN BELGIQUE : VISION 2050 DE FLUXYS



~  
40.50%

Selon FLUXYS, dans un système neutre en carbone, l'économie ne pourra pas fonctionner entièrement à l'électricité et les molécules continueront de représenter 40 à 50% de la demande énergétique. C'est la combinaison des molécules et de l'électron qui rendra la transition et l'évolution vers le « Net Zero » possible.

~  
30

MILLIONS DE TONNES/AN

FLUXYS ambitionne d'offrir au marché des capacités pour transporter jusqu'à 30 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an d'ici 2030.

## CAPTURE CO<sub>2</sub>, VERS UNE INDUSTRIE PÉRENNE ET NEUTRE EN CARBONE

Les émissions de CO<sub>2</sub> de l'industrie belge s'élèvent à plus de 40 millions de tonnes par an et la chasse au CO<sub>2</sub> est devenue un véritable enjeu pour nos entreprises industrielles. Certaines disposent de peu d'alternatives, leurs processus générant intrinsèquement des émissions de CO<sub>2</sub>. La technologie du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone est dès lors essentielle aux entreprises émettant beaucoup de CO<sub>2</sub>.

Dans sa stratégie, FLUXYS prévoit non seulement la reconversion de son réseau pour le transport d'autres molécules, mais aussi le développement d'infrastructures complémentaires pour accueillir le carbone capturé auprès des émetteurs. Ce CO<sub>2</sub> pourra ensuite être transporté en toute sécurité, soit vers une installation d'exportation où il peut être liquéfié et expédié vers une installation de stockage, soit vers un endroit où il peut être réutilisé. Pour le développement de sa filière CO<sub>2</sub>, FLUXYS envisage de créer une filiale dédiée. Au Sud du pays, SOCOFE a l'intention de s'y positionner comme partenaire privilégié.

Dès 2021, FLUXYS a entamé le processus commercial et de consultation du marché. Plusieurs partenariats se sont concrétisés en 2022, impliquant le GRT et des entreprises industrielles dans divers secteurs.



## Relier la Wallonie au hub de Gand

Fin 2022, la Commission européenne a donné son feu vert à l'octroi de 9,6 millions € à FLUXYS BELGIUM, NORTH SEA PORT et ARCELORMITTAL.

Ce financement est destiné à l'étude de faisabilité du projet Ghent Carbon Hub, un terminal multimodal de libre accès de stockage et de liquéfaction de CO<sub>2</sub> dans NORTH SEA PORT, combiné à un réseau de canalisations de CO<sub>2</sub> reliant la Wallonie au hub de Gand. Ghent Carbon Hub comprendra un terminal de stockage et de liquéfaction de CO<sub>2</sub> et un réseau de canalisations collectant le CO<sub>2</sub> des émetteurs. Le CO<sub>2</sub> liquéfié sera chargé sur des navires pour un stockage en mer ultérieur et permanent. Ghent Carbon Hub aura une capacité de traitement de 6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an, soit environ 15% des émissions de CO<sub>2</sub> de l'industrie belge. Avec le soutien financier de la Commission européenne aussi, FLUXYS développe une connexion entre Mons et Gand afin d'offrir des possibilités d'exportation aux émetteurs de CO<sub>2</sub> en Wallonie.



## Du CO<sub>2</sub> circulaire à Hermalle-sous-Huy et Saint-Georges-sur-Meuse

En 2022, un consortium constitué de FLUXYS et des sociétés LHOIST, ORBIX et PREFER a mené une étude autour d'un projet innovant. L'idée du projet CO2ncrEAT est que la société PREFER utilise les matières premières d'ORBIX et le CO<sub>2</sub> émis par LHOIST pour fabriquer des blocs de construction durables. FLUXYS s'occupera d'acheminer le CO<sub>2</sub> entre les sites de LHOIST et PREFER. Chaque année, près de 20.000 tonnes de CO<sub>2</sub> pourraient ainsi être transportées et valorisées. Tout début 2023, ce projet a été sélectionné par le fonds européen Innovation Fund Small Scale en vue de l'obtention d'un subside de 4,5 millions €.



## Du transport à grande échelle dans le Nord-Ouest européen

FLUXYS BELGIUM et EQUINOR (groupe pétrolier et gazier norvégien qui stocke du CO<sub>2</sub> dans la mer du Nord) étudient la faisabilité d'une canalisation d'exportation de CO<sub>2</sub> entre la Belgique et la Norvège. Cette canalisation de 1.000 km serait exploitée par EQUINOR et transporterait de 20 à 40 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an, puis le stockerait dans le sous-sol marin sur le plateau continental norvégien. Elle serait connectée à Zeebrugge à une infrastructure de transport de CO<sub>2</sub> onshore construite et exploitée par FLUXYS. Un embranchement vers le port de Dunkerque est également envisagé et des connexions supplémentaires à d'autres pays du Nord-Ouest de l'Europe vont être évaluées.



## Première mondiale pour le Port d'Anvers

En décembre 2022, la Commission européenne a accordé à FLUXYS BELGIUM, AIR LIQUIDE et PORT OF ANTWERP-BRUGES une aide de 144,6 millions € pour la construction d'installations communes de CO<sub>2</sub> sur la plateforme portuaire d'Anvers. Le CO<sub>2</sub> capté sur les sites des acteurs industriels sera collecté et transporté via un réseau de pipelines intra-portuaire en libre accès. Un terminal de liquéfaction et d'exportation commun sera construit, comprenant une unité de liquéfaction du CO<sub>2</sub>, des stockages intermédiaires et des installations de chargement maritime pour son transport transfrontalier. Ce projet innovant constituera l'une des premières et plus grandes installations multimodales d'exportation de CO<sub>2</sub> en libre accès au monde. Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> phase d'Antwerp@C, une initiative réunissant AIR LIQUIDE, BASF, BOREALIS, EXXONMOBIL, INEOS, TOTALENERGIES, FLUXYS et PORT OF ANTWERP-BRUGES, qui a pour ambition de réduire de moitié les émissions de CO<sub>2</sub> sur la plateforme portuaire d'Anvers d'ici 2030.



## La voie à une Green Valley wallonne

Dans le cadre de son vaste programme de décarbonation, HOLCIM Belgique prévoit entre autres la construction d'une nouvelle cimenterie à Obourg. Celle-ci sera connectée au futur *backbone* de FLUXYS dédié au transport du CO<sub>2</sub>. Le but est d'expédier le CO<sub>2</sub> purifié via le réseau FLUXYS en vue de sa séquestration sous la mer du Nord, ou encore de le valoriser comme nouvelle matière première pour les secteurs de la chimie et de l'énergie. HOLCIM BELGIQUE ouvre la voie à la création de nouveaux écosystèmes autour de la chimie du CO<sub>2</sub> et de l'économie circulaire.

# 18%

18% des émissions européennes de CO<sub>2</sub> proviennent de la production de matériaux de base tels que le ciment, l'acier et les produits chimiques. Une grande partie de la production de ces produits de base a lieu dans le cluster industriel qui s'étend sur les Pays-Bas, la Belgique et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

FLUXYS occupe une position centrale dans ce grand cluster et entend bien y jouer un rôle majeur.

## HYDROGÈNE : BELGIQUE PORTE D'ENTRÉE

L'hydrogène fait l'objet d'une course à l'innovation sans précédent à l'échelle mondiale. Notre pays souhaite clairement se positionner comme la porte d'entrée en Europe pour l'hydrogène vert, dont le principe consiste à capturer l'énergie solaire et éolienne pour la transporter sous forme de molécule H<sub>2</sub> (ou NH<sub>3</sub>). FLUXYS sera bien entendu un acteur majeur de cette transition.

En marge de la COP27 qui s'est tenue en Egypte en novembre 2022, la Belgique a initié le « Forum Mondial pour l'Hydrogène vert » (lancé par la ministre fédérale belge de l'Energie, Tinne Van der Straeten, avec l'Egypte, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, IRENA, et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, l'UNIDO). L'objectif de cette plateforme est de « faciliter le déploiement à grande échelle de l'hydrogène renouvelable afin de favoriser la décarbonation des industries locales, d'accélérer la transition juste et de libérer le potentiel environnemental et socio-économique de l'économie mondiale de l'hydrogène. »

### Boost européen

La Commission européenne a aussi décidé de booster la filière H<sub>2</sub>. Un des objectifs fixés par le plan européen REPowerEU présenté en mai 2022 est la production interne, d'ici 2030, de 10 millions de tonnes d'hydrogène renouvelable et l'importation de 10 millions de tonnes. La Commission a par ailleurs décidé de dégager des moyens supplémentaires pour accélérer la recherche et les développements de projets relatifs à l'hydrogène.

### Processus commercial lancé à Charleroi

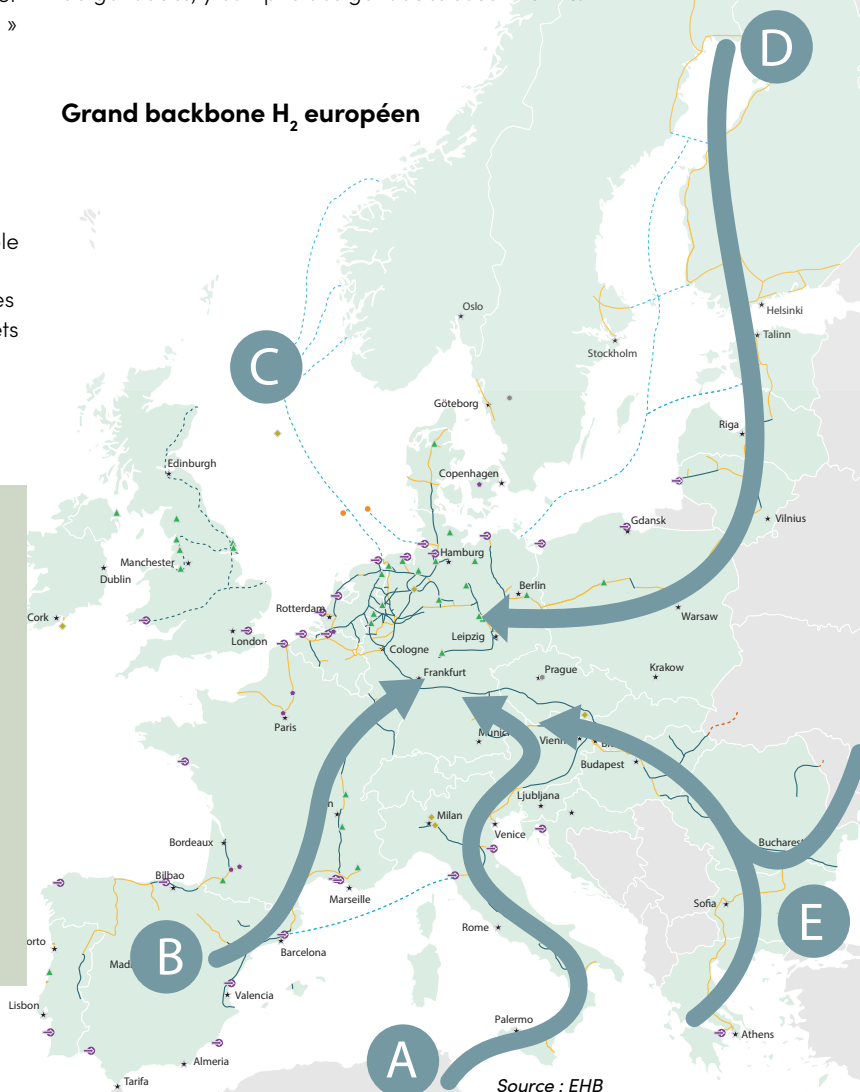
En février 2022, FLUXYS a entamé une consultation de marché dans la région de Charleroi. Les parties industrielles ont ainsi été invitées à exprimer leur intérêt à être connectées à l'infrastructure en libre accès pour l'H<sub>2</sub>.

### Vers un grand réseau H<sub>2</sub> pan-européen

La réalisation de ces objectifs nécessitera une accélération rapide du développement d'une infrastructure intégrée de gaz et d'hydrogène dans toute l'Europe. C'est pourquoi dans la foulée du plan REPowerEU, l'initiative European Hydrogen Backbone (EHB, qui regroupe de nombreux GRT de gaz européens, dont FLUXYS) a décidé de donner un coup d'accélérateur à son programme initial.

Selon cette vision actualisée, cinq corridors paneuropéens d'approvisionnement et d'importation d'hydrogène avec près de 28.000 km de pipelines initiaux pourraient émerger. Ceux-ci relieront les clusters industriels, les ports et les vallées de l'hydrogène aux régions à forte demande, et jetteront les bases d'un grand *backbone* pour l'approvisionnement en hydrogène à grande échelle. D'ici 2040, le réseau atteindra 53.000 km. L'investissement nécessaire pour réaliser cette dorsale H<sub>2</sub> européenne est estimé entre 80 et 143 milliards €. Ces chiffres sont basés sur l'utilisation d'environ 60% de gazoducs réaffectés et d'environ 40% de nouveaux tronçons de gazoducs, y compris des gazoducs sous-marins.

### Grand backbone H<sub>2</sub> européen



Source : EHB



## GASCADE et FLUXYS préparent l'économie de l'hydrogène allemande

GASCADE et FLUXYS ont décidé d'unir leurs forces dans deux projets clés visant à façonner l'économie de l'hydrogène en Allemagne : Doing Hydrogen et AquaDuctus. Ces projets d'infrastructures ont pour but de connecter les pôles de demande en hydrogène à la production d'hydrogène onshore et offshore. La demande de statut de Projet d'Intérêt Commun a été introduite auprès de la Commission européenne début 2023.



## Etude de faisabilité en route à Anvers

En 2022, FLUXYS a entamé l'étude de faisabilité pour la réalisation du réseau H<sub>2</sub> à Anvers. L'entreprise chimique INEOS OLEFINS BELGIUM et le producteur américain de piles à combustible à hydrogène POWER PLUG se sont engagés à y participer. POWER PLUG prévoit par ailleurs de construire une installation de production d'hydrogène (100 MW) sur le site NEXTGEN du port d'Anvers.



## Un réseau de transport H<sub>2</sub> transfrontalier dans le Hainaut

En juin 2022, GRTGAZ et FLUXYS ont annoncé leur souhait de développer un réseau de transport d'hydrogène transfrontalier en accès ouvert entre la France et la Belgique. Ce réseau d'environ 70 km serait situé entre les zones de Valenciennes en France et de Mons en Belgique et constituerait la 1<sup>ère</sup> infrastructure H<sub>2</sub> en accès ouvert entre la Belgique et la France, contribuant ainsi à décarboner un bassin à forte tradition industrielle. L'appel au marché lancé dans la foulée a rencontré un grand succès. 17 entreprises ont manifesté leur intérêt pour raccorder leur site de production ou de consommation au projet de réseau de transport proposé, pour une capacité de production allant de 300 MW à 600 MW et une consommation d'hydrogène associée entre 1,5 et 3 TWh/an (selon les variantes de développement envisagées). L'étude de faisabilité a été lancée en octobre.



## Avec les Pays-Bas aussi...

En mai, GASUNIE, FLUXYS et NORTH SEA PORT ont annoncé leur projet de raccorder les réseaux d'hydrogène néerlandais et belge que les deux GRT développent dans leur pays respectif. Ces deux réseaux seront connectés dans la zone portuaire à la frontière belgo-néerlandaise, ce qui permettra d'approvisionner en hydrogène les entreprises de la zone portuaire qui s'étend sur 60 km (de Vlissingen et Terneuzen aux Pays-Bas, jusque Gand).



## FLUXYS N'A PAS FINI DE SAISIR LES OPPORTUNITÉS À L'INTERNATIONAL

Si aujourd'hui FLUXYS est présent dans quasi tous les projets de construction de pipelines gaziers européens, le GRT belge continue de rechercher des opportunités à saisir là où les perspectives de croissance du gaz naturel sont soutenues. Cette présence internationale est porteuse puisque les résultats du groupe sont favorablement impactés par les activités internationales. Cette stratégie permet à FLUXYS de disposer des ressources financières suffisantes pour mener à bien ses plans d'investissements sans solliciter ses actionnaires.

Après avoir analysé les régions du monde où les perspectives sont les plus favorables en termes de demande énergétique, de durabilité du climat d'investissement et de contexte sociétal, FLUXYS a décidé de se concentrer sur l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud. Depuis 2020, FLUXYS est actionnaire de l'un des trois principaux GRT brésiliens, TBG (Transportadora Brasileira Gasoduto Bolívia-Brasil), et a ouvert un siège à Singapour.

## Investissement stratégique au Chili

En juillet 2022, FLUXYS a mis un nouveau pied en Amérique du Sud. Conjointement avec EIG, investisseur institutionnel de premier plan dans les secteurs mondiaux de l'énergie et des infrastructures, FLUXYS a acquis une participation de 80% dans GNL QUINTERO, le plus grand terminal de regazéification de GNL au Chili.

Le terminal représente plus de 75% de la capacité de regazéification du pays et en 2021, 67% du total des importations de gaz naturel du Chili (GNL et canalisations) ont été réalisés à travers cet *asset* stratégique. Avec une capacité de regazéification journalière de 15 millions m<sup>3</sup>, une capacité de stockage de GNL de 334.000 m<sup>3</sup>, et une capacité de chargement de camions de 2.500 m<sup>3</sup> par jour, le terminal est un fournisseur de gaz naturel fiable pour le pays.

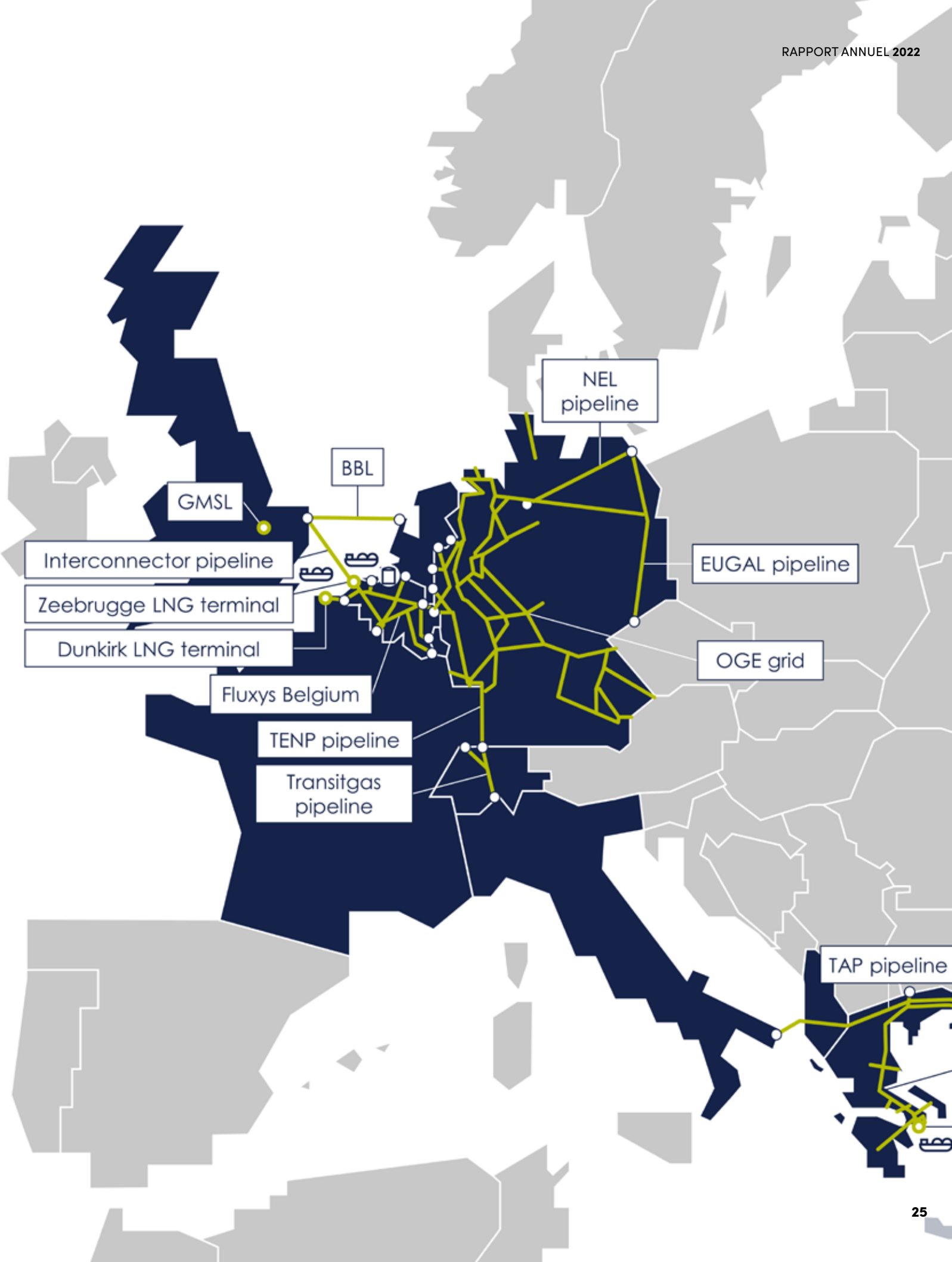
Le Chili dispose par ailleurs de ressources solaires et éoliennes de classe mondiale et d'une capacité renouvelable équivalente à 4% de la demande mondiale totale en énergie. Le pays souhaite devenir l'un des trois plus grands producteurs d'hydrogène vert au monde et a l'intention d'installer 200 GW d'électricité renouvelable d'ici 2040 pour produire de l'hydrogène vert. Le Chili a déjà signé plusieurs accords afin de promouvoir l'exportation d'hydrogène vert, entre autres avec les ports belges d'Anvers/de Zeebrugge, l'Allemagne, le port de Rotterdam et la Corée du Sud.

## Toujours des opportunités en Europe

En 2022, FLUXYS s'est aussi intéressé au gazier allemand OPEN GRID EUROPE. Fin décembre, le GRT belge a fait une offre pour racheter près de 24% de ce plus grand réseau gazier allemand. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de FLUXYS visant à être le partenaire d'infrastructure essentiel afin d'accélérer la transition énergétique. Le réseau d'OPEN GRID EUROPE dessert entre autres tout le bassin industriel et chimique de la Ruhr, où le potentiel en termes de projets de capture CO<sub>2</sub> et de réseau H<sub>2</sub> à grande échelle sont énormes. L'opération a été finalisée en janvier 2023. Cette alliance ouvre également la voie à un renforcement de la sécurité d'approvisionnement et à l'accélération du développement d'infrastructures transfrontalières pour l'hydrogène et le CO<sub>2</sub>.

~  
**10.000**  
EMPLOIS

Selon le Clean Hydrogen Partnership (partenariat public-privé européen qui soutient le secteur), le potentiel de l'hydrogène vert serait d'1 milliard € de valeur ajoutée d'ici 2030, et d'environ 10.000 emplois, en Belgique uniquement.



## ACTIONNARIAT BELGE RENFORCÉ

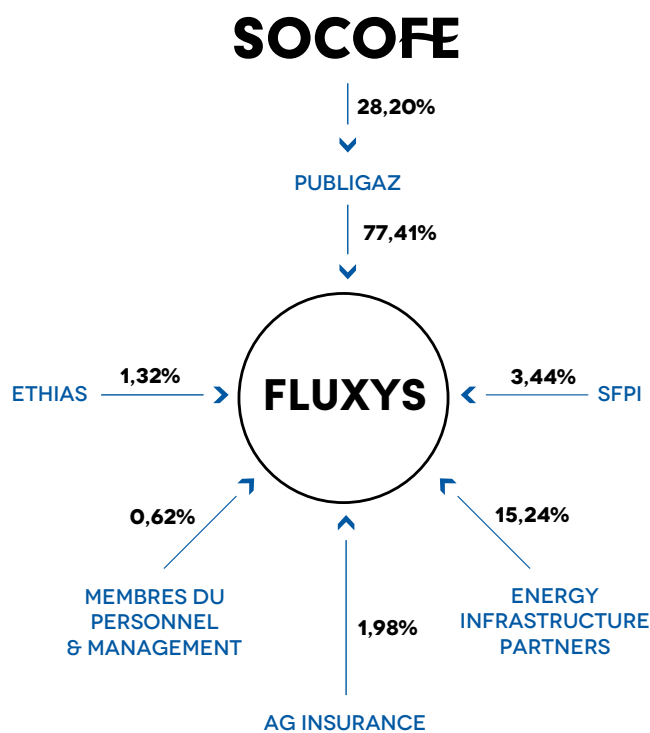
### Renforcement du pôle wallon

PUBLIGAZ regroupe les participations communales et intercommunales en FLUXYS. Ses statuts prévoient la répartition suivante : 30% pour la Wallonie, 55% pour la Flandre et 15% pour Bruxelles. Avec 28,20% des parts, SOCOFE est l'actionnaire le plus important de PUBLIGAZ. Cela représente une participation indirecte en FLUXYS de 21,83%. Comme développé dans le chapitre consacré à ELIA (lire pages 29 à 41), une concentration plus importante des parts wallonnes chez SOCOFE est en cours de négociation, aussi bien pour PUBLIGAZ que pour PUBLI-T.

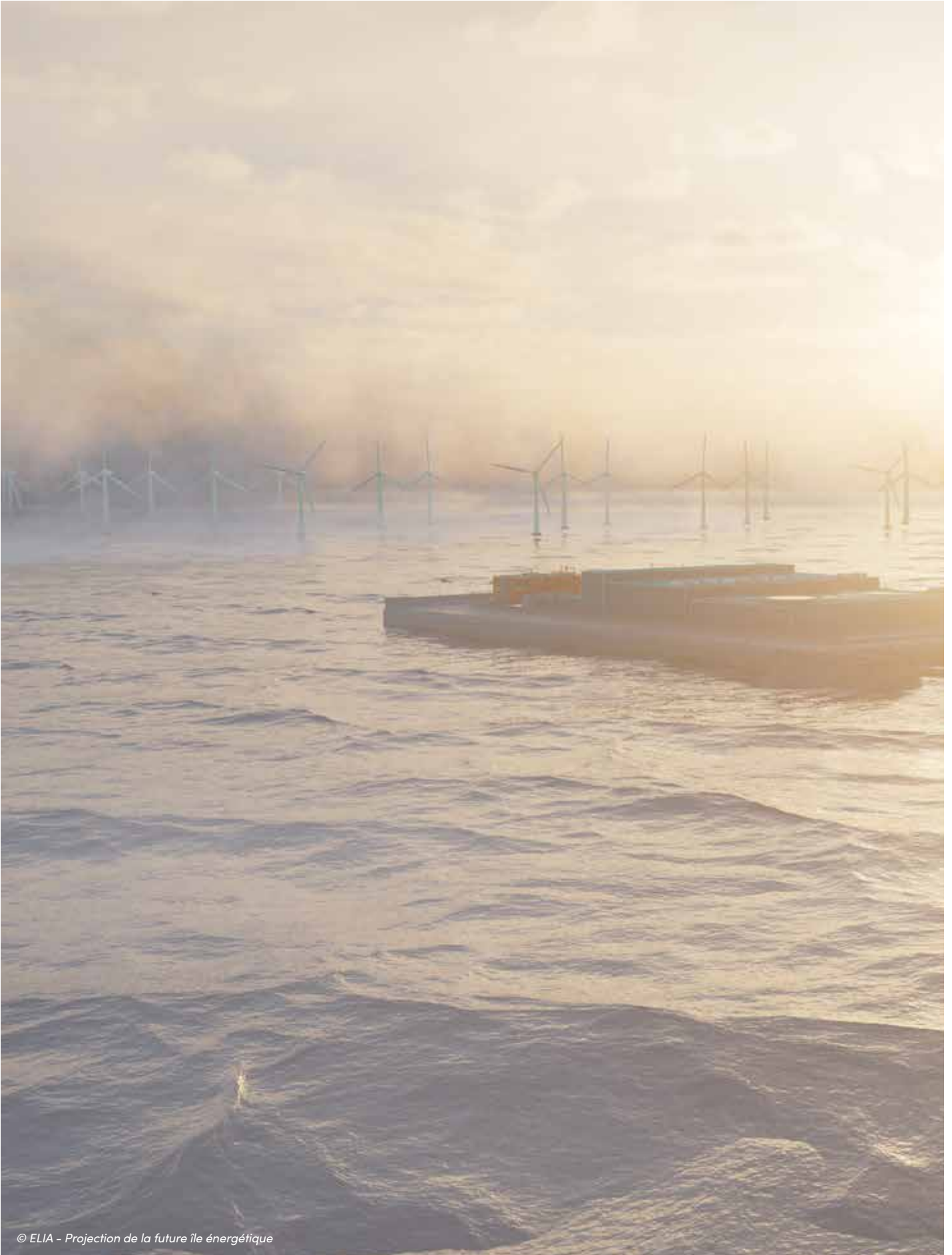
### Changements dans l'actionnariat de FLUXYS

En septembre 2022, un groupe de nouveaux actionnaires a conclu un accord avec CDPQ (Caisse de Dépôt et Placement du Québec) en vue d'acquérir sa participation de 19,85% dans FLUXYS. Les nouveaux actionnaires sont ENERGY INFRASTRUCTURE PARTNERS, investisseur en infrastructures de premier plan axé sur la transition énergétique mondiale et basé en Suisse, et un consortium d'investisseurs institutionnels belges : AG INSURANCE, ETHIAS et la SFPI. Via cet investissement, ce dernier souhaite soutenir la stratégie de FLUXYS pour l'H<sub>2</sub> et le CO<sub>2</sub> et entend par la même occasion renforcer l'ancrage belge dans cette infrastructure cruciale pour le pays. Après l'opération, la participation totale du consortium belge dans l'actionnariat de FLUXYS sera de près de 7%. La finalisation de ce transfert a eu lieu en 2023.

SCHÉMA DE PARTICIPATION DE FLUXYS AU 31/12/2022







© ELIA - Projection de la future île énergétique

# Elia



## ELIA, MOTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ELIA est une entreprise stratégique pour la Belgique et son économie. Sa place centrale en Europe et son niveau d'interconnexion avec les autres pays lui confèrent un rôle majeur pour notre sécurité d'approvisionnement.

## ELIA PRÉPARE NOTRE PAYS POUR UN AVENIR PLUS VERT

**La transition énergétique place ELIA face à des défis énormes et passionnants : intégration des énergies renouvelables, renforcement du réseau existant et des interconnexions... Le programme d'investissements du gestionnaire de réseaux de transport (GRT) d'électricité belge pour les années à venir est ambitieux. Dans ce contexte de mutation, la sécurité d'approvisionnement électrique de notre pays reste une priorité.**

### Électrification croissante

Selon les scénarios énergétiques qui se dessinent, les réseaux électriques vont très probablement constituer l'épine dorsale d'un système énergétique plus durable. Cependant, pour pouvoir atteindre les objectifs européens de décarbonation de notre société, ELIA va devoir intégrer les énergies renouvelables plus rapidement et à plus grande échelle.

Cela nécessite entre autres une accélération du développement des infrastructures de réseau, sous peine de voir apparaître des goulots d'étranglement qui ralentiraient non seulement la transition énergétique, mais aussi le développement économique de notre pays, et qui pourraient mettre en péril la sécurité d'approvisionnement.

### 15,9 milliards € d'investissements 2023-2027

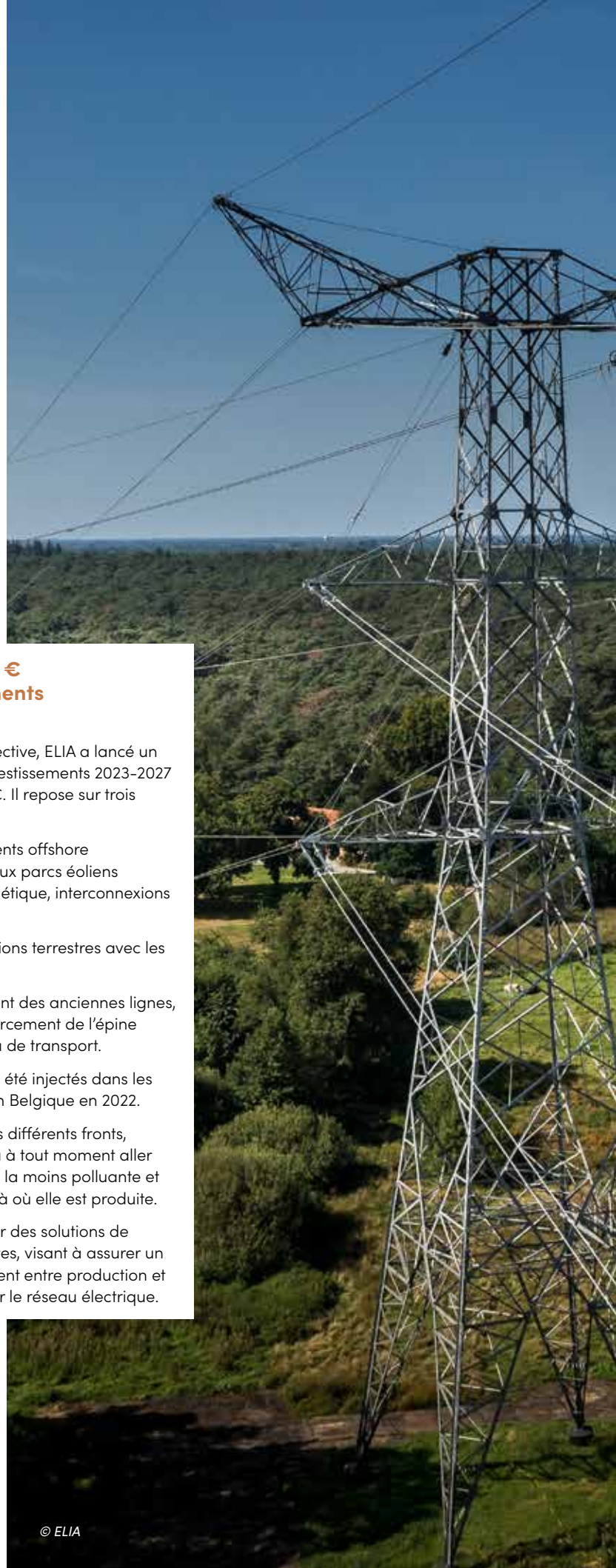
Dans cette perspective, ELIA a lancé un programme d'investissements 2023-2027 de 15,9 milliards €. Il repose sur trois piliers :

1. Les investissements offshore (raccordements aux parcs éoliens offshore, île énergétique, interconnexions hybrides)
2. Les interconnexions terrestres avec les pays voisins
3. Le remplacement des anciennes lignes, y compris le renforcement de l'épine dorsale du réseau de transport.

450 millions € ont été injectés dans les investissements en Belgique en 2022.

En agissant sur les différents fronts, notre pays pourra à tout moment aller chercher l'énergie la moins polluante et au moindre coût là où elle est produite.

ELIA mise aussi sur des solutions de flexibilité innovantes, visant à assurer un équilibre permanent entre production et consommation sur le réseau électrique.





### Sécurité d’approvisionnement

ELIA mène cette transformation tout en gardant à l’esprit sa mission prioritaire, assurer un approvisionnement en électricité fiable de la Belgique, et ce malgré un environnement de plus en plus contraignant dû à l’intermittence des énergies renouvelables. Cette priorité est aussi celle de ses actionnaires.

Or, cette capacité à assurer la sécurité d’approvisionnement a particulièrement été éprouvée durant l’année 2022. Le contexte géopolitique a poussé les équipes d’ELIA à se mobiliser sur des mesures à court terme afin de pouvoir maintenir la sécurité durant l’hiver 2022-2023, tant en Belgique qu’en Allemagne.

### Maximiser l’impact pour la Wallonie et ses entreprises

ELIA fait partie de l’ADN de SOCOFE depuis sa création. Via PUBLI-T, SOCOFE accompagne le GRT d’électricité belge dans ses ambitions, tout en se faisant le relais des intérêts wallons.

## Méthode tarifaire approuvée

En juin 2022, la CREG a adopté la méthodologie de détermination des tarifs de transport pour la période 2024-2027. Les principes de celle-ci sont d’améliorer les prestations du GRT, de favoriser l’intégration du marché et la sécurité d’approvisionnement, et de stimuler la recherche et le développement. La régulation vise ainsi à offrir un juste équilibre entre la qualité des services prestés et les coûts supportés par les utilisateurs du réseau. Cette méthodologie tarifaire servira de base à ELIA pour élaborer sa proposition tarifaire dans le courant du premier semestre 2023.



# MIX ÉNERGÉTIQUE

## 4 TENDANCES DE 2022



### Renouvelable

La production d'énergie solaire et éolienne continue sa progression (17,4 TWh en 2022 contre 15,2 TWh en 2021).

De nombreux records de production renouvelable ont été enregistrés, dont un record absolu quart-heure de 7.112 MW le 11 mai 2022, soit 67% de la consommation totale pour ce quart-heure (consommation de 7 millions d'habitants).

### 50% de la consommation

Il n'est plus rare que la moitié de la consommation belge soit couverte par des énergies renouvelables. En 2022, cela a été le cas pour 4% du temps.



### Consommation

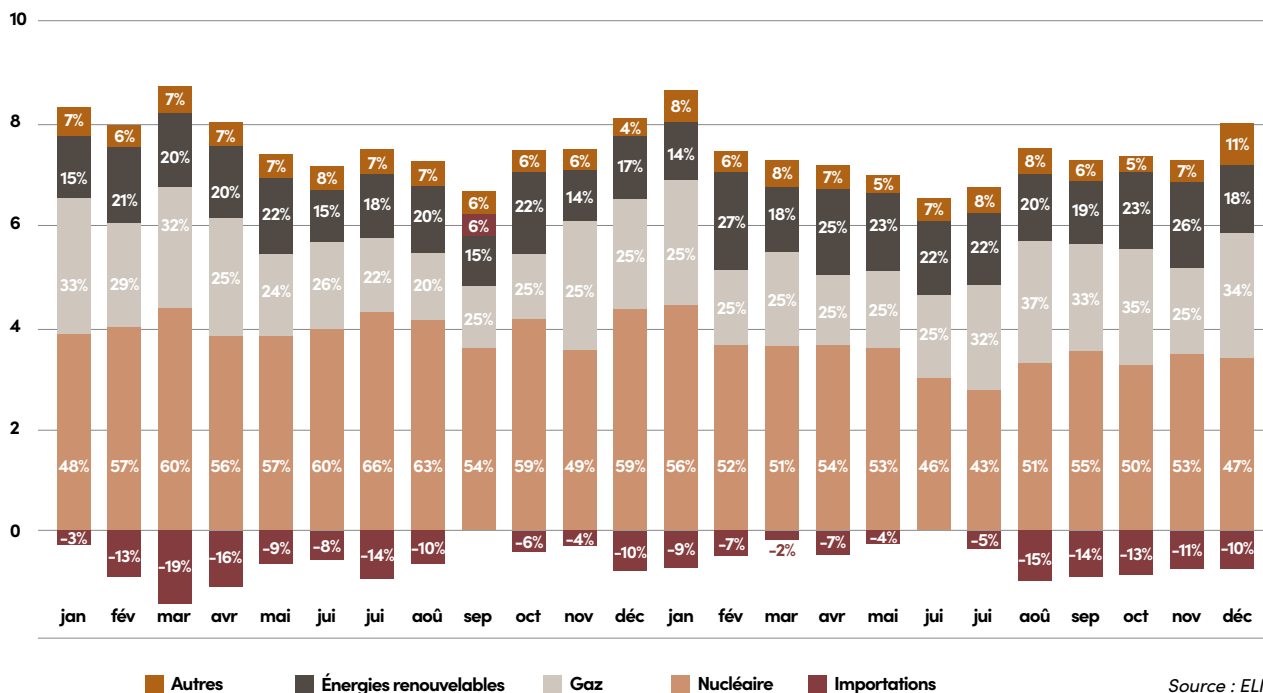
La consommation d'électricité globale a baissé de 3,3% par rapport à 2021. Cela s'explique entre autres par les prix élevés liés au contexte international, poussant les consommateurs à réduire leur consommation.



### Exportations

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, les échanges internationaux ont augmenté et la Belgique devient de plus en plus souvent exportateur net. En 2022, notre pays a exporté 22,2 TWh. Cette tendance s'explique notamment par la mise en service d'interconnexions comme NEMO LINK et ALEGrO, ainsi que le renforcement de la liaison avec la France Avelghem-Avelin.

MIX ÉNERGÉTIQUE POUR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ 2021-2022



Source : ELIA

## ANCER L'INDUSTRIE DANS LA TRANSITION

Au travers de l'étude « Powering Industry towards Net Zero », ELIA s'est penché sur les besoins spécifiques de l'industrie. Les rapports entre les entreprises et le réseau électrique vont rapidement se complexifier, avec une utilisation plus intense et dynamique du réseau électrique.

Pour mieux comprendre les changements qui découleront de cette transformation industrielle, ELIA a travaillé étroitement avec 50 entreprises afin d'esquisser divers scénarios de transition vers la neutralité carbone. De quelle quantité d'électricité l'industrie aura-t-elle besoin et à quelle échéance de temps ? Dans quelle mesure les profils de consommation des entreprises raccordées à nos réseaux vont-ils changer ? Quel potentiel de flexibilité renferment les nouveaux processus industriels décarbonés ?

Le fruit de ce travail a été présenté en novembre 2022. Quels que soient les scénarios envisagés, l'étude met en avant le fait que l'accès à des électrons bas carbone à des prix abordables est crucial pour accélérer la transformation de l'industrie, la rendant à la fois plus résiliente et plus durable. ELIA a en outre constaté que les entreprises ayant le plus progressé dans leur transition vers des processus neutres en CO<sub>2</sub> sont les moins affectées par la crise énergétique.

~  
45%

Le 18 mai 2022, la Commission européenne a présenté son plan REPowerEU visant à réduire rapidement la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et à accélérer la transition écologique. Parmi les objectifs fixés à l'échelle européenne : l'augmentation de la part d'énergies renouvelables, de 40 à 45% pour 2030, le doublement de la capacité solaire photovoltaïque d'ici à 2025, et l'installation de 600 GW de capacités de production d'énergie renouvelable d'ici à 2030.

### Que retenir de l'étude « Powering Industry towards Net Zero » ?

1. La consommation électrique industrielle augmentera de 40 à 50% d'ici 2030. L'électrification et le développement accéléré des énergies renouvelables est le principal outil pour réduire notre dépendance aux combustibles fossiles dans les 20 prochaines années.
2. Dans tous les scénarios explorés, l'électrification jouera un rôle majeur en vue de la décarbonation de l'industrie. Construire une infrastructure de réseau de pointe est donc critique pour tenir le rythme des ambitions de l'industrie en termes d'électrification, attirer de nouveaux projets innovants et ancrer l'industrie en Europe.
3. La séquestration, l'utilisation et le stockage du CO<sub>2</sub> seront essentiels pour gérer les émissions inévitables des processus et auront un effet important sur la consommation d'électricité.
4. Il y aura un passage progressif aux molécules bas carbone dans l'industrie lourde, avec une augmentation des volumes au-delà de 2030. Une grande part de ces molécules vertes devra être importée.
5. La flexibilité industrielle réduit les futurs coûts énergétiques et profite au système électrique de plusieurs manières. Elle fera donc partie intégrante des futurs *business cases* de l'industrie.

## UN RÉSEAU RENFORCÉ ET INTERCONNECTÉ

Le renforcement de nos capacités de production est vital pour notre autonomie énergétique.

L'interconnexion du réseau électrique belge joue ainsi un rôle majeur pour la circulation des flux d'électricité entre pays et participe à la sécurité d'approvisionnement de la Belgique. Et par conséquent au maintien de la compétitivité de nos entreprises.

Via ELIA, la Belgique figure parmi les pays européens les plus ouverts et les mieux interconnectés. NEMO LINK (interconnexion entre la Belgique et le Royaume-Uni), ALEGrO (Belgique/Allemagne), BRABO (Belgique/Pays-Bas) sont quelques-uns des chantiers réalisés ces dernières années par ELIA. D'autres projets ambitieux sont à venir, comme la connexion TRITON LINK qui reliera la future île énergétique belge à de grands parcs éoliens situés au large des côtes danoises.

Pour ELIA, le défi est aussi le renforcement et l'extension du réseau interne. Il s'agit à la fois d'optimiser le potentiel existant en augmentant la capacité de transport (par exemple les projets Boucle de l'Est et Mercator-Bruegel) et de réaliser des liens manquants (Ventilus et Boucle du Hainaut). Pouvoir transporter des flux électriques plus importants contribuera à garantir l'approvisionnement électrique futur de notre pays.

# ~ 309,6%

Suite à la crise énergétique, les revenus 2022 d'ELIA GROUP tirés des exportations d'électricité (surtout vers la France dont le parc nucléaire a été largement indisponible en 2022) ont triplé.



© ELIA

## Boucle de l'Est : dernière ligne droite

Entamé en 2015, la Boucle de l'Est est un projet d'envergure destiné à renforcer diverses lignes aériennes dans l'Est de la Belgique. Il est nécessaire pour garantir la stabilité du réseau et permettre l'intégration de la production renouvelable. En décembre 2022, une étape importante a été finalisée, avec la mise en service de la liaison 70kV de la nouvelle ligne entre Trois-Ponts et Bronrôme. En 2023, le projet entrera dans sa dernière ligne droite.

## Mercator-Bruegel démarre

En avril 2022, l'octroi du permis par le gouvernement flamand à ELIA a marqué le début du chantier Mercator-Bruegel, qui implique le renforcement de la ligne aérienne à haute tension entre les postes Mercator à Kruikebeke et Bruegel à Dilbeek.

## NEMO LINK : performances exceptionnelles pour son 4<sup>ème</sup> anniversaire

NEMO LINK est la 1<sup>ère</sup> interconnexion électrique entre le Royaume-Uni et la Belgique. En 2022, les performances enregistrées ont été exceptionnelles, avec une disponibilité du câble sous-marin 99% du temps, ce qui en fait l'une des installations de ce type les plus fiables au monde. 5,7 TWh d'électricité ont été échangés entre les deux pays, et pour la 1<sup>ère</sup> fois, les flux entre les deux pays étaient quasi identiques (45% des flux importés vers la Belgique en 2022 contre 4% en 2021). NEMO LINK a démontré son rôle essentiel dans le renforcement de la sécurité d'approvisionnement des deux pays. En juillet 2022, par exemple, la liaison a évité de gros problèmes d'approvisionnement à Londres.

## BOUCLE DU HAINAUT: SANS DISPONIBILITÉ ÉLECTRIQUE, PAS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le projet Boucle du Hainaut prévoit la réalisation d'une nouvelle liaison électrique aérienne de 380 kV entre les postes d'Avelgem et de Courcelles. Cette ligne vise à renforcer le maillage du réseau haute tension dans l'Ouest de la Wallonie. En effet, le réseau local actuel, qui est d'un niveau de tension inférieur, arrivera bientôt à saturation. De plus, la Boucle du Hainaut constitue un maillon important de la transition environnementale de la Wallonie puisqu'elle permettra de rapatrier l'électricité provenant de la mer du Nord (en l'occurrence de la future Zone Princesse Elisabeth) et des pays voisins par les interconnexions (récemment renforcées entre la Belgique et la France) actuelles et futures.

Cette liaison doit traverser 14 communes hennuyères sur 84 km. Nous nous attendons donc à ce que ce dossier soit long et complexe. Si la durée des travaux est estimée par ELIA à trois ans, de nombreuses étapes doivent encore être franchies avant de pouvoir démarrer le chantier. Tout début février 2023, le gouvernement wallon a décidé de lancer deux étapes clés pour l'avancement du dossier: le processus d'analyse de l'implantation de la ligne dans le cadre de la demande de permis d'ELIA et les études d'incidence environnementale.

### Risques de saturation

Sans préjuger de la solution technique qui sera retenue par ELIA, rappelons à quel point la Boucle du Hainaut est stratégique pour notre Région. A certains endroits, la saturation annoncée en principe pour l'horizon 2030 montre déjà des signes tangibles. L'intercommunale de développement économique IDEA signale que la situation en matière d'accueil des investissements dans les parcs d'activités économiques est aujourd'hui préoccupante. En effet, sur certains zonings, les besoins en alimentation électrique pour de nouvelles entreprises électro-intensives ne peuvent être rencontrés.

### Ventilus, le jumeau flamand

Complémentairement à la Boucle du Hainaut, ELIA porte aussi le projet Ventilus. Il s'agit d'une nouvelle liaison électrique similaire en Flandre occidentale (de Zeebrugge à Avelgem avant d'être prolongée par la Boucle du Hainaut). Ce projet fait également l'objet de nombreux recours. En novembre 2022, le gouvernement flamand a opté pour une ligne aérienne.

1,31 MILLIARD €

Sur la base des études actuelles, les investissements des projets Ventilus et Boucle du Hainaut représentent un montant de 1,312 milliard €, soit près de 20% de l'ensemble des investissements belges sur la période 2023-2027.

## ÎLE ÉNERGÉTIQUE, PLAQUE TOURNANTE EUROPÉENNE POUR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE OFFSHORE

Selon la Loi Electricité belge, ELIA est responsable de la réalisation des extensions du réseau de transport nécessaires au développement de la Zone Princesse Elisabeth. Un des maillons clés sera la construction d'une île énergétique, l'Île Princesse Elisabeth. ELIA en a présenté les plans et le concept en octobre 2022.

Située à 45 km de la côte belge, cette île formera un hub énergétique majeur. Elle hébergera quasi exclusivement des infrastructures de transport, et accueillera entre autres l'énergie produite dans la seconde zone éolienne offshore pour l'acheminer ensuite jusqu'à la terre ferme via un système de câbles commun.

À terme, cette structure sera aussi raccordée avec le Royaume-Uni (interconnexion NAUTILUS) et le Danemark (TRITON LINK). Ces interconnexions dites « hybrides » rempliront une double fonction : elles permettront non seulement l'échange d'électricité entre les pays, mais seront également raccordées à de grands parcs éoliens offshore en mer du Nord qui fourniront d'importants volumes d'énergie renouvelable à notre pays.

### Une prouesse mondiale

Ce hub en mer du Nord sera la première île énergétique artificielle au monde. Une prouesse d'innovation combinant à la fois courant continu et alternatif. Sa réalisation positionnera à nouveau la Belgique sur la carte comme pionnière en matière d'énergie offshore.

ELIA a lancé la procédure d'adjudication en 2022. C'est le duo belge DEME et JAN DE NUL qui a remporté le contrat « EPCI » (ingénierie, approvisionnement, construction et installation). Les deux entreprises sont réunies au sein du consortium TM EDISON.

La construction de la structure de base devrait démarrer en 2024 et se terminer mi-2026. Ce n'est qu'alors que pourra démarrer la construction de l'infrastructure énergétique. Le raccordement des parcs éoliens au réseau terrestre d'ELIA devrait coïncider avec la mise en service des projets Ventilus et Boucle du Hainaut, l'objectif d'ELIA étant d'atteindre la capacité de raccordement maximale d'ici 2030.

### Livre blanc à l'attention de l'UE et des États membres

Selon ELIA, la combinaison de parcs éoliens offshore et d'interconnexions sous-marines pourrait permettre à l'Europe d'exploiter tout le potentiel renouvelable de la mer du Nord et de la mer Baltique, tout en répartissant plus efficacement l'électricité verte produite parmi ses États membres.

Par ailleurs, la guerre en Ukraine ainsi que les prix records de l'énergie ont ravivé le sentiment d'urgence sur la nécessité de renforcer l'indépendance énergétique et d'accélérer la transition. Mais ELIA met en garde contre une approche pays par pays, qui réduirait fortement le potentiel offshore européen et compromettrait la réalisation des objectifs du Green Deal européen.

Dans un livre blanc publié en avril 2022, ELIA souligne le décalage entre les ambitions de l'Europe et les avancées réelles constatées par rapport à ce Green Deal. Le GRT belge évoque une série de mesures qui pourraient accélérer le développement de ce genre de projets. Citons entre autres la simplification et l'accélération des processus d'octroi des permis par les États membres, la mise sur pied d'une *taskforce* pour réfléchir à la standardisation des paramètres techniques pour les interconnexions hybrides et les parcs éoliens offshore, ou encore l'harmonisation des réglementations marines nationales.

100 MILLIONS €

Dans le cadre du projet d'île énergétique, ELIA recevra un subside européen d'environ 100 millions € du fonds FRR (Facilité pour la Reprise et la Résilience), qui a pour but de rendre l'économie européenne plus verte et plus robuste.

## DÉVELOPPEMENTS INTERNATIONAUX

### 50HERTZ : des politiques volontaristes en matière d'énergies renouvelables

En Allemagne, le GRT allemand 50HERTZ, présent dans ELIA Group, poursuit la réalisation de ses ambitions en matière de transition énergétique. 50HERTZ investit dans de nombreux projets d'interconnexion et d'intégration de grands volumes d'électricité renouvelable, notamment l'énergie éolienne produite en mer Baltique.

Les projets du GRT sont boostés par un cadre favorable. En effet, le gouvernement allemand a adopté, en avril 2022, une nouvelle législation (Easter Package) définissant les énergies renouvelables comme un « enjeu majeur d'intérêt et de sécurité publics. » Cela implique notamment une accélération des procédures d'obtention des permis pour les nouveaux projets renouvelables et la réduction des retards liés aux recours en justice.

### Opportunités aux Etats-Unis

Durant l'année 2022, divers projets de développement hors Europe ont été envisagés par ELIA. ELIA GROUP a notamment créé WINDGRID. Avec cette nouvelle filiale, ELIA GROUP souhaite « répondre aux besoins de développement offshore en Europe et sur d'autres marchés », et cherche à s'imposer comme une entreprise d'expertise internationale.

En septembre 2022, WINDGRID a signé un accord de collaboration dans le cadre d'une proposition de transport d'énergie éolienne offshore au New Jersey avec NEXTERA ENERGY TRANSMISSION MIDATLANTIC. Un mois plus tard, un autre accord a été conclu avec l'entreprise américaine PPL CORPORATION portant sur le développement de solutions de transport innovantes pour intégrer la future capacité éolienne offshore au réseau terrestre de la Nouvelle-Angleterre.

SOCOFE porte une attention particulière aux divers dossiers outre-Atlantique présentés par ELIA. Comme déjà indiqué plus haut, la priorité des actionnaires du GRT est de veiller à la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Les nouveaux métiers doivent s'intégrer dans les missions d'ELIA.

## Quelques projets 50HERTZ en cours...

- Achèvement en 2022 du poste offshore destiné à transformer l'électricité générée par les 27 éoliennes du parc Arcadis Ost 1 en courant 220 kV, qui sera ensuite transporté vers la terre ferme via des câbles sous-marins.
- Accord signé entre 50HERTZ et le danois ENERGINET pour la construction d'une deuxième interconnexion hybride dans la mer Baltique.
- Construction d'une île énergétique (Bornholm Energy Island) d'une capacité d'environ 2.000 MW en mer Baltique.
- Démarrage en 2022 de la construction de ce qui deviendra le plus grand parc solaire d'Europe (capacité totale de 650 MW) près de Leipzig.
- En décembre 2022, 50HERTZ et le promoteur éolien SKYBORN RENEWABLES ont signé les contrats pour le développement du plus grand parc éolien de la mer Baltique (projet GENNAKER, capacité de 927 MW).

# 80%

L'Allemagne vise désormais à couvrir 80% de sa consommation électrique brute grâce aux énergies renouvelables d'ici 2030.



© ELIA - Partie de l'île énergétique (projection)



## ACTIONNARIAT, UNE POSITION STRATÉGIQUE ET FORTE

**PUBLI-T est le holding regroupant les participations communales et intercommunales en ELIA. Ses statuts prévoient la répartition suivante : 30% pour la Wallonie, 60% pour la Flandre et 10% pour Bruxelles. Avec 27,69% des parts, SOCOFE est l'actionnaire le plus important de PUBLI-T. Une concentration plus importante encore des parts wallonnes est en cours de négociation.**

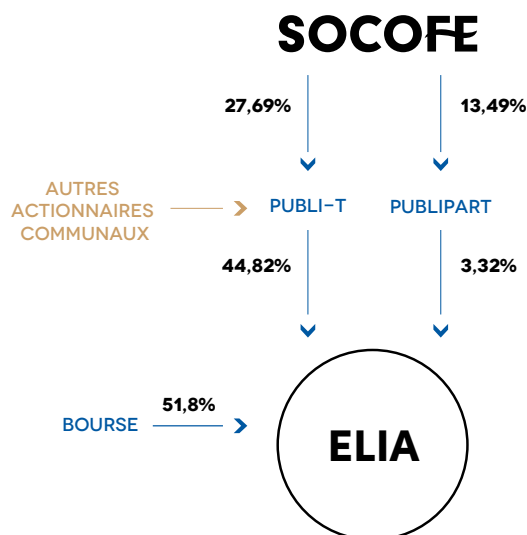
### Augmentation de capital d'ELIA

Pour financer son vaste programme d'investissements, ELIA a réalisé, en juin 2022, une augmentation de capital de 590,11 millions €. 300 millions € sont destinés à financer les activités réglementées en Belgique, dont des chantiers comme Ventilus et Boucle du Hainaut, la construction de l'île énergétique en mer du Nord, ou encore un certain nombre de chantiers de renforcement du réseau de transport belge.

Le Conseil d'administration de PUBLI-T a estimé stratégique de souscrire proportionnellement à cette opération d'augmentation de capital pour un montant total de 264,51 millions €. Avec 44,82% des parts en ELIA, PUBLI-T détient le contrôle exclusif d'ELIA GROUP SA et assure l'ancrage public belge de cette société stratégique pour le système énergétique belge, et par extension européen.

PUBLI-T a donc souscrit à 2.124.580 nouvelles actions sur les 4.739.865 émises, et dispose maintenant de 32.931.025 actions ELIA sur un total de 73.467.820. Pour financer cette souscription, PUBLI-T a prévu une augmentation de capital. Celle-ci n'ayant pu être mise en œuvre en 2022, elle est prévue pour mi-2023.

### PARTICIPATION EN ELIA AU 31/12/2022



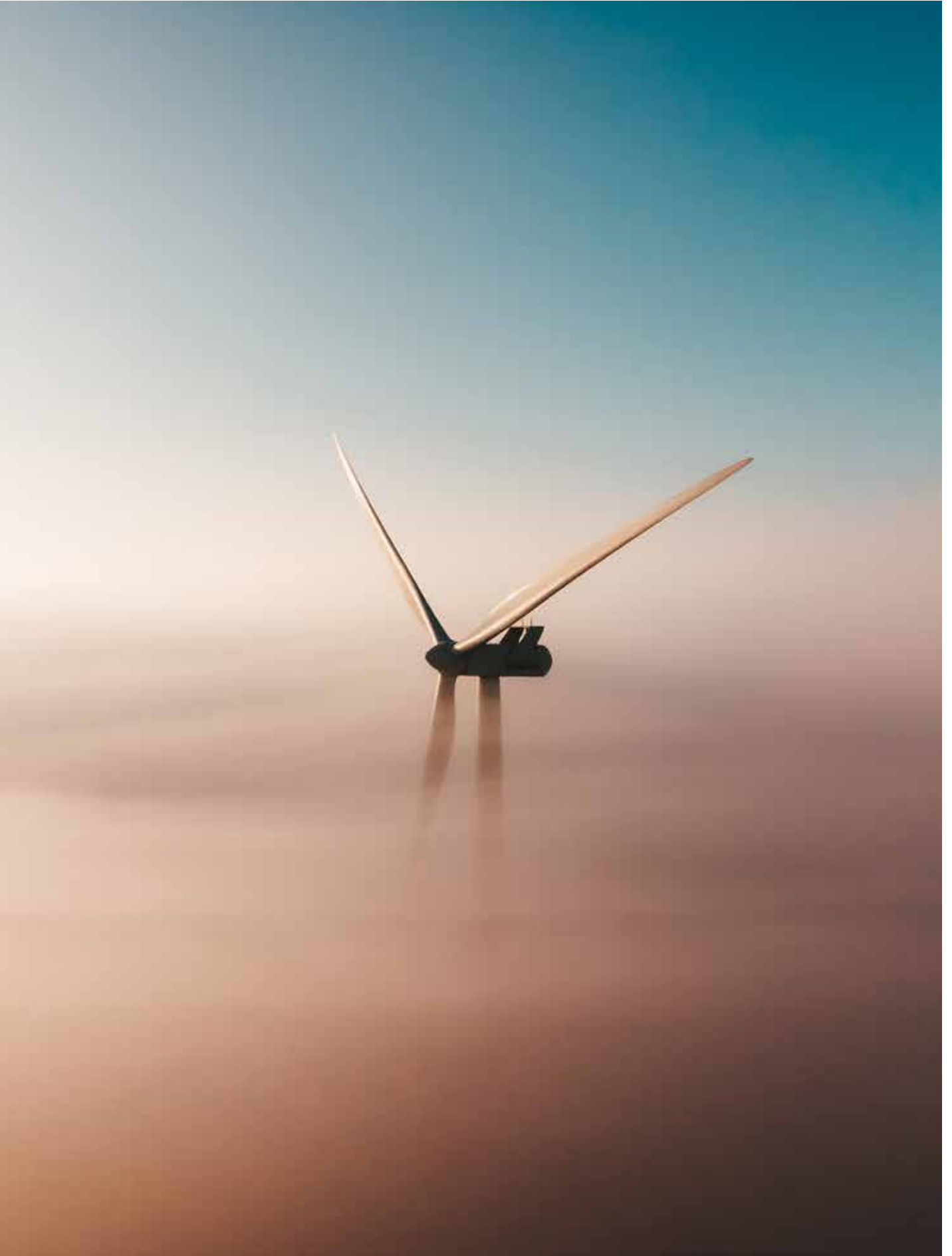
### Le renforcement de SOCOFE se poursuit

La position forte de SOCOFE en PUBLI-T - cette analyse vaut aussi pour PUBLIGAZ - résulte entre autres d'une série d'initiatives que nous avons lancées dès 2018 pour simplifier et spécialiser les structures gravitant autour d'ELIA et de FLUXYS. SOCOFE défend en effet depuis longtemps l'idée d'une coupole unique où élaborer la stratégie des communes wallonnes dans le cadre de leur participation dans les deux GRT. C'est le cas à Bruxelles, où un acteur unique, INTERFIN, concentre les parts communales en PUBLI-T et en PUBLIGAZ.

2018 et 2019 avaient été des années décisives : au terme de différentes opérations (voir les détails dans notre rapport annuel de 2019), la position de la Wallonie, via SOCOFE, est devenue plus forte et plus claire. Depuis lors, nous détenons 27,69% de PUBLI-T et 28,20% de PUBLIGAZ. Quelques autres acteurs wallons détiennent encore des parts en direct en PUBLI-T seul (TRANS&WALL, AIESH, IFIGA, WAVRE), ou en PUBLI-T et PUBLIGAZ (FINIMO, IPFBW).

En 2022, des discussions ont été initiées pour envisager un apport de ces dernières parts à SOCOFE. Nous ne perdons pas espoir d'accueillir un jour, sous notre coupole, l'ensemble des parts wallonnes. Enfin, notons qu'un collaborateur de SOCOFE a été désigné comme Secrétaire général de PUBLI-T et de PUGLIGAZ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.





# Éolien offshore



Depuis de nombreuses années, SOCOFE se positionne comme acteur durable et de référence dans l'énergie renouvelable. Avec nos partenaires, nous avons été les premiers à soutenir le développement de parcs éoliens en mer du Nord.

## ÉOLIEN EN MER, BELGIQUE PIONNIÈRE

**La crise énergétique a rendu le développement des énergies renouvelables plus essentiel que jamais. Celles-ci contribuent à la fois à accroître notre autonomie énergétique, mais aussi à maîtriser l'évolution des factures tout en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> responsables du changement climatique. Très tôt, SOCOFE a cru dans le potentiel que représentait la mer du Nord et s'est affirmée en tant qu'acteur de référence dans l'éolien offshore, aux côtés de partenaires belges au sein de C-POWER HOLDCO et d'OTARY.**

Si la Belgique n'a pas de gaz ou de pétrole, elle dispose par contre de sources vertes inépuisables : le soleil et le vent, et particulièrement à la mer du Nord. Néanmoins, l'industrie éolienne offshore belge est relativement jeune. Inauguré en 2013, C-POWER a été le premier parc construit en mer du Nord.

### Une énergie essentielle pour le futur

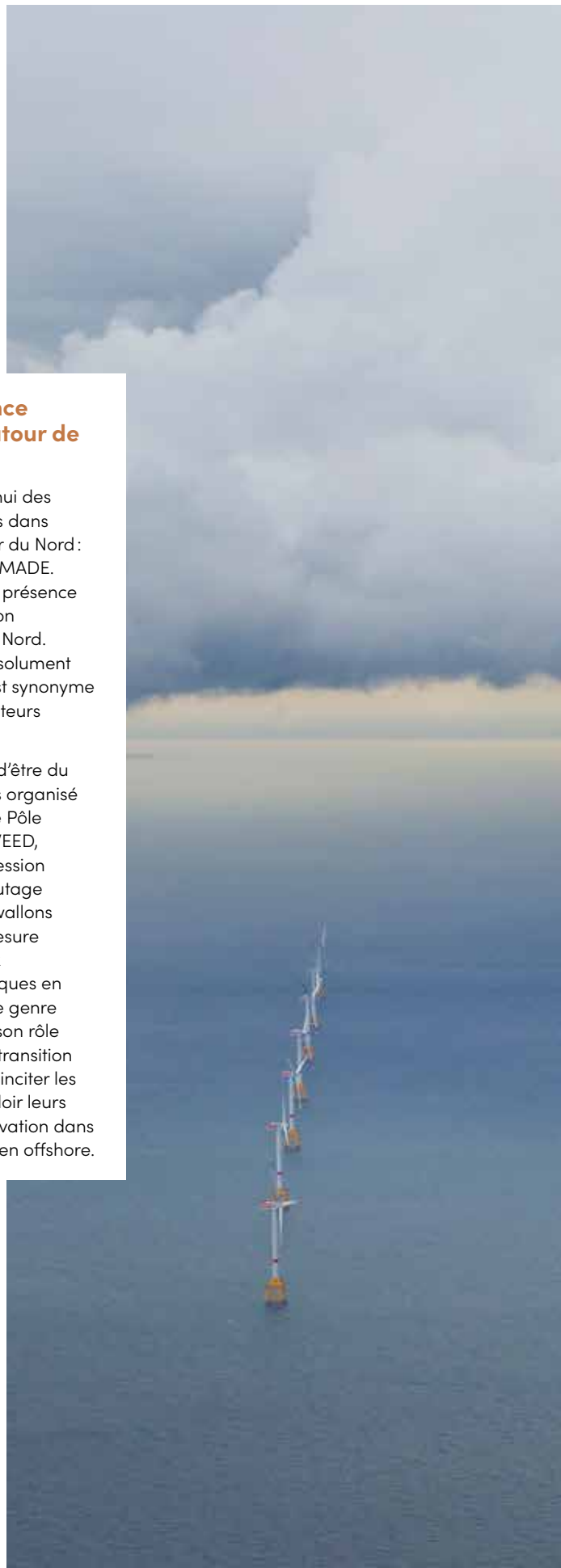
Comme l'indique Mathias Verkest, CEO d'OTARY, dans son interview (lire pages 50-51), depuis lors, ce secteur a su prouver que l'éolien offshore a toute sa place dans le mix énergétique. En 2022, notre pays était dans le trio de tête mondial en termes de capacité éolienne offshore par habitant.

La capacité totale des parcs éoliens offshore opérationnels en mer du Nord est de 2.262 MW. Leur production couvre environ 10% de la demande totale en électricité du pays. Et ce n'est pas fini ! Grâce à la future Zone Princesse Elisabeth, la mer du Nord pourrait bientôt couvrir environ un quart de la consommation électrique totale de la Belgique. Ajoutons qu'en Belgique, l'industrie offshore a déjà créé quelque 20.000 emplois directs et indirects.

### Favoriser l'émergence d'un écosystème autour de l'éolien offshore

SOCOFE détient aujourd'hui des participations importantes dans trois des huit parcs en mer du Nord : C-POWER, RENDEL et SEAMADE. Cet engagement assoit la présence wallonne dans l'exploitation énergétique de la mer du Nord. Nous sommes en effet absolument convaincus que celle-ci est synonyme d'opportunités pour les acteurs publics et privés wallons.

C'était d'ailleurs la raison d'être du séminaire que nous avons organisé conjointement avec WE, le Pôle MecaTech et le Cluster TWEED, le 11 octobre 2022. Cette session d'information et de réseautage a permis aux 80 acteurs wallons présents de prendre la mesure des opportunités liées aux développements énergétiques en mer du Nord belge. Par ce genre d'initiative, SOCOFE joue son rôle de moteur en matière de transition environnementale et veut inciter les acteurs wallons à faire valoir leurs talents et leur force d'innovation dans cette aventure qu'est l'éolien offshore.





## Pas de surprofit pour l'éolien offshore belge...

La question des surprofits a alimenté les débats en 2022. En septembre, la CREG a réaffirmé le fait que malgré la persistance de prix de marché élevés pour le gaz et l'électricité, les parcs éoliens offshore belges n'ont pas enregistré de bénéfices exceptionnels au terme de l'exercice.

Trois raisons expliquent cela :

1. Les quatre premiers parcs éoliens développés (dont C-POWER) bénéficient d'un système de soutien fixe qui s'ajoute au prix de l'électricité et ont conclu des contrats de vente à long terme. Ce qui signifie que les augmentations de prix sur le marché n'ont pas d'effet sur les revenus de ces exploitations.
2. Les parcs plus récents (dont RENTEL et SEAMADE) relèvent quant à eux d'un régime de soutien variable, avec un prix garanti par MWh produit (le LCOE ou *Levelised Cost Of Energy*). Plus le prix de l'électricité est élevé sur le marché, plus cette hausse est compensée par un soutien plus faible.
3. 2022 a été une mauvaise année en termes de vitesse des vents, ce qui a entraîné la production et la vente d'un volume d'électricité inférieures à 2020 et 2021.

### Contribution de solidarité à partir de 2023

Dans le contexte de crise des prix de l'énergie, le gouvernement a néanmoins demandé aux parcs éoliens offshore une contribution structurelle de solidarité à partir de 2023. Celle-ci concerne toute la période de soutien (jusqu'à 16 ans). Le principe ? Les revenus provenant de la vente d'électricité produite en mer du Nord belge seront plafonnés avec l'obligation de remettre les surplus au gouvernement pour les restituer aux consommateurs. Ainsi, les parcs éoliens contribueront à alléger leur facture d'électricité.

### Responsabilité sociétale

Les acteurs belges de l'éolien, y compris SOCOFE, ont affirmé leur totale adhésion à ce principe de solidarité. Cette décision résulte d'un dialogue constructif entre le gouvernement, la CREG et les parcs éoliens concernés. Le secteur éolien estime en effet qu'il a un rôle à jouer dans l'approvisionnement en énergie renouvelable de notre pays, et ce à un coût acceptable.

## C-POWER A OUVERT LA VOIE

Premier chantier éolien offshore mené en mer du Nord, le parc C-POWER a été pionnier tant sur le plan de la construction que de la gestion opérationnelle.

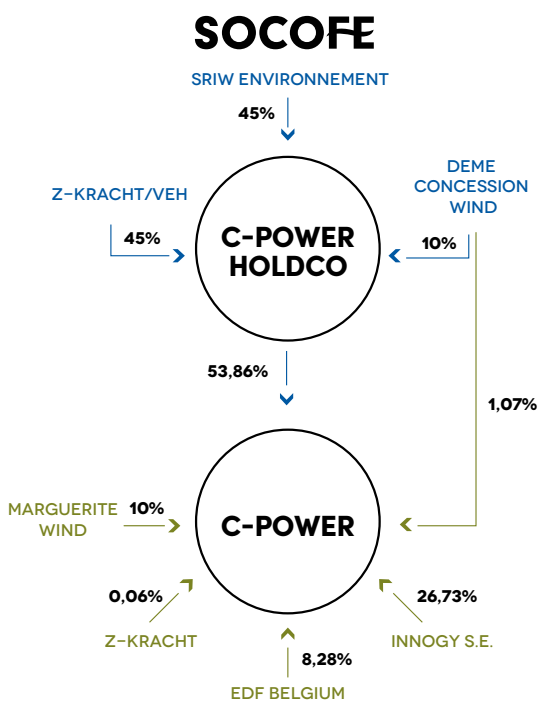
Aujourd'hui, il est aussi le premier pour lequel il est temps de réfléchir à la suite. En effet, la concession de C-POWER échoit le 31 décembre 2034. Deux pistes sont envisageables : soit le démantèlement du parc et le développement d'un nouveau, soit un *repowering* de C-POWER, autrement dit la rénovation du parc avec le remplacement des anciennes éoliennes par des plus récentes.

Cette dernière piste est celle que SOCOFE privilégie. En cas de démantèlement, celui-ci est prévu au cours de la dernière année de concession, période durant laquelle le parc actuel ne produira plus d'électricité. C'est seulement alors qu'un nouveau concessionnaire pourrait commencer à développer le nouveau parc. On peut estimer que le nouveau parc serait pleinement opérationnel à l'horizon 2037. Mais entretemps, entre 2034 et 2037, notre pays sera confronté à un déficit de production d'électricité éolienne offshore estimé à 4 TWh. La solution du *repowering* ramènerait ce déficit à seulement 0,3 TWh sur la période 2034-2037 grâce à un démantèlement/remplacement progressif, combiné à de nouvelles éoliennes bien plus performantes que celles en place aujourd'hui.

# TOP3

Avec environ 8% de la consommation totale en électricité couverte par les parcs éoliens offshore en 2022, la Belgique se situe dans le top 3 européen en termes de part de l'offshore dans le mix énergétique, après le Danemark (environ 24% en 2022) et le Royaume-Uni (environ 11%).

## PARTICIPATION EN C-POWER & C-POWER HOLDCO AU 31/12/2022



## Équilibre Nord/Sud

SOCOFE est présente dans C-POWER de manière indirecte, via C-POWER HOLDCO. Celui-ci est le véhicule qui concentre la participation majoritaire des actionnaires belges en C-POWER. Depuis 2017, sous l'impulsion de SOCOFE, un équilibre Nord/Sud a été établi dans la répartition des actions entre pôle public flamand (45%) et pôle public wallon (45% dont 30% SOCOFE).

## RENTEL - SEAMADE - OTARY

Le parc RENTEL tourne depuis juin 2018. SEAMADE depuis fin 2020. L'exploitation de ces deux parcs offshore a désormais atteint sa vitesse de croisière. 2022 a principalement été marquée par des vents médiocres : ceux-ci ont moins soufflé qu'en 2021, qui était pourtant une mauvaise année en termes de vent. Autre point d'attention : les tensions géopolitiques qui ont marqué l'année impactent inévitablement certains coûts opérationnels.

RENTEL et SEAMADE sont gérés par OTARY, véritable centre d'expertise pour l'énergie. Le groupe OTARY est l'actionnaire de référence de ces deux parcs et y exploite une centaine d'éoliennes, soit 35% de la capacité installée en mer du Nord. Il est actif dans la construction et l'exploitation de parcs éoliens en Belgique et hors Belgique puisque son expertise est aujourd'hui demandée ailleurs en Europe.

## OTARY et ses partenaires belges dans les starting blocs

Les actionnaires d'OTARY ont décidé de lui faire confiance en vue de se positionner pour le développement de la future Zone Princesse Elisabeth. En effet, avec RENTEL et SEAMADE, OTARY a prouvé sans conteste son know-how et son expertise dans le développement et la gestion opérationnelle des parcs éoliens offshore.

SOCOFE, OTARY et ses autres partenaires attendons avec impatience le cahier des charges et des règles de cotation pour l'attribution, par le gouvernement belge, des marchés liés à cette future zone. En mars 2023, nous avons malheureusement appris le report du lancement de l'appel d'offres.

Des appels aux entreprises intéressées de participer à cet appel d'offres ont néanmoins déjà été lancés, tant par OTARY que par SOCOFE, et en particulier à l'attention des entreprises belges.

## Urgence

Parallèlement, durant l'été 2022, SOCOFE, OTARY et 15 autres acteurs belges de l'éolien offshore ont signé une lettre ouverte à l'attention des pouvoirs publics et d'ELIA.

Objectif : les inciter à travailler avec des procédures accélérées ou d'urgence. En effet, pour pouvoir construire rapidement et efficacement les nouveaux parcs éoliens, des préalables sont nécessaires, et notamment :

1. Le gouvernement fédéral doit rapidement décider du cadre législatif des nouvelles zones offshore.
2. Les gouvernements wallon et flamand doivent décider sans plus attendre comment et où planifier le renforcement des réseaux terrestres à haute tension (Ventilus et Boucle du Hainaut).

~  
**6,77** TWh

En raison du manque de vent, les parcs éoliens belges ont produit 6,77 TWh en 2022 (6,8 TWh en 2021), alors que le potentiel des parcs installés est de 8 TWh.



## Trois acteurs wallons dans l'éolien

À côté de SOCOFE et de SRIW ENVIRONNEMENT, le paysage wallon compte un troisième acteur très actif dans l'éolien onshore et offshore : ELICIO. Logée à Ostende, cette filiale de notre actionnaire NETHYS est spécialisée dans le développement de projets éoliens. Elle détient des participations dans trois des huit parcs en mer du Nord : RENTEL, NORTHER et SEAMADE. SOCOFE est prête à envisager un partenariat avec ces deux acteurs pour le futur, et ainsi permettre à la Wallonie de se renforcer davantage encore dans le développement éolien.

## Zone Princesse Elisabeth : ce qu'on sait déjà...

~ Selon l'objectif du gouvernement fédéral, cette 2<sup>ème</sup> zone devrait permettre de tripler la capacité éolienne offshore, en ajoutant 3,5 GW à la capacité existante. La capacité éolienne offshore belge totale serait donc proche de 6 GW en 2030, et de 8 GW en 2040 moyennant le repowering des parcs existants et l'installation de panneaux solaires flottants.

~ La puissance des éoliennes envisagées pour la Zone Princesse Elisabeth est de minimum 15 MW (alors que la 1<sup>ère</sup> zone a démarré avec des éoliennes de 5 MW pour C-POWER, en phase pilote, et de 3 MW pour BELWIND).

~ ELIA construira une île artificielle pour permettre de raccorder la Zone Princesse Elisabeth au réseau électrique terrestre, tout en servant (comme le MOG pour la 1<sup>ère</sup> zone) de hub aux nouvelles interconnexions. Cela permettra ainsi de limiter au maximum le nombre de câbles nécessaires.

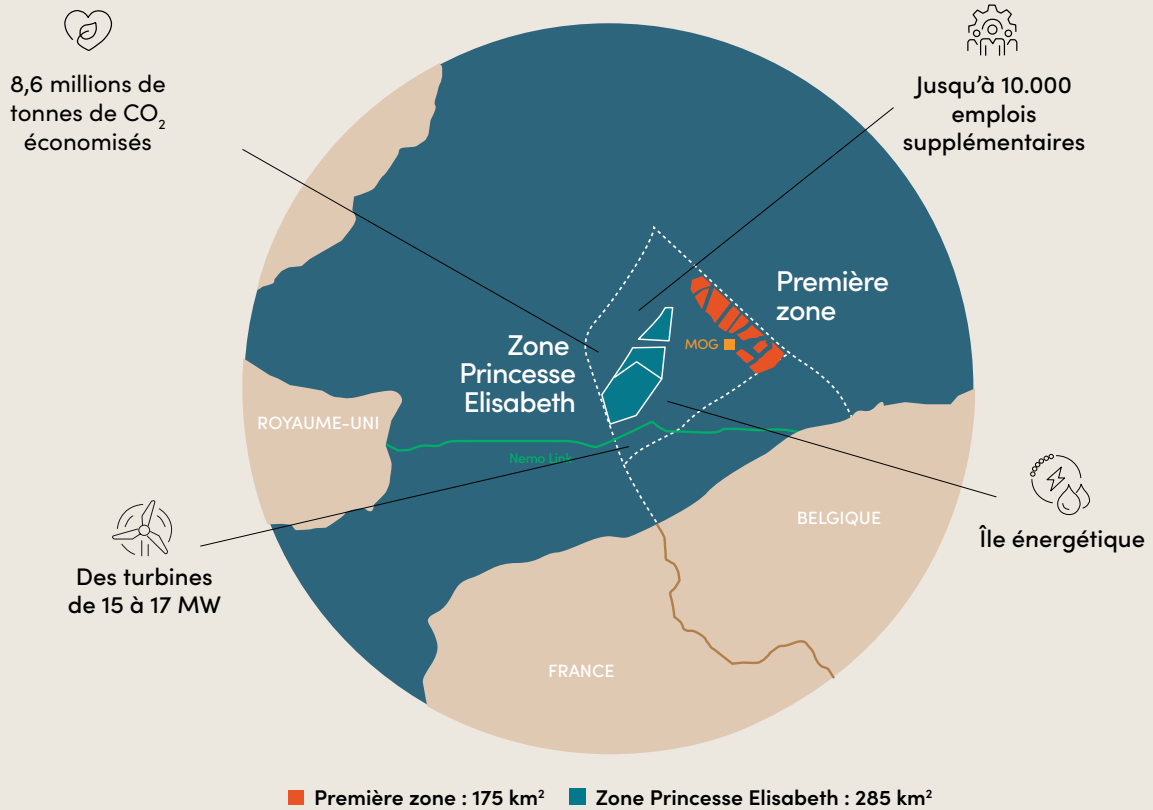
~ Cette île énergétique sera une première mondiale. La construction devrait démarrer en 2024 et s'achever en 2026. Le raccordement au réseau est prévu pour 2030, à condition que les projets Ventilus et Boucle du Hainaut aboutissent à temps (lire aussi pages 36-37).

~ Selon les données 2022, le coût de la Zone Princesse Elisabeth dans son ensemble, comprenant l'île, les infrastructures électriques et les câbles (sans les éoliennes), est estimé à plus de 2 milliards€. Ce projet bénéficiera de moyens issus du Plan de Relance belge et de subsides européens.

~ Cette zone sera reliée par des interconnecteurs hybrides (TRITON LINK) à une île artificielle danoise de 10 GW ainsi qu'au Royaume-Uni grâce à un nouveau câble Nautilus.

## DE L'ÉOLIEN OFFSHORE POUR TOUTES LES FAMILLES BELGES DE 2,2 GW À 5,8 GW

Mer du Nord belge 3.454 KM<sup>2</sup>

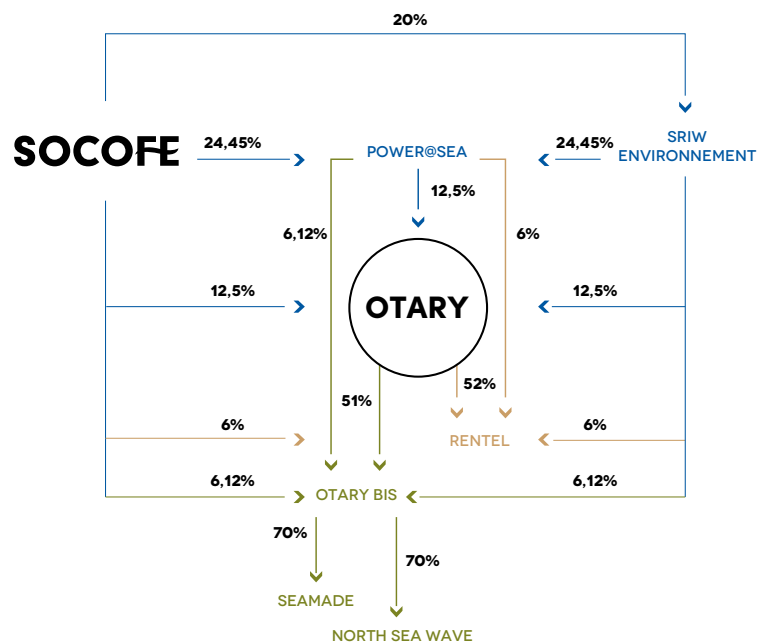


### PARTICIPATION EN OTARY, RENTEL & SEAMADE AU 31/12/2022

# 150 GW

#### d'éolien offshore en mer du Nord d'ici 2050

En mai 2022, la Belgique, l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas ont signé « les Accords d'Esbjerg », visant à faire de la mer du Nord la plus grande centrale électrique durable d'Europe. Les quatre pays se sont engagés à installer 65 GW de capacité d'ici 2030, et de parvenir à 150 GW pour 2050. En parallèle, ils ont la volonté d'interconnecter les différents parcs en mer du Nord.



# ENTRETIEN

AVEC MATHIAS VERKEST

CEO d'OTARY

## Quel bilan tirez-vous des 11 ans d'existence d'OTARY ?

Les Belges ont été des pionniers dans l'offshore avec le premier parc C-POWER. Cette industrie s'est alors fortement développée, notamment grâce à OTARY qui a été fondée à l'initiative de huit actionnaires visionnaires belges. Nous avons démontré que l'éolien offshore est une technologie à la fois techniquement et économiquement viable, mais aussi que cette énergie est indispensable pour le futur. Aujourd'hui, avec les capacités déjà installées, la seule Zone 1 couvre 50% de la consommation électrique des ménages belges, soit 10% de la consommation totale belge en électricité.

« NOUS AVONS DÉMONTRÉ QUE L'ÉOLIEN OFFSHORE EST UNE TECHNOLOGIE À LA FOIS TECHNIQUEMENT ET ÉCONOMIQUEMENT VIABLE. »

## Sur le plan économique, l'éolien offshore a visiblement un impact favorable sur le marché...

En effet ! Comme en Belgique nous avons une capacité éolienne offshore très élevée par habitant, une grande partie de la demande en électricité est satisfaite uniquement grâce aux

énergies renouvelables. Et on a pu observer que les jours où le vent souffle fort, les prix du marché sont très bas puisqu'il y a un excédent d'électricité produite. A certains moments, on a même des prix négatifs sur le marché !

## Quel sera le défi dans le cadre de la transition énergétique ?

Ce sera de maîtriser la variabilité de la production renouvelable au travers de l'investissement dans l'interconnexion avec des sources de production négativement corrélées, une gestion dynamique de la demande, et enfin le stockage. Celui-ci permet de capter l'énergie excédentaire résiduelle lors des pics de production et de la restituer à d'autres moments. Mais au-delà de cet effet sur le marché à court terme, causé principalement par une inadéquation temporaire entre l'offre et la demande, l'éolien offshore est la technologie qui présente actuellement non seulement le coût de production le plus bas, mais aussi le plus stable, et ce malgré des coûts d'investissement très importants.

## Quels sont les atouts d'OTARY ?

Nous sommes devenus un acteur qui compte ! Nous avons développé une très grande expertise non seulement dans le développement des parcs éoliens offshore, mais aussi dans leur exploitation et leur maintenance. Et nous connaissons très bien le marché belge et les conditions en mer. Nous avons clairement une longueur d'avance dans le secteur,

tout en restant une petite structure, agile et très efficace. Autour de nous, on observe tout un écosystème avec des acteurs belges devenus des leaders mondiaux, une sorte d'Offshore Valley. Enfin, j'ajouterais que le fait d'avoir un actionariat privé/public, flamand/wallon, est aussi un atout indéniable pour mener des projets en mer du Nord qui, je le rappelle, est fédérale.

## Que représente la Zone Princesse Elisabeth pour OTARY et ses actionnaires ?

Des opportunités, évidemment ! Nous avons clairement l'ambition d'être au rendez-vous pour continuer à approvisionner notre pays en énergie propre à un prix compétitif et stable. Nous sommes convaincus qu'avec le contexte géopolitique que l'on connaît, la production d'énergie doit rester locale. Nous sommes une société 100% belge et nous sommes leaders du marché. Cette position fait que nous sommes pas mal courtisés pour la Zone Princesse Elisabeth.

## Pour le futur, vous plaidez pour un mécanisme 2-sided CFD, pourquoi ?

Le principe est que le soumissionnaire offre un prix fixe sur une durée de 15 à 20 ans. Si les prix du marché sont supérieurs à ce prix fixe, le soumissionnaire rembourse la différence à l'Etat. Celui-ci peut par exemple l'utiliser pour réduire la pression sur la facture énergétique du citoyen et des entreprises. Et à l'inverse, si les prix du marché

## « GRÂCE À SON HÉRITAGE ET SAVOIR-FAIRE INDUSTRIEL, LA WALLONIE POURRAIT ENCORE MONTER EN PUISSANCE DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE L'ÉOLIEN OFFSHORE. »

sont plus bas, l'Etat compense la différence. Le 2-sided CFD permet ainsi une stabilisation des prix et une protection des consommateurs, tout en pérennisant l'investissement. C'est vraiment un mécanisme win-win, où producteurs et consommateurs sont protégés des soubresauts du marché et des aléas géopolitiques qui l'influencent.

### La Belgique est-elle assez ambitieuse en matière de développement offshore ?

Oui et non ! L'ambition du gouvernement est de tripler la capacité, mais la mise en place d'un projet éolien en mer peut prendre dix ans. Ce n'est cependant pas la phase de construction qui prend du temps. Celle-ci peut être bouclée en 1,5 à 2 ans ! Ce n'est pas non plus le financement car les technologies ont fortement évolué et ont atteint un stade de maturité reconnu par les banques. Là où ça coince, c'est toute la phase de préparation, en l'occurrence l'obtention des permis et le renforcement du réseau terrestre pour le raccordement des parcs éoliens. Tout pourrait aller plus vite...

« LA CRISE A MONTRÉ L'IMPORTANCE D'ÊTRE RELATIVEMENT AUTONOME AU NIVEAU DE L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE. »

### Que manque-t-il encore ?

Selon moi il manque aussi une vision stratégique et sociétale à un horizon de 20 à 50 ans. C'est essentiel car la crise a montré l'importance d'être relativement autonome au niveau de l'approvisionnement énergétique, sous peine d'un appauvrissement de la société belge au profit de producteurs étrangers, d'hydrocarbures notamment. Or, l'éolien offshore peut vraiment y contribuer. Allons-y !

### Comment la Wallonie pourrait-elle accroître les retombées liées au développement de l'éolien offshore ?

J'aimerais susciter davantage encore d'engouement auprès des sociétés wallonnes par rapport à ce secteur. La SOCOFE et la SRIW ENVIRONNEMENT sont des partenaires de la première heure d'OTARY, mais je pense que la Wallonie peut, grâce à son héritage et à son savoir-faire industriel, encore monter en puissance dans la chaîne d'approvisionnement. Il faut savoir que les installations offshore sont essentiellement faites d'acier, le cœur de métier de la Wallonie pendant longtemps. Il y a aussi tout ce qui est électronique de puissance, câblage électrique...

### Un projet d'infrastructure offshore est quelque chose d'énorme...

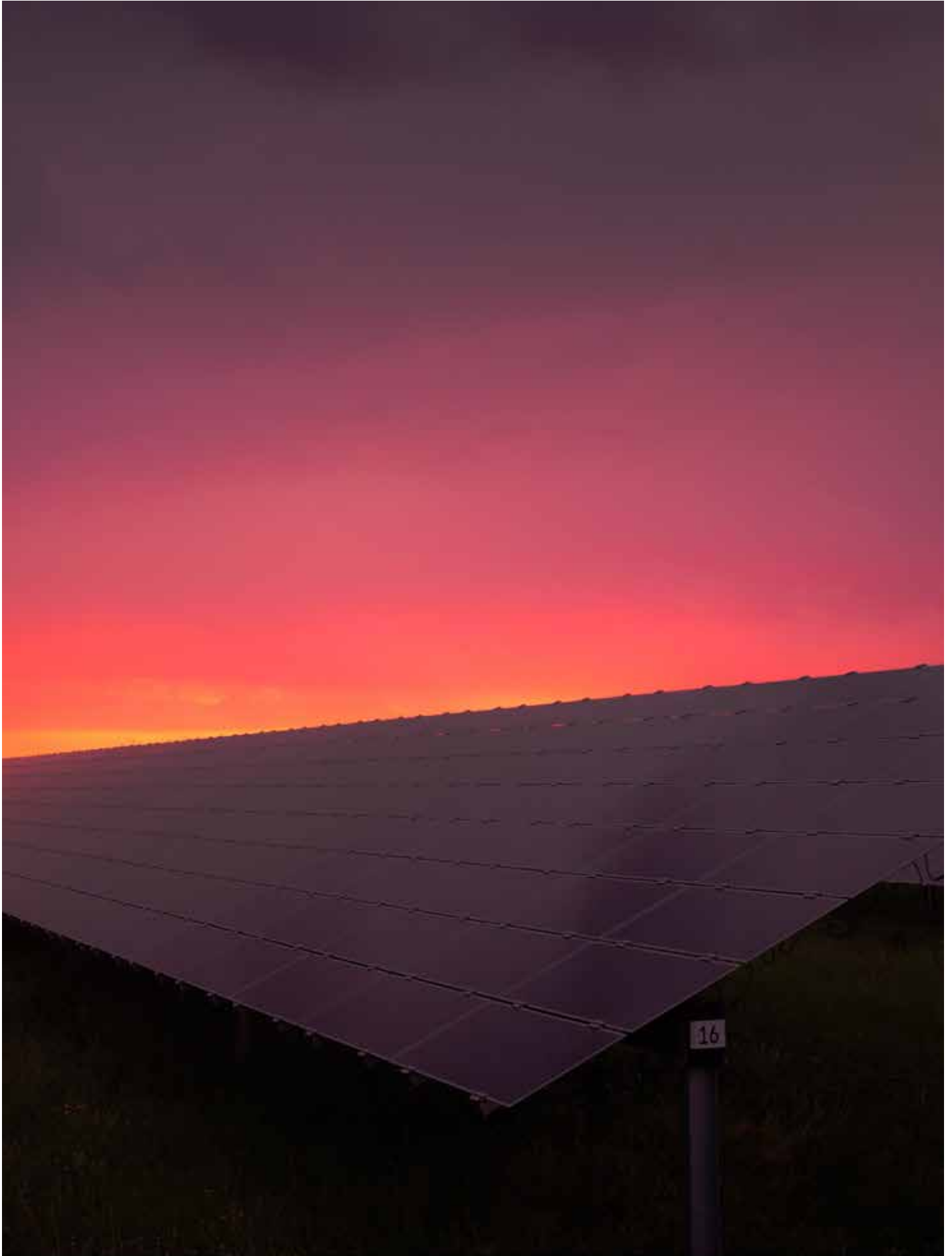
Oui, et quand on voit les ambitions européennes en la matière, on comprend que les opportunités à saisir sont encore très importantes ! Nous opérons toutefois dans une industrie

très compétitive. L'innovation et la maîtrise des coûts sont donc deux éléments clés pour percer dans ce secteur.

### Votre conclusion face aux perspectives de croissance inouïes ?

Dans le passé, la Belgique n'a pas pleinement exploité le potentiel des retombées économiques locales en stimulant le développement d'une chaîne d'approvisionnement locale, à l'inverse d'autres pays européens qui l'encouragent au travers des critères des appels d'offres... Mais il n'est pas trop tard ! L'industrie éolienne offshore continue d'évoluer et d'innover. Le marché sera amené à décupler d'ici 2050. La Wallonie peut donc certainement accrocher son wagon au train !





# Solaire



En tant qu'acteur financier et architecte de projets, SOCOFE cherche à accélérer le déploiement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire wallon.

## GREEN FOR POWER, ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION WALLONNE

Fin septembre 2022, SOCOFE est entrée dans le capital de GREEN FOR POWER. Cette prise de participation répond à notre objectif d'être un moteur de la transition énergétique en Wallonie, et ce en partenariat avec les acteurs locaux publics et privés.

GREEN FOR POWER est active dans le développement de solutions de décarbonation « clés en main ». Avec une prise de participation de 30% au capital de cette société wallonne, SOCOFE entend accélérer le déploiement de technologies de production d'énergie renouvelable sur le territoire wallon.

Dans GREEN FOR POWER, SOCOFE joue son rôle d'acteur financier et d'architecte de projets aux côtés de PERPETUM ENERGY HOLDING, qui en détient 70%. Les projets sont développés par PERPETUM ENERGY, le cas échéant en co-développement avec SOCOFE, avant d'être financés et exploités par GREEN FOR POWER.

### Une stratégie multi-technologies

Les projets actuellement dans le portefeuille de GREEN FOR POWER concernent des installations de panneaux photovoltaïques. Mais la société ambitionne d'aller bien au-delà. Elle innove en proposant dès à présent des solutions de décarbonation intégrées destinées à faciliter la transition énergétique ou à apporter de la valeur ajoutée à celle-ci : installations photovoltaïques et éoliennes onshore combinées avec des batteries, bornes de recharge...

**SOCOFE**

↓ 30%



↑ 70%

PERPETUM  
ENERGY HOLDING

### Des projets win-win

Fin 2022, GREEN FOR POWER était propriétaire d'un portefeuille d'installations photovoltaïques de l'ordre de 100 MWc. L'ambition de ses actionnaires est de déployer 500 MWc de moyens de production d'énergie renouvelable d'ici fin 2026, et ce en combinant croissance organique et acquisition de projets en développement.

Ce partenariat concrétise la volonté de SOCOFE de piloter un véhicule stratégique wallon capable de coordonner et développer des projets, seul ou en collaboration, avec des acteurs publics et privés. En signant également un accord de co-développement avec PERPETUM ENERGY, nous voulons contribuer au développement de ces projets, et par la même occasion à la réalisation des objectifs ambitieux de la Belgique et de la Wallonie en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de réduction des coûts de l'énergie.

~  
**29,4%**

Dans son Pacte Air Climat Energie, la Wallonie prévoit une part de 29,4% du renouvelable dans la production énergétique à l'horizon 2030. Elle est aujourd'hui de 16%.

## ANCRAGE WALLON FORT

Plus de 60% des infrastructures détenues par GREEN FOR POWER se trouvent en Wallonie. L'une d'elles est celle de Pairi Daiza, où a été développé le plus grand parc photovoltaïque de Wallonie (et le plus grand parking solaire au monde). GREEN FOR POWER y possède 62.750 panneaux, pour une puissance totale de quelque 20 MWc. En juillet 2023, ces chiffres auront doublé grâce à la mise en service de plus de 31.000 panneaux photovoltaïques supplémentaires. L'installation de cette extension a démarré en 2022 et une fois terminée, la production solaire couvrira l'entièreté des besoins énergétiques du parc animalier, tout en permettant de réinjecter le surplus sur le réseau.

Autre projet wallon de 2022 : une installation photovoltaïque de 7 MWc sur le site de APERAM Châtelet.





# INTERVIEW

## CROISÉE

**Jean-Marie Bréban**  
Directeur général de SOCOFE

**Luc Leenknecht**  
CEO de PERPETUM ENERGY

### Le vrai travail commence maintenant !

**Pour atteindre ses objectifs de production d'énergie renouvelable en 2030, la Wallonie a besoin de plusieurs milliers de MW supplémentaires. Est-ce jouable selon vous ?**

**Luc Leenknecht :** Par rapport aux volumes de 2019, il faut quasi tripler les capacités. Mais je crois réellement que c'est possible. Il y a suffisamment de surfaces pour installer du solaire ou des éoliennes.

**Jean-Marie Bréban :** Pour la Wallonie, accélérer le passage aux énergies renouvelables est un « *no choice* ». Et aujourd'hui, les technologies existantes sont suffisamment matures pour permettre aux acteurs du marché de faire leur travail à des coûts maîtrisés.

**Quels sont les principaux freins au développement de projets d'énergie renouvelable ?**

**L.L. :** L'un d'eux est la difficulté réelle à recruter des talents. Il reste aussi des défis importants en matière de disponibilité du réseau électrique et d'obtention des permis.

**J.-M. B. :** Nous avons absolument besoin de cohérence. La volonté et le dynamisme sont largement partagés par tous, mais ils doivent désormais se traduire dans les actes, notamment en facilitant et en accélérant les démarches administratives. Et à côté de cela, il faut aussi des investisseurs motivés, et SOCOFE en fait partie.

**Quels genres de *business models* permettront de réaliser ces ambitions ?**

**L.L. :** En quelques années, GREEN FOR POWER a acquis autour de 100 MW de projets dans son portefeuille, majoritairement en Wallonie. Ce que GREEN FOR POWER propose au marché est simple : les organisations ne doivent rien investir, et l'opération ne pèse pas sur leur bilan. C'est GREEN FOR POWER qui réalise tout l'investissement en appliquant les principes « *low risk, low return* ».

**J.-M. B. :** Grâce à ce modèle, les entreprises et les industries peuvent se concentrer sur leur *core business* tout en ayant la certitude d'avoir, via un contrat de mise à disposition, de

l'électricité à un coût déterminé et maîtrisé. Chez SOCOFE, notre volonté est de pouvoir associer à GREEN FOR POWER des outils locaux pour développer des projets en matière d'énergie renouvelable. Je pense aux intercommunales pures de financement, mais aussi aux agences de développement territorial et aux communes, qui ont des espaces disponibles pouvant accueillir des installations photovoltaïques. Le modèle de GREEN FOR POWER peut parfaitement leur convenir. C'est là que SOCOFE peut jouer un rôle de rassembleur et d'accélérateur de la transition environnementale.

**Comment se porte le secteur des énergies renouvelables suite aux différentes crises ?**

**L.L. :** On traverse une période très particulière. Dans notre secteur, on observe deux effets paradoxaux. D'un côté, la chaîne d'approvisionnement joue contre nous, avec des délais parfois longs pour recevoir certains composants et une augmentation des prix qui réduit nos marges. D'un autre côté, comme l'énergie est devenue plus

chère, les gens sont prêts à investir plus pour gagner en autonomie énergétique. À court terme, on assiste ainsi à un mélange de « *panic effect* » et de « *market effect* ». À long terme, je pense que le prix de l'énergie baissera, mais il ne reviendra plus aux niveaux d'avant.

#### Pourquoi vous associer ?

**L.L :** GREEN FOR POWER cherchait un partenaire actif, correct et professionnel, avec un bon réseau, permettant d'accélérer sa croissance.

**J-M. B :** Depuis deux ans, SOCOFE a la volonté de diversifier ses activités et de jouer le rôle d'acteur de référence comme investisseur global en Wallonie dans la transition environnementale. GREEN FOR POWER présente les atouts nécessaires. Nous voyons une belle complémentarité entre l'expertise de PERPETUM ENERGY et la connaissance du tissu local wallon de SOCOFE, notamment pour développer des projets en partenariat avec des acteurs publics et/ou privés wallons.

#### Quelles sont les ambitions de GREEN FOR POWER ?

**L.L :** Nous pouvons affirmer qu'elles sont grandes ! Nous sommes dans un secteur compétitif. Nous devons donc vraiment viser une croissance agressive afin d'améliorer notre position en Belgique ou dans les pays limitrophes. Nous avons une stratégie de développement d'un portefeuille multi-technologies. Nous ne nous arrêterons pas au solaire, nous voulons aussi développer les éoliennes onshore, les batteries, l'*e-mobility* avec les bornes...

**J-M. B :** Dans notre accord de collaboration, nous visons un minimum de 500 MW pour 2026, une belle contribution à la décarbonation de notre Région.

#### Et pour conclure ?

**L.L :** Je trouve que le vrai travail commence maintenant. Nous n'allons pas travailler à la marge mais produire des GWh et rendre les industries et la société davantage résilientes !

**J-M. B :** Je suis totalement confiant dans cette collaboration et je suis convaincu que dans les mois et les années qui viennent, nous verrons fleurir de très beaux projets aux quatre coins de la Wallonie.





**Installation  
construite sur le  
sol des Carrières  
Unies du Porphyre à  
Lessines :**

~ Capacité : 4.67 MWc

~ Superficie : environ 7 hectares

~ Nombre de modules :  
17.312

~ 1.555 tonnes de CO<sub>2</sub> par an  
évités



**Parc photovoltaïque  
de Pairi Daiza à  
partir de juillet  
2023 :**

~ Capacité totale : 40,5 MWc

~ Superficie totale : 20 hectares

~ Nombre de modules : 93.786

~ Production annuelle d'énergie  
verte : 39.800 MWh

~ 13.930 tonnes de CO<sub>2</sub> par an  
évités

© GREEN FOR POWER - Pairi Daiza



© ESTOR-LUX

# Stockage d'énergie



En prenant part à des projets innovants en matière de flexibilité électrique, SOCOFE est un moteur de la transition environnementale.

## ESTOR-LUX, LA FLEXIBILITÉ AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**La montée en puissance des énergies renouvelables va nécessairement accentuer le besoin croissant de capacités de stockage électrique et de solutions de flexibilité. C'est précisément la raison d'être d'ESTOR-LUX. Lors de sa mise en service, fin 2021, il était le plus grand parc de batteries de stockage à grande échelle du Benelux. Un autre projet pionnier auquel SOCOFE a cru...**

Les parcs de batteries contribuent à la sécurité d'approvisionnement en se déchargeant lorsque le vent ne souffle pas et/ou que le soleil ne brille pas. Et lorsque la production est abondante, ils permettent d'éviter la congestion du réseau en se rechargeant.

Forts de leurs atouts, ils prennent petit à petit le relais des centrales électriques au gaz pour assurer l'équilibre du réseau électrique. En effet, cette solution de flexibilité a prouvé qu'elle est plus écologique et moins coûteuse que les technologies habituelles. De plus, les batteries offrent une flexibilité (à très court terme) que les autres technologies ne peuvent pas fournir, et qui est cruciale pour atteindre les objectifs ambitieux de production d'énergie renouvelable.

### ESTOR-LUX pionnier

Depuis le 9 décembre 2021, le parc de batteries de stockage ESTOR-LUX, dont SOCOFE est actionnaire à 15%, a démarré sa pleine capacité commerciale à Bastogne. Fin 2022, avec une puissance installée de 10 MW et une capacité de stockage de 20 MWh, il était toujours le plus grand parc de batteries de ce genre au Benelux. Mais comme l'a indiqué ELIA, les demandes de raccordement au réseau

d'ELIA pour de futurs grands parcs de batteries ont afflué tout au long de l'année 2022.

### Premier bilan positif

Après une année d'exploitation, le bilan permet aux actionnaires d'ESTOR-LUX d'être optimistes pour la suite, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, alors que la technologie était relativement pionnière chez nous, le développement du parc n'a accusé qu'un retard minime et s'est fait dans le respect du budget prévu. Malgré quelques impondérables auquel il a fallu faire face, le défi de la première année d'exploitation a été relevé et la disponibilité d'actif a été très satisfaisante. Indéniablement, le marché se montre plutôt favorable à ce genre d'installation. Enfin, rappelons que ce projet a été réalisé sans aucun subside ou soutien public.

### Un nouvel actionariat

En 2022, ESTOR-LUX a aussi connu quelques mouvements dans son actionariat. Trois de ses actionnaires, SRIW ENVIRONNEMENT, RENT-A-PORT ENERGY et BEWATT, ont associé leurs intérêts pour créer la société BSTOR. La raison d'être de BSTOR est le développement, le financement et la détention d'actifs de stockage d'électricité via les batteries. Son plan de développement prévoit une capacité de stockage de 150 MW à l'horizon 2024-2025. BSTOR vise le marché belge, mais compte aussi saisir les opportunités qui vont se présenter dans les pays limitrophes comme les Pays-Bas, le Grand-Duché du Luxembourg et l'Allemagne.

### Un modèle à répliquer

L'objectif du consortium d'ESTOR-LUX, composé de SOCOFE, SOPAER et BSTOR, est avant tout de créer un modèle économique répliquable. D'autres projets sur le territoire wallon sont donc à l'étude avec les mêmes partenaires.

~  
90%

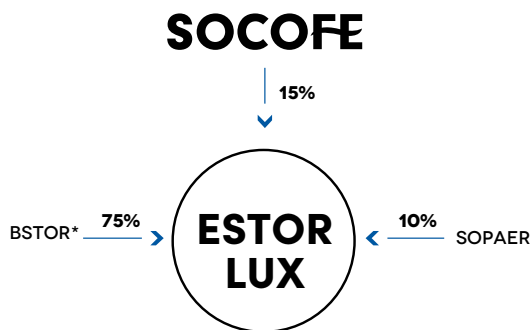
En 2022, ESTOR-LUX a été disponible 7893,26 heures, soit 90% du temps.

~  
1,8<sub>GW</sub>

ELIA évalue à 1,8GW environ la puissance de stockage issue de parcs de batteries disponible à l'horizon 2028-2029. Complètement chargées, ces batteries seront capables, durant 1 h ou 2, de fournir quasi autant d'électricité que deux grandes centrales nucléaires. Selon ELIA, si la mise en service de la Zone Princesse Elisabeth se réalise comme prévu, les besoins en capacités d'injection flexible sur le réseau belge passeront de 3,3 GW en 2022 à 5,3 GW en 2030.

Source : L'Echo

**ACTIONNARIAT ESTOR-LUX AU 31/12/2022**



## D'autres ESTOR-LUX ? Trois défis de taille

Le développement d'installations d'une telle envergure est actuellement confronté à plusieurs défis, et demande dès lors du temps :

### 01.

Des difficultés conjoncturelles dans la chaîne d'approvisionnement des batteries.

### 02.

Une congestion sur le réseau électrique d'ELIA qui entraîne des délais de raccordement relativement longs (de 18 à 36 mois, voire plus).

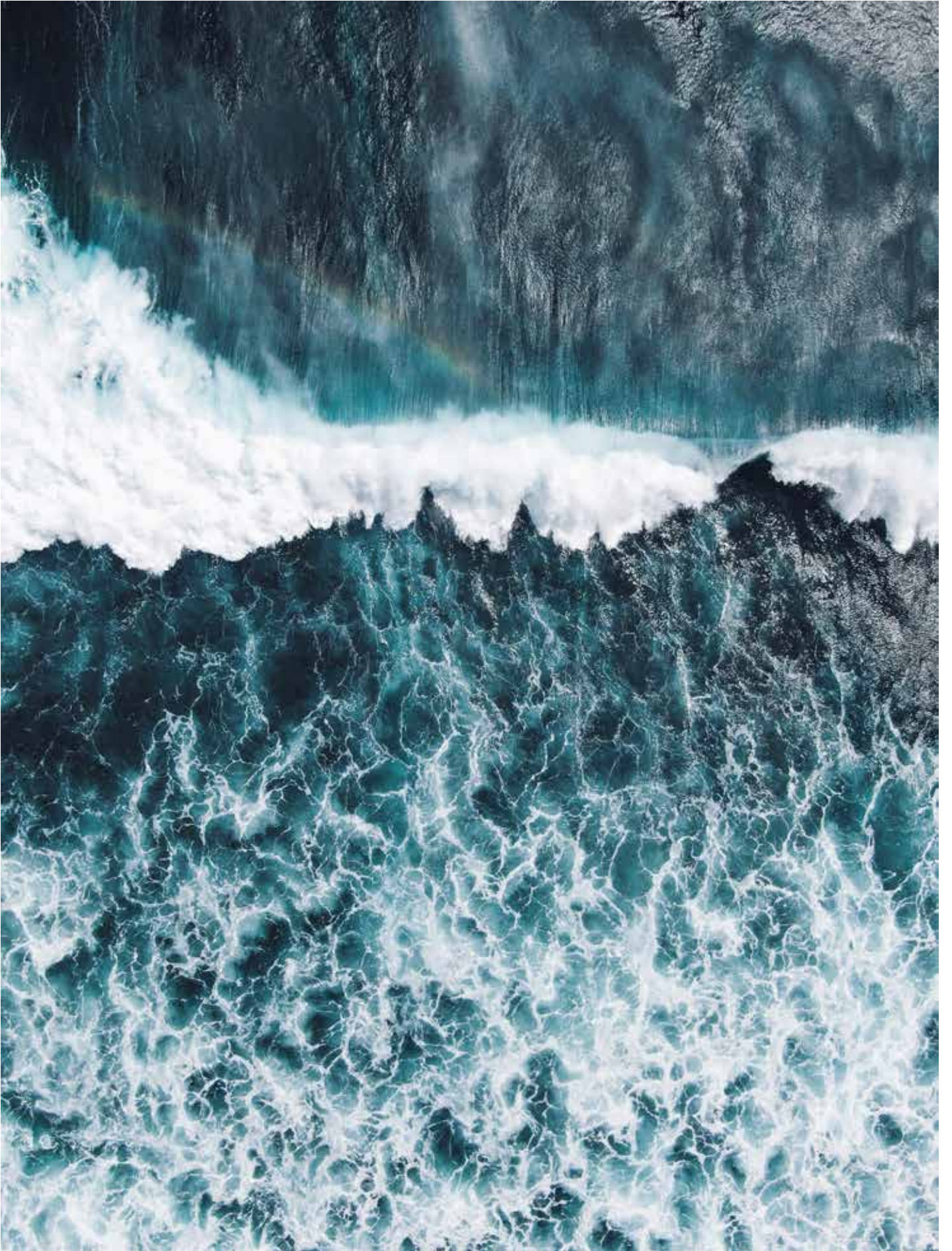
### 03.

Un *business model* audacieux et donc un *financial close* plus difficile à boucler : les parcs de batteries du type d'ESTOR-LUX sont des projets exposés aux risques du marché. Ils ont besoin de partenaires qui ont envie de faire bouger les lignes, et de banquiers qui acceptent de supporter une part plus importante de risques.

\*BSTOR = Rent-a-Port 40% • SRIWE 40% • BEWATT 20%







# Eau



## PRÉSENCE STRATÉGIQUE ET DURABLE

L'eau est un domaine stratégique et d'intérêt citoyen.  
SOCOFE assure pleinement son rôle de financier dans  
ce secteur vital pour nos populations.

~  
**385**  
MILLIONS DE M<sup>3</sup>

La Wallonie produit 385 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an et en exporte environ 40% vers Bruxelles, la Flandre et les pays voisins.

## LA SPGE PROTÈGE LES RESSOURCES EN EAU DE LA WALLONIE

**Conformément aux objectifs de Développement durable à l'Horizon 2030 de l'ONU, la Belgique s'est engagée à garantir l'accès de tous à l'eau potable, et à assurer une gestion durable des ressources en eau par l'assainissement. C'est une des missions de la SPGE.**

En Wallonie, SOCOFE est actionnaire de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) depuis sa création. Cette participation permet de financer un secteur stratégique pour nos populations et pour notre environnement. En effet, même si la Wallonie est privilégiée en termes de réserves aquifères, certaines zones ne sont pas à l'abri de pénuries structurelles ou ponctuelles en eau.

Depuis 1999, la SPGE coordonne le secteur de l'eau et finance le secteur de l'assainissement en Wallonie. Elle a une approche environnementale visant à préserver la santé publique, en protégeant et restaurant les ressources en eau et les systèmes aquatiques des pollutions de toutes origines.

La présence de partenaires privés tels que SOCOFE lui a permis de réaliser d'importants investissements sans que la dette régionale wallonne ne soit impactée. Plus de 4,5 milliards € ont été investis pour permettre à la Wallonie de rejoindre les standards européens en matière d'épuration des eaux, dont 3,27 milliards € dans les ouvrages d'épuration et collecteurs, 870 millions € pour l'égouttage et 175 millions € pour la protection des ressources en eau.



© SPGE - Nouveau siège social de la SPGE à Verviers

### Contrats de captage

Parmi les chantiers de la SPGE, les contrats de captage ont été officiellement lancés le 7 juin 2022. Ces engagements ont pour objectif de préserver ou de restaurer la qualité de l'eau sur une zone de captage d'eau potabilisable. Sur la base d'un diagnostic établi par des scientifiques, les différentes pressions (industrielles, domestiques et agricoles) exercées au niveau du captage sont identifiées. Puis un programme d'actions, scellé par le contrat de captage, est établi avec les différents acteurs de terrain dans une démarche participative. Ce projet s'inscrit dans la mission de protection des prises d'eau potabilisables de la SPGE.

### SOCOFE & SWDE : la collaboration se poursuit

Même si la SOCOFE s'est retirée du capital de la SWDE en 2021, la collaboration se poursuit. Ainsi, SOCOFE et la SWDE étudient, le cas échéant avec d'autres partenaires, des projets d'investissement potentiels impactants pour la transition environnementale.

### Une collaboration plus étroite entre la SPGE et la SWDE

Enfin, nous évoquons depuis plusieurs années l'idée d'une rationalisation du secteur de l'eau. Dans sa Déclaration de politique régionale du 25 juillet 2017, le Gouvernement wallon avait en effet prescrit une simplification des outils publics et administratifs, induisant une réduction des coûts de fonctionnement, une plus grande efficacité, ainsi qu'une meilleure identification des responsabilités. Et celle-ci concernait aussi le secteur de l'eau.

En écho à cette volonté de collaboration et de rationalisation, pointons deux actualités de 2022. La première est le fait que depuis 2022, la présidence du Comité de direction de la SPGE est assurée par Eric Van Sevenant, qui est aussi président de la SWDE. Ceci renforce la coordination sectorielle et les synergies de ces deux entités associées au Gouvernement wallon par un contrat de gestion. Ensuite, la SPGE a déménagé son siège social à Verviers, capitale wallonne de l'Eau, à quelques centaines de mètres de celui de la SWDE.

# Autres

## LUMINUS DES OUTILS À SPÉCIALISER

**SOCOFE soutient LUMINUS depuis la libéralisation du marché de l'électricité. Aujourd'hui cependant, cette participation n'est plus stratégique pour nous.**

Avec 4,7% du capital de LUMINUS depuis 2015, SOCOFE permet d'assurer une présence wallonne soutenue dans cette société qui possède des centrales électriques au gaz, des parcs éoliens, des centrales hydrauliques et aussi 10% de participations dans les centrales nucléaires de Tihange 2 et 3, ainsi que de Doel 3 et 4. En tant qu'acteur wallon, SOCOFE est toujours restée attentive à ce que le plan d'investissement reste cohérent avec les intérêts de la Wallonie.

Aujourd'hui, nous considérons cependant qu'il n'est plus de notre rôle de maintenir des participations, même limitées, dans le secteur concurrentiel de la vente d'énergie.

### Réorganisation du secteur

SOCOFE défend depuis longtemps une simplification des structures et une spécialisation des outils. En ce qui concerne LUMINUS, il nous paraît judicieux de concentrer l'ensemble des participations des actionnaires belges en LUMINUS au sein d'un seul outil, PUBLILEC (le deuxième actionnaire le plus important en LUMINUS après EDF).

### Simplification et renforcement

D'autre part, SOCOFE (qui concentre aujourd'hui la quasi-totalité de la participation wallonne en PUBLI-T) a interpellé PUBLILEC, VEH et BELFIUS, actionnaires de PUBLIPART, afin de proposer la liquidation de PUBLIPART (actionnaire d'ELIA) et de répartir les participations en ELIA entre SOCOFE et VEH. SOCOFE accentuerait ainsi sa spécialisation dans la détention d'actifs dans les réseaux de grand transport. Selon nous, cette évolution, conjuguée

à l'opération de regroupement des actionnaires belges de LUMINUS en PUBLILEC, concourrait à plus de clarté dans le rôle des acteurs publics dans le secteur.



# SRIW ENVIRONNEMENT

## PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DU RENOUVELABLE

Depuis l'an 2000, SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT sont des partenaires privilégiés dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement, notamment dans l'éolien et le stockage d'énergie. SRIW ENVIRONNEMENT permet de renforcer notre action dans ces secteurs porteurs d'opportunités et d'intérêt collectif.

SRIW ENVIRONNEMENT a pour mission de contribuer à la transition énergétique et de participer au développement d'entreprises wallonnes dans le secteur de l'environnement. Les infrastructures énergétiques font partie de ses domaines prioritaires d'investissements. Cela passe notamment par l'accompagnement d'entreprises présentant un beau potentiel dans ce secteur.

SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT sont notamment associées dans des dossiers importants du secteur éolien offshore comme C-POWER, RENTEL et SEAMADE, ainsi que dans le parc de batteries ESTOR-LUX.

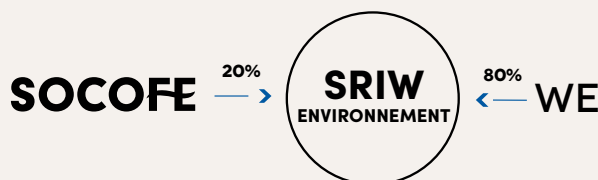
### Changements dans son actionariat

SRIW ENVIRONNEMENT est une filiale de l'ex-SRIW. Depuis le 9 janvier 2023, cette dernière a fusionné avec la SOGEPA et la SOWALFIN pour donner naissance à une nouvelle entité : WALLONIE ENTREPRENDRE (WE). Cette fusion a pour but de rassembler les trois outils économiques wallons dans une structure unique, capable d'accompagner les entreprises wallonnes à tous les stades de leur développement. Mutualisation des ressources, gains en efficacité et en visibilité, clarification de l'offre, accessibilité pour les entreprises... sont autant d'effets attendus de cette opération.

La société WE a absorbé la SRIW, la SOGEPA et la SOWALFIN. Dans ce cadre, deux opérations de cession d'actions de la SRIW ENVIRONNEMENT ont été opérées :

- BELFIUS BANQUE a cédé ses parts en SRIW ENVIRONNEMENT à WE et a renforcé sa position d'actionnaire dans la SA WE.
- Par l'effet de la fusion, une fois la SRIW dissoute, l'ensemble de son patrimoine a été transféré à la SA WE, en ce compris sa participation dans SRIW ENVIRONNEMENT.

### PARTICIPATION SRIW ENVIRONNEMENT AU 09/01/2023



### Soutien à la filière hydrogène et au développement de la Wallonie au travers de JOHN COCKERILL

Acteur majeur dans la production d'hydrogène vert via la fabrication d'électrolyseurs, la société JOHN COCKERILL a l'ambition de se poser en leader mondial dans le domaine. Dans sa stratégie, l'entreprise wallonne a prévu de développer huit

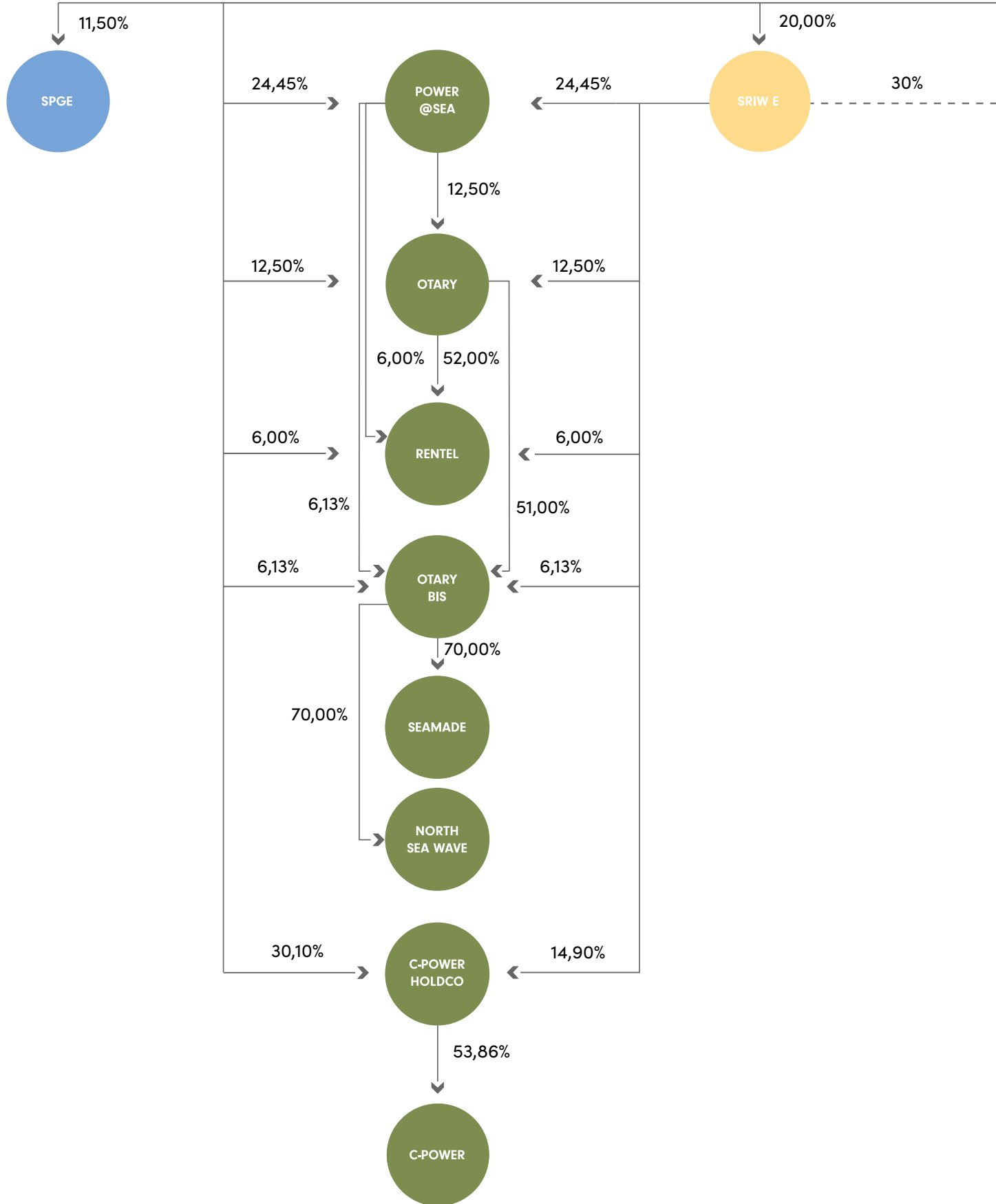
gigafactories à travers le monde (des usines capables de produire 1 GW/an). Il en existe déjà une en Chine, et une est en construction en Alsace. Chaque usine représente un investissement d'environ 100 millions €.

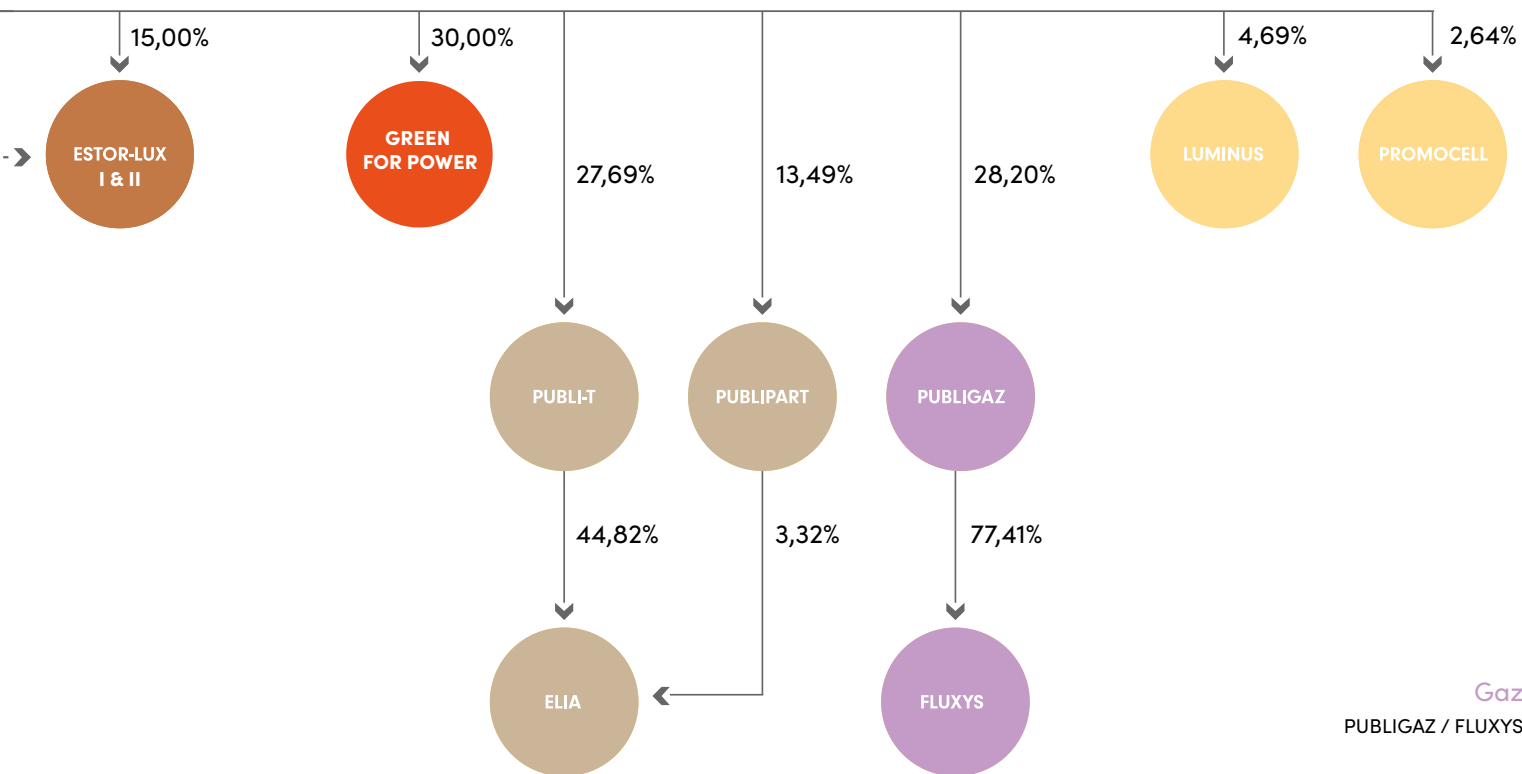
Afin de financer son programme ambitieux, JOHN COCKERILL fait appel au soutien de partenaires. La SFPI, NOSHAQ, WE et SOCOFE se sont engagés à soutenir le volet wallon via l'octroi d'un prêt convertible. Deux des conditions posées par ce consortium financier étaient que la prochaine gigafactory soit construite en Wallonie et que les activités de recherche restent en région liégeoise.

### Un investissement qui a du sens

Pour SOCOFE, l'intérêt de cet investissement est double. D'une part, il permet de soutenir le développement d'un écosystème autour de l'hydrogène, molécule stratégique pour la transition énergétique et pour notre partenaire FLUXYS. D'autre part, SOCOFE est constamment à l'affût d'opportunités d'investissement au profit du développement économique de la Wallonie. Et ce fleuron industriel est clairement synonyme de progrès et de création d'emplois.

TABLEAU GÉNÉRAL DES PARTICIPATIONS DE SOCOFE AU 31/12/2022





Gaz

PUBLIGAZ / FLUXYS

Électricité

PUBLI-T / PUBLIPART / ELIA

Éolien

C-POWER / C-POWER HOLDCO  
OTARY / OTARY BIS / POWER@SEA /  
RENTEL / SEAMADE

Solaire

GREEN FOR POWER

Stockage

ESTOR-LUX

Eau

SPGE

Autres

LUMINUS  
SRIW ENVIRONNEMENT  
PROMOCELL







# Informations financières & non financières

## ÉLÉMENTS-CLÉS FINANCIERS

724.366.240,30 €

FONDS PROPRES

487.913.645,00 €

CAPITAL

54.924.321,77 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

41.122.836,00 €

DIVIDENDES

642.041.016,20 €

VALEUR DES PARTICIPATIONS

ÉLÉMENTS-CLÉS NON FINANCIERS

SOCIAL



5 COLLABORATEURS



4 COLLABORATEURS  
À TEMPS PLEIN  
1 À TEMPS PARTIEL



50,8 MOYENNE D'ÂGE



1 DÉPART À LA RETRAITE



0 ACCIDENT DE TRAVAIL



2 FEMMES - 3 HOMMES

ENVIRONNEMENT



PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS  
FAÇONNANT UN AVENIR DURABLE



82%

DE NOTRE PORTEFEUILLE  
D'INVESTISSEMENTS :  
PARTICIPATIONS DANS LES  
GESTIONNAIRES DES RÉSEAUX  
DE TRANSPORT D'ÉLECTRONS  
ET DE MOLÉCULES



10%

DE NOTRE PORTEFEUILLE  
D'INVESTISSEMENTS :  
PARTICIPATIONS DANS 3 PARCS  
ÉOLIENS OFFSHORE EN MER DU  
NORD



PARTICIPATIONS DANS LE SECTEUR  
DU STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ ET DU  
PHOTOVOLTAÏQUE

GOVERNANCE



STRUCTURE DE  
GOVERNANCE  
ROBUSTE



NOUVELLE STRATÉGIE  
D'INVESTISSEMENT



RÉDACTION D'UN  
RAPPORT DE  
DURABILITÉ

## DES DIVIDENDES RÉGULIERS ET CROISSANTS

Jusqu'en 2012, la croissance du dividende ordinaire d'un exercice à l'autre a toujours été au minimum de 5%. Par ailleurs, pour 2005, 2008, 2009 et 2011, des dividendes extraordinaires appréciables ont pu être distribués.

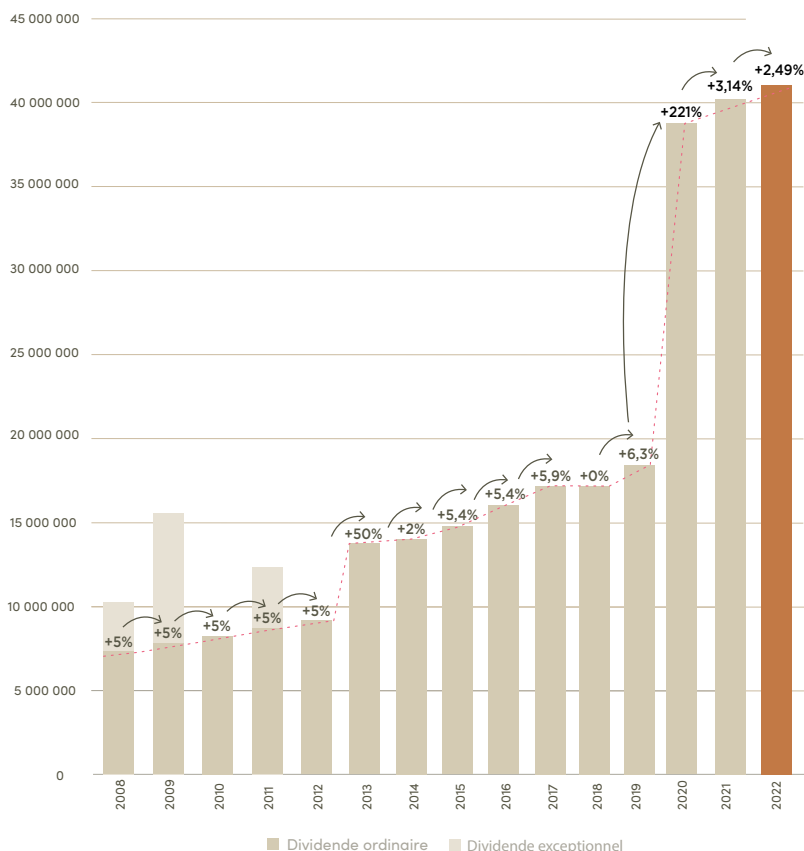
En 2013, sur base d'une étude pluriannuelle, le dividende a franchi un seuil important puisqu'il a été augmenté de 50%.

Il a alors été convenu de s'inscrire dans une perspective de distribution assez stable, sans prévoir de croissance annuelle systématique mais bien un réexamen annuel.

Au terme de l'exercice 2020, le dividende a plus que doublé par rapport aux exercices antérieurs. Cette évolution du dividende est liée à l'apport des parts PUBLI-T et PUBLIGAZ en SOCOFE par les IPFW fin 2019 et aux accords conclus entre actionnaires.

Le dividende relatif à l'exercice 2022 s'élève à 41.122.836 €, ce qui correspond à un rendement sur capital de 8,43% et un pay out ratio de l'ordre de 75%.

	Bénéfice distribué en €	Rentabilité du capital
2015	14.796.687	5,48%
2016	15.599.608	5,78%
2017	16.517.232	6,12%
2018	16.517.232	6,12%
2019	17.566.005	6,51%
2020	38.899.980	7,97%
2021	40.122.551	8,22%
2022	41.122.836	8,43%



### NOTES :

La formule de la rentabilité du capital est : dividende de l'année/capital au 31/12 de l'année, sauf en 2019. En 2019, vu l'apport en capital réalisé à la fin de l'année, le capital auquel se rapporte le dividende 2019 est celui qui a prévalu jusqu'à la date de l'augmentation de capital (19 décembre 2019), à savoir 269.952.475 €.

Il convient également de rappeler que 165 M€ de capital ont été apportés par incorporation des réserves en 2014 et ne résultent donc pas de souscriptions complémentaires des actionnaires. Calculé au départ des apports effectifs des actionnaires, le rendement est donc nettement plus élevé que les pourcentages précités.

# RAPPORT DE GESTION

## RAPPORT DE GESTION RÉDIGÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3:6 DU CSA

### I. RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION

Le résultat de l'exercice clôturé au 31/12/2022 s'élève à 54.924.321,77 €.

Ce résultat est acquis en tenant compte d'un remboursement d'impôts de 162.811,84 €.

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le bénéfice à affecter s'élève à 215.745.322,96 €.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale : 2.746.216,09 €
- Rémunération du capital : 41.122.836,00 €
- Bénéfice à reporter : 171.876.270,87 €

Le dividende ordinaire par part en 2022 s'élève à 74,00 € contre 72,20 € en 2021. Ce dividende est obtenu en appliquant le pay out ratio de 75% (convenu pour les années 2020 à 2022) sur le résultat de l'exercice tenant compte tant du résultat récurrent que non récurrent.

### II. COMMENTAIRES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTATS

#### 1. Actif

Au 31/12/2022, le total de l'actif est de 740.906.440,54 €.

Des immobilisations incorporelles et corporelles apparaissent au bilan à concurrence de 378.300,13 €.

Le portefeuille d'immobilisations financières s'élève à 684.825.652,62 € dont 642.041.016,20 € de participations réparties comme suit :

Participations	Valeur nette comptable au 31/12/2022
C-POWER-HOLDCO S.A.	44.366.297,68 €
ESTOR-LUX S.A.	275.550,00 €
ESTOR-LUX II S.A.	75.000,00 €
GREEN FOR POWER S.A.	4.385.000,00 €
LUMINUS S.A.	21.697.155,84 €
OTARY BIS S.A.	3.292.412,30 €
OTARY RS S.A.	9.788.825,81 €
POWER@SEA S.A.	4.929.684,58 €
PROMOCELL S.A.	1,00 €
PUBLI-T S.C.R.L.	285.401.677,59 €
PUBLIGAZ S.C.R.L.	230.348.319,71 €
PUBLIPART S.A.	7.248.270,36 €
RENTEL S.A.	5.490.918,05 €
SPGE S.A.	1.140.211,06 €
SRIW ENVIRONNEMENT S.A.	23.601.692,22 €

Les immobilisations financières sont en croissance de 35.923.621,31 € par rapport à l'an dernier. Ce chiffre est la résultante de différentes opérations en 2022 dont :

- Les prises de participation dans les sociétés GREEN FOR POWER et ESTOR-LUX II ;
- La reprise de réduction de valeur sur la participation dans la SRIW ENVIRONNEMENT ;
- L'octroi d'un prêt actionnaire à PUBLI-T ;
- Le remboursement ou la capitalisation des intérêts de certaines créances intragroupes.

Les créances à plus d'un an s'élèvent à 1.624.906,00 € suite à une facilité de paiement accordée sur la vente d'une des participations en 2021.

Les créances à un an au plus s'établissent à 3.547.401,57 €, majoritairement expliquées par une créance fiscale et la partie court terme de la facilité de paiement évoquée ci-dessus.

La trésorerie s'élève à 50.104.937,83 € dont 24.828.782,19 € de placements de trésorerie et 25.276.155,64 € de valeurs disponibles.

Les comptes de régularisation de l'actif sont de 425.242,39 €.

#### 2. Passif

Au 31/12/2022, le total du passif est de 740.906.440,54 €.

À la date de clôture, le capital de SOCOFE est de 487.913.645,00 €, entièrement libéré suite à l'augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et d'une partie de la réserve disponible intervenue en juin 2014 et de l'augmentation de capital par apports en nature en décembre 2019.

Compte tenu du bénéfice reporté, les fonds propres s'élèvent à 724.366.240,30 €. À noter que ce montant inclut deux réserves immunisées de 2.847.030,00 € suite à la souscription d'un Tax Shelter en 2019 et 2021.

Les provisions s'établissent à 96.994,36 €. Elles concernent principalement un litige fiscal qui est entièrement provisionné dans les comptes.

Le poste des dettes à moins d'un an s'établit à 16.388.485,47 €. Il résulte principalement de la rémunération du capital à concurrence de 16.115.706,00 €. En effet, un acompte sur dividende de 25.007.130,00 € a déjà été versé au cours de l'exercice 2022.

Les comptes de régularisation du passif sont de 54.720,41 €.

### 3. Compte de résultats

Au 31/12/2022, les ventes et prestations s'établissent à 109.131,02 €.

Le coût des ventes et prestations se chiffre à 2.108.870,17 €, l'évolution des charges est maîtrisée et aucune autre charge d'exploitation ponctuelle n'est présente en 2022.

Les produits financiers de 56.780.791,77 € s'expliquent principalement par :

- 51.649.826,56 € de dividendes bruts, dont la répartition est la suivante :

Participations	Dividendes bruts reçus au 31/12/2022
C-POWER-HOLDCO S.A.	2.450.140,00 €
ESTOR-LUX S.A.	0,00 €
ESTOR-LUX II S.A.	0,00 €
GREEN FOR POWER S.A.	0,00 €
LUMINUS S.A.	0,00 €
OTARY BIS S.A.	362.101,04 €
OTARY RS S.A.	2.320.375,00 €
POWER@SEA S.A.	1.014.856,15 €
PROMOCELL S.A.	0,00 €
PUBLI-T S.C.R.L.	12.972.669,57 €
PUBLIGAZ S.C.R.L.	29.351.610,00 €
PUBLIPART S.A.	453.546,40 €
RENTEL S.A.	1.902.000,00 €
SPGE S.A.	22.576,18 €
SRIW ENVIRONNEMENT S.A.	799.952,22 €

- 819.474,92 € d'intérêts de prêts octroyés à des participations et comptabilisés au cours de l'exercice ;

- 3.916.093,49 € de reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières.

Les charges financières s'élèvent à 19.542,69 €.

### 4. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagements hors bilan au 31/12/2022.

### III. ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine et ses conséquences dramatiques pour les citoyens de ce pays.

Les impacts économiques de cette guerre sur l'économie européenne et belge ont été significatifs avec évidemment la flambée des prix de l'énergie que subissent nos concitoyens et nos entreprises. L'inflation a atteint des niveaux historiquement élevés en 2022.

### IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À la date de la rédaction du présent rapport, nous n'avons pas connaissance d'événements survenus après la clôture de l'exercice susceptibles d'impacter les comptes clôturés au 31 décembre 2022.

### V. AUCUN DÉVELOPPEMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ N'A ÉTÉ PORTÉ À NOTRE CONNAISSANCE DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

### VI. LA SOCIÉTÉ N'A AUCUNE ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT.

### VII. IL N'Y A PAS LIEU DE JUSTIFIER DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE CAR CE N'EST PAS PERTINENT POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTIF, DU PASSIF, DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES PERTES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE.

### VIII. IL N'Y A PAS À NOTRE CONNAISSANCE DE RISQUES ET/ OU D'INCERTITUDES SUPPLÉMENTAIRES CONNUS HORMIS CEUX INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ DE NOTRE SOCIÉTÉ, C'EST-À-DIRE CEUX LIÉS AU SUIVI DES PARTICIPATIONS DÉTENUES ET PRÊTS ACCORDÉS DANS DES ENTREPRISES.

### IX. LA SOCIÉTÉ N'A CRÉÉ AUCUNE SUCCURSALE.

### X. IL N'Y A PAS LIEU DE JUSTIFIER DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ, PUISQU'AUCUNE PERTE REPORTÉE NE FIGURE AU BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTATS N'A PAS FAIT APPARAÎTRE UNE PERTE DE L'EXERCICE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS.

## XI. COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a été constitué par le Conseil d'administration en son sein pour l'assister dans le contrôle de l'intégrité des comptes de la société, du respect par la société des obligations légales et réglementaires, de l'indépendance du Commissaire, de l'exécution des fonctions d'audit interne de la société et des fonctions du Commissaire, et des contrôles internes et de la gestion des risques. Les responsabilités spécifiques du Comité d'audit figurent dans la Charte de gouvernance.

Le Comité d'audit est composé d'administrateurs non-exécutifs.

Compte tenu de leurs formations et expériences professionnelles antérieures et actuelles, les membres du Comité d'audit disposent d'une compétence adéquate en comptabilité et en audit.

Le Comité a procédé à l'examen des comptes statutaires, des comptes consolidés, des provisions et des litiges ainsi que de la reprise de réduction de valeur qui a été intégrée dans les comptes. Il s'est en outre penché sur la gestion des risques.





# COMPTES ANNUELS

## Bilan après répartition

### ACTIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		<b>21/28</b>	<b>685.203.952,75</b>	<b>649.260.330,56</b>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	19.467,50	0,00
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	358.832,63	358.299,25
Mobilier et matériel roulant		24	134.423,72	135.113,47
Autres immobilisations corporelles		26	224.408,91	219.361,82
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0,00	3.823,96
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	684.825.652,62	648.902.031,31
Entreprises liées	6.15	280/1	28.200.148,05	33.270.970,50
Participations		280	22.957.156,16	18.572.156,16
Créances		281	5.242.991,89	14.698.814,34
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	634.839.920,48	593.845.476,72
Participations		282	597.386.703,20	593.395.609,71
Créances		283	37.453.217,28	449.867,01
Autres immobilisations financières		284/8	21.785.584,09	21.785.584,09
Actions et parts		284	21.697.156,84	21.697.156,84
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	88.427,25	88.427,25
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>29/58</b>	<b>55.702.487,79</b>	<b>76.876.383,81</b>
Créances à plus d'un an		29	1.624.906,00	3.124.906,00
Autres créances		291	1.624.906,00	3.124.906,00
Créances à un an au plus		40/41	3.547.401,57	3.669.853,23
Créances commerciales		40	4.508,10	4.144,82
Autres créances		41	3.542.893,47	3.665.708,41
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	24.828.782,19	48.357.782,19
Autres placements		51/53	24.828.782,19	48.357.782,19
Valeurs disponibles		54/58	25.276.155,64	21.394.304,88
Comptes de régularisation	6.6	490/1	425.242,39	329.537,51
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>20/58</b>	<b>740.906.440,54</b>	<b>726.136.714,37</b>

## Bilan après répartition

### PASSIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>10/15</b>	<b>724.366.240,30</b>	<b>710.564.754,53</b>
Apport	6.7.1	10/11	487.913.645,00	487.913.645,00
Capital		10	487.913.645,00	487.913.645,00
Capital souscrit		100	487.913.645,00	487.913.645,00
Réserves		13	64.576.324,43	61.830.108,34
Réserves indisponibles		130/1	36.729.294,43	33.983.078,34
Réserve légale		130	36.729.294,43	33.983.078,34
Réserves immunisées		132	2.847.030,00	2.847.030,00
Réserves disponibles		133	25.000.000,00	25.000.000,00
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	171.876.270,87	160.821.001,19
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		<b>16</b>	<b>96.994,36</b>	<b>76.938,61</b>
Provisions pour risques et charges		160/5	96.994,36	76.938,61
Charges fiscales		161	82.324,61	76.938,61
Autres risques et charges	6.8	164/5	14.669,75	0,00
<b>DETTES</b>		<b>17/49</b>	<b>16.443.205,88</b>	<b>15.495.021,23</b>
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	16.388.485,47	15.398.934,62
Dettes commerciales		44	128.500,25	114.441,50
Fournisseurs		440/4	128.500,25	114.441,50
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	144.279,22	167.918,22
Impôts		450/3	5.152,11	77.136,18
Rémunérations et charges sociales		454/9	139.127,11	90.782,04
Autres dettes		47/48	16.115.706,00	15.116.574,90
Comptes de régularisation	6.9	492/3	54.720,41	96.086,61
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>10/49</b>	<b>740.906.440,54</b>	<b>726.136.714,37</b>

## Compte de résultats

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Ventes et prestations</b>		<b>70/76A</b>	<b>109.131,02</b>	<b>122.449,85</b>
Autres produits d'exploitation	6.10	74	109.131,02	122.449,85
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		<b>60/66A</b>	<b>2.108.870,17</b>	<b>2.243.323,14</b>
Services et biens divers		61	1.031.125,83	937.099,98
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	955.808,14	805.730,42
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	41.916,47	32.146,67
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	20.055,75	5.033,00
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	59.963,98	463.313,07
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		<b>9901</b>	<b>-1.999.739,15</b>	<b>-2.120.873,29</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>75/76B</b>	<b>56.780.791,77</b>	<b>59.664.346,90</b>
Produits financiers récurrents		75	52.864.698,28	52.044.445,30
<b>Produits des immobilisations financières</b>		<b>750</b>	<b>52.469.301,48</b>	<b>51.738.329,64</b>
<b>Produits des actifs circulants</b>		<b>751</b>	<b>395.396,80</b>	<b>290.543,34</b>
<b>Autres produits financiers</b>	6.11	<b>752/9</b>	<b>0,00</b>	<b>15.572,32</b>
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	3.916.093,49	7.619.901,60
<b>Charges financières</b>		<b>65/66B</b>	<b>19.542,69</b>	<b>3.223.863,05</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	19.542,69	2.537.714,45
<b>Charges des dettes</b>		<b>650</b>	<b>11.811,14</b>	<b>29.257,47</b>
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)</b>		<b>651</b>	<b>4.741,80</b>	<b>2.500.000,00</b>
<b>Autres charges financières</b>		<b>652/9</b>	<b>2.989,75</b>	<b>8.456,98</b>
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	0,00	686.148,60
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		<b>9903</b>	<b>54.761.509,93</b>	<b>54.319.610,56</b>
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	6.13	<b>67/77</b>	<b>-162.811,84</b>	<b>846.038,77</b>
Impôts		670/3	197.161,97	846.038,77
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	359.973,81	0,00
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		<b>9904</b>	<b>54.924.321,77</b>	<b>53.473.571,79</b>
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		<b>689</b>	<b>0,00</b>	<b>1.999.750,00</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		<b>9905</b>	<b>54.924.321,77</b>	<b>51.473.821,79</b>

## Affectations et prélèvements

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)</b>	<b>9906</b>	<b>215.745.322,96</b>	<b>203.517.243,08</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	54.924.321,77	51.473.821,79
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	160.821.001,19	152.043.421,29
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	<b>691/2</b>	<b>2.746.216,09</b>	<b>2.573.691,09</b>
À la réserve légale	6920	2.746.216,09	2.573.691,09
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)</b>	<b>(14)</b>	<b>171.876.270,87</b>	<b>160.821.001,19</b>
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>694/7</b>	<b>41.122.836,00</b>	<b>40.122.550,80</b>
Rémunération du capital	694	41.122.836,00	40.122.550,80

## Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8052P</b>	<b>xxxxxxxxxx</b>	<b>5.650,00</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	26.027,10	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8052</b>	<b>31.677,10</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8122P</b>	<b>xxxxxxxxxx</b>	<b>5.650,00</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8072	6.559,60	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8122</b>	<b>12.209,60</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>211</b>	<b>19.467,50</b>	

## Mobilier et matériel roulant

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8193P</b>	<b>xxxxxxxxxx</b>	<b>255.188,12</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	19.217,66	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8193</b>	<b>274.405,78</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8253P</b>	<b>xxxxxxxxxx</b>	<b>0,00</b>
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8253</b>	<b>0,00</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8323P</b>	<b>xxxxxxxxxx</b>	<b>120.074,65</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	19.907,41	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8323</b>	<b>139.982,06</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(24)</b>	<b>134.423,72</b>	

## Autres immobilisations corporelles

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxx	233.271,39
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	16.672,59	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	3.823,96	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	253.767,94	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxx	0,00
Plus-values au terme de l'exercice	8255	0,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxx	13.909,57
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8275	15.449,46	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	29.359,03	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(26)</b>	<b>224.408,91</b>	

## Immobilisations en cours et acomptes versés

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxx	3.823,96
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-3.823,96	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	0,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxx	0,00
Plus-values au terme de l'exercice	8256	0,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxx	0,00
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	0,00	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(27)</b>	<b>0,00</b>	

## État des immobilisations financières

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxx	18.572.156,16
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361	4.385.000,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	22.957.156,16	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxx	0,00
Plus-values au terme de l'exercice	8451	0,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxx	0,00
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	0,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxx	0,00
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	0,00	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(280)</b>	<b>22.957.156,16</b>	

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>281P</b>	<b>xxxxxxxxxx</b>	<b>14.698.814,34</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581	648.623,74	
Remboursements	8591	10.104.446,19	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(281)</b>	<b>5.242.991,89</b>	

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxx	599.376.799,38
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362	150.000,00	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8392</b>	<b>599.526.799,38</b>	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxx	0,00
Plus-values au terme de l'exercice	8452		0,00
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxx	4.270.873,09
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Reprises	8482	3.916.093,49	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	354.779,60	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxx	1.710.316,58
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542	75.000,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	1.785.316,58	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(282)</b>	<b>597.386.703,20</b>	

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES**

<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>283P</b>	<b>xxxxxxxxxx</b>	<b>449.867,01</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582	37.026.884,46	
Remboursements	8592	23.534,19	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(283)</b>	<b>37.453.217,28</b>	

**AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxx	21.876.655,84
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	21.876.655,84	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxx	0,00
Plus-values au terme de l'exercice	8453	0,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxx	179.499,00
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	179.499,00	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(284)</b>	<b>21.697.156,84</b>	

**AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES**

<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>285/8P</b>	<b>xxxxxxxxxx</b>	<b>88.427,25</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(285/8)</b>	<b>88.427,25</b>	

## Informations relatives aux participations

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES				
	NATURE	DIRECTEMENT		PAR LES FILIALES	COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
		NOMBRE	%	%				
<b>OTARY RS SA</b> Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0833.507.538	Action	6 154	12,50	6,17	31/12/2021	€	82.591.379	18.605.177
<b>RENTEL SA</b> Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0842.251.889	Action	5 490	6,00	12,67	31/12/2021	€	129.855.483	32.373.008
<b>OTARY BIS SA</b> Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0700.246.364	Action	10 106	6,12	12,54	31/12/2021	€	54.158.885	8.437.206
<b>GREEN4POWER SA</b> Avenue Maurice Destenay, 13/2 • 4000 Liège BELGIQUE BE 0666.984.074	Action	810	30,00	0,00	31/12/2021	€	7.147.585	525.050
<b>PUBLIGAZ SCRL</b> Galerie Ravenstein 4, bte 2 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0447.845.040	Action	9 687	28,20	0,00	30/09/2022	€	1.318.725.619	106.798.259
<b>SPGE SA</b> Rue des Écoles 17-19 • 4800 Verviers BELGIQUE BE 0420.651.980	Action	11 499	11,50	0,00	31/12/2021	€	1.973.181.097	17.662.849
<b>SRIW ENVIRONNEMENT SA</b> Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège BELGIQUE BE 0426.516.918	Action	60 279	20,00	0,00	31/12/2021	€	118.250.220	8.108.101
<b>PUBLI-T SCRL</b> Galerie Ravenstein 4, bte 2 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0475.048.986	Action	478 873	27,69	0,00	31/08/2022	€	770.587.054	53.054.248
<b>C-POWER HOLDCO SA</b> Trichterheideweg 8 • 3500 Hasselt BELGIQUE BE 0472.967.347	Action	903	30,10	2,98	31/12/2021	€	171.925.158	7.523.742
<b>PUBLIPART SA</b> Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0875.090.844	Action	176 680	13,49	0,00	30/09/2022	€	101.006.958	3.719.494
<b>POWER@SEA SA</b> Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht BELGIQUE BE 0468.783.479	Action	1 972	24,45	4,89	31/12/2021	€	20.748.465	4.096.331
<b>ESTOR-LUX SA</b> Avenue Maurice-Destenay 13 • 4000 Liège, BELGIQUE BE 0749.614.317	Action	275 550	15,00	6,00	31/12/2021	€	1.915.615	78.615
<b>ESTOR-LUX II SA</b> Avenue Maurice-Destenay 13 • 4000 Liège, BELGIQUE BE 0791.483.574	Action	150	15,00	6,00		€		

## Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>			
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>52</b>	<b>4.078.782,19</b>	<b>4.078.782,19</b>
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684	4.078.782,19	4.078.782,19
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b>	<b>53</b>	<b>20.750.000,00</b>	<b>44.279.000,00</b>
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	20.750.000,00	35.279.000,00
de plus d'un mois à un an au plus	8687	0,00	9.000.000,00

EXERCICE

### COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter			95.734,17
Produits acquis			79.508,22
Intérêts courus non échus pour financiers			250.000,00

## État du capital et structure de l'actionariat

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>ÉTAT DU CAPITAL</b>			
<b>Capital</b>			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxxxxxxxxx	487 913 645,00
Capital souscrit au terme de l'exercice	100	487.913.645,00	

	CODES	MONTANTS	NOMBRE D' ACTIONS
<b>Représentation du capital</b>			
<b>Catégories d'actions</b>			
Actions SDVN		487.913.645,00	555 714
<b>Actions nominatives</b>	<b>8702</b>	<b>xxxxxxxxxx</b>	<b>555 714</b>
<b>Actions dématérialisées</b>	<b>8703</b>	<b>xxxxxxxxxx</b>	

	CODES	MONTANT NON APPELÉ	MONTANT APPELÉ NON VERSÉ
<b>Capital non libéré</b>			
Capital non appelé	(101)		xxxxxxxxxx
Capital appelé, non versé	8712	xxxxxxxxxx	



## Dettes fiscales, salariales et sociales

	CODES	EXERCICE
<b>Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)</b>		
Dettes fiscales non échues	9073	5.152,11
<b>Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)</b>		
Autres dettes salariales et sociales	9077	139.127,11

## Comptes de régularisation

	EXERCICE
<b>Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important</b>	
Charges à imputer	1.167,58
Produits à reporter	53.552,83

## Résultats d'exploitation

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture	9086	5	6
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	5,2	5,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	7.795	7.316
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	692.286,67	541.468,07
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	159.022,38	128.648,26
Autres frais de personnel (+)(-)	623	104.499,09	135.614,09
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	20.055,75	5.033,00
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	59.681,53	50.750,00
Autres	641/8	282,45	412.563,07
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		0,32
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		636
Frais pour l'entreprise	617	0,00	23.083,33

## Résultats financiers

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Produits financiers divers		0,00	15.572,30
Différences d'arrondis avantageuses		0,00	0,02
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées	6510	4.741,80	2.500.000,00
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Frais bancaires		2.989,75	2.511,18
Autres charges financières diverses		0,00	5.945,80

## Produits et charges de taille ou d'incidence exceptionnelle

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>			
	<b>76</b>	<b>3.916.093,49</b>	<b>7.619.901,60</b>
<b>Produits financiers non récurrents</b>			
	<b>(76B)</b>	<b>3.916.093,49</b>	<b>7.619.901,60</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	3.916.093,49	923.647,60
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	0,00	6.696.254,00
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>			
	<b>66</b>	<b>0,00</b>	<b>686.148,60</b>
<b>Charges financières non récurrentes</b>			
	<b>(66B)</b>	<b>0,00</b>	<b>686.148,60</b>
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	0,00	686.148,60

## Impôts et taxes

	CODES	EXERCICE
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>		
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>		
	<b>9134</b>	<b>1.493,14</b>
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	1.493,14
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b>		
	<b>9138</b>	<b>195.668,83</b>
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	195.668,83
<b>Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé</b>		
Provisions taxables		20.055,75
Réserves occultes		4.741,80
Majorations de la situation de début des réserves		-3.916.093,49
Dépenses non admises (+)(-) (hors impôts)		102.019,12
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés		-50.966.260,57
<b>Sources de latences fiscales</b>		
Latences actives	9141	767.356,64
Revenus définitivement taxés reportés		767.356,64

## Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte</b>			
À la société (déductibles)	9145	0,00	83.892,10
Par la société	9146	0,00	91.761,59
<b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de</b>			
Précompte professionnel	9147	291.884,19	200.153,83
Précompte mobilier	9148	3.217.203,12	3.119.172,00

## Relations avec les entreprises liées, les entreprises associées et les autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
Immobilisations financières	(280/1)	28.200.148,05	33.270.970,50
Participations	(280)	22.957.156,16	18.572.156,16
Autres créances	9281	5.242.991,89	14.698.814,34
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>			
Immobilisations financières	9252	634.839.920,48	593.845.476,72
Participations	9262	597.386.703,20	593.395.609,71
Autres créances	9282	37.453.217,28	449.867,01

## Relations financières avec

	CODES	EXERCICE
<b>LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES</b>		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultat, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	73.951,00
<b>LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)</b>		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	18.402,53
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	4.537,50
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	1.568,16

# RÈGLES D'ÉVALUATION

## FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement liés à la constitution et aux augmentations du capital sont comptabilisés à concurrence des frais exposés et amortis suivant la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis linéairement en fonction de la durée des emprunts.

Toutefois, dans les deux cas ci-dessus, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

Les autres frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'origine ou à leur prix de revient.

Celles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements en fonction de la durée probable d'utilisation.

Cette durée sera fixée par le Conseil d'administration. Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les amortissements annuels sont pratiqués suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

- Bâtiments administratifs : 3%
- Installations et aménagements de biens propres : 10%
- Installations et aménagements de biens loués : 5,55%-100%
- Mobilier : 10%
- Matériel de bureau et équipements de traitement de l'information administrative : 20%-33%
- Matériel roulant : 20%

Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

Les immobilisations détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires sont amorties sur la durée du contrat.

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, mais à l'exclusion des frais accessoires qui sont eux pris en charge dans l'exercice.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur tous les titres pour lesquels, en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée, une dépréciation durable est constatée.

Une reprise de réduction de valeur exceptionnelle peut être enregistrée lorsqu'une nouvelle évaluation fait apparaître une plus-value sur des titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

## CRÉANCES COMPTABILISÉES EN IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Si le remboursement à l'échéance de ces créances ou de ces titres apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

## STOCKS

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

En cas de dépréciation durable, une réduction de valeur est pratiquée sur les articles concernés.

## CRÉANCES À PLUS ET À MOINS D'UN AN

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale.

À la clôture de l'exercice, si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au terme de chaque exercice, le Conseil d'administration arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles, nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

Les provisions constituées les années antérieures sont régulièrement examinées par le Conseil d'administration.

## DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

## OPÉRATIONS, AVOIRS ET ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change réellement appliqué au jour de leur réalisation.

Les actifs et passifs non monétaires (frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles, immobilisations financières et stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques, y compris pour le calcul des amortissements et réductions de valeur éventuels.

Les différences de change constatées sur la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, dettes et emprunts) sont directement portées en compte de résultats.

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes aux comptes annuels, par catégorie.

Les instruments financiers et produits dérivés, destinés à la couverture de certains risques financiers de change ou de taux d'intérêts, sont valorisés sur base de leur valeur notionnelle.

Les autres droits et engagements sont enregistrés pour la valeur nominale figurant dans le contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée.

## Bilan social

### ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	CODES	TOTAL	1. HOMMES	2. FEMMES
<b>AU COURS DE L'EXERCICE</b>				
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	4.4	3,4	1,0
Temps partiel	1002	1.0		1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	5.2	3,4	1,8
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	6 609	4 933	1 676
Temps partiel	1012	1 186		1 186
Total	1013	7 795	4 933	2 862
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	810 383,07	604 875,12	205 507,95
Temps partiel	1022	145 425,07		145 425,07
Total	1023	955 808,14	604 875,12	350 933,02

	CODES	P. TOTAL	1P. HOMMES	2P. FEMMES
<b>AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	5,1	3,5	1,6
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	7 316	4581	2 735
Frais de personnel	1023	805 731,00	504 518,00	301 213,00

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
<b>À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>				
Nombre de travailleurs	105	4	1	4,80
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	4	1	4,8
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	3	0	3,0
de niveau universitaire	1203	3		3,0
Femmes	121	1	1	1,8
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,8
de niveau universitaire	1213	1		1,0
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	1		1,0
Employés	134	3	1	3,8

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES  
À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	CODES	1. PERSONNEL INTÉRIMAIRE
<b>AU COURS DE L'EXERCICE</b>		
Nombre moyen personnes occupées	150	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	
Frais pour la société	152	

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL  
AU COURS DE L'EXERCICE**

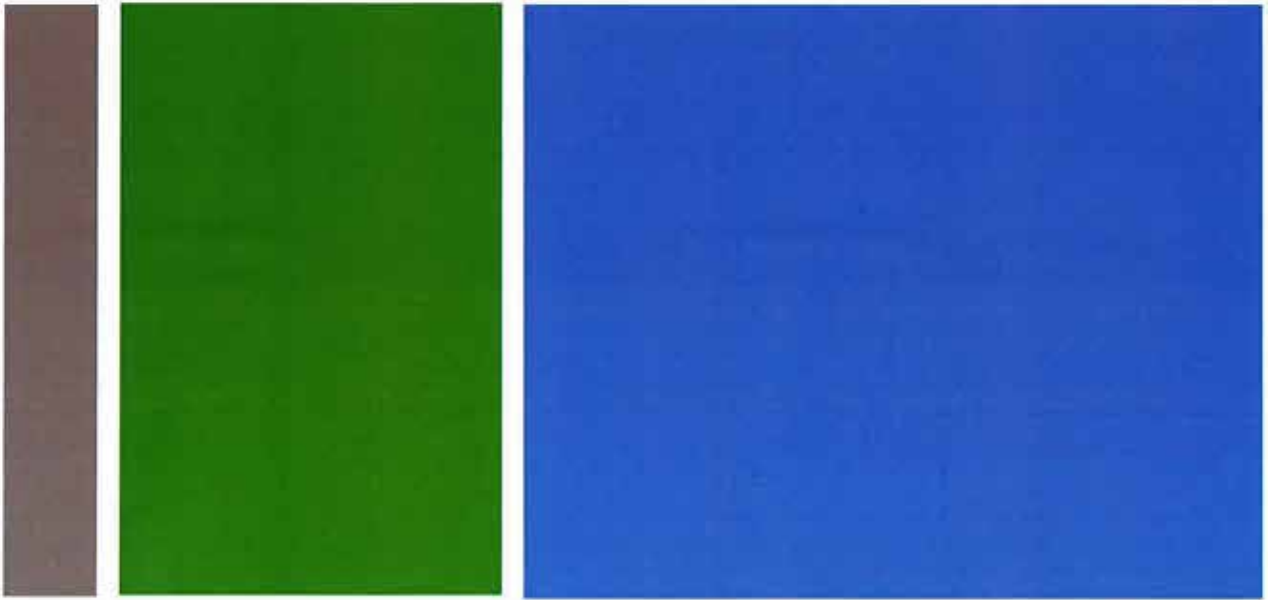
	CODES	1.TEMPS PLEIN	2.TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
<b>SORTIE</b>				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	1	0	1,0
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	310	1		1,0
<b>Par motif de fin de contrat</b>				
Pension	340	1		1,0

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS  
POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	CODES	HOMMES	CODES	FEMMES
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	3	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802	78	5812	9
Coût net pour la société	5803	2 447,61	5813	367,54
dont coût brut directement lié aux formations	58031	2 447,61	58131	367,54







## SOCOFE SA

Rapport du commissaire  
31 décembre 2022

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD  
AUDIT | TAX | CONSULTING





## SOCOFE SA

### RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

#### (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SOCOFE SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 18 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de SOCOFE durant sept exercices consécutifs.

#### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

##### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 740.906.440,54 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 54.924.321,77.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

##### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social: Chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles  
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436 391 122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.



Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

### Autres mentions

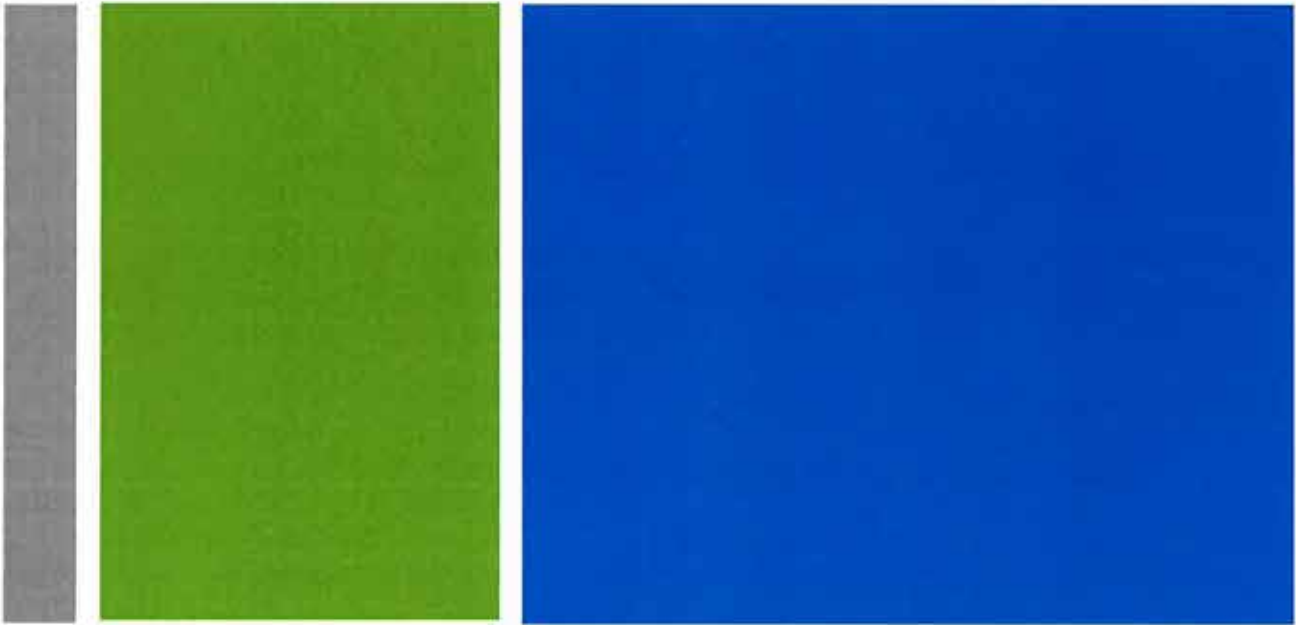
- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.
- ▶ Dans le cadre de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations, un acompte sur dividende a été distribué au cours de l'exercice, à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.

Gosselies, le 27 avril 2023

RSM INTERAUDIT SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR

CÉLINE ARNAUD  
ASSOCIÉE

THIERRY LEJUSTE  
ASSOCIÉ



## SOCOFE SA

Rapport d'examen limité du commissaire portant sur la situation active et passive dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende



## SOCOFE SA

### RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT SUR LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DANS LE CADRE DE LA DISTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE

#### Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de la situation active et passive (ci-après, l'« Etat ») au 31 mai 2022, incluse en annexe de ce rapport, sur la base de laquelle le Conseil d'administration de SOCOFE SA (ci-après, « la Société ») propose de distribuer un acompte sur dividendes, tel que prévu par l'article 40 des statuts, pour un montant de EUR 25.007.130.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cet Etat conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et au Code des sociétés et des associations. Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur cet Etat sur la base de notre examen limité, conformément à la norme ISRE 2410 et à l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations.

#### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité de l'Etat au 31 mai 2022 conformément à la Norme Internationale d'Examen Limité 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité » (ISRE 2410). Un examen limité de cet Etat consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables financiers et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits matériels qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits nous laissant à penser que l'Etat ne présente pas sincèrement, dans tous ses aspects significatifs, le patrimoine et la position financière de la Société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et au Code des sociétés et des associations.

Cet Etat présente un total de bilan de EUR 727.757.565, un bénéfice de la période de EUR 1.769.518 et un bénéfice reporté de EUR 162.590.519.

Dès lors, sur la base de cet Etat, il apparaît que la distribution envisagée n'a pas pour effet de réduire l'actif net, conformément à l'article 7:212 du Code des sociétés et des associations, à un montant inférieur à celui du capital libéré augmenté des réserves que le Code des sociétés et des associations ou les statuts de la Société ne permettent pas de distribuer.

Le présent rapport a été établi pour répondre au prescrit de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations. Il ne peut être utilisé à d'autres fins.

Gosselies, le 16 juin 2022

RSM INTERAUDIT SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR

CÉLINE ARNAUD  
ASSOCIÉE

THIERRY LEJUSTE  
ASSOCIÉ

Annexe: Situation active et passive au 31 mai 2022

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles  
interaudit@rsmoebgium.be - TVA BE 0436 391 122 - RPM: Bruxelles

Vertrouwelijk | Confidential | Vertraulich | Confidencial | Vertraulich | Vertraulich | Vertraulich | Vertraulich | Vertraulich | Vertraulich

# RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Le Conseil d'administration de SOCOFE a établi le présent rapport de rémunération conformément aux articles 3:12 du Code des Sociétés et des Associations et L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Ce rapport porte sur l'exercice comptable 2022 et a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2023.

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

		Nombre de réunions	
Numéro d'identification (BCE)	0472.085.439 (RPM Liège)	Assemblée générale	1
Type d'institution	Société à Participation Publique Locale Significative	Conseil d'administration	9
Nom de l'institution	SOCOFE SA	Comité stratégique	8
Période de reporting	2022	Comité d'audit	3
		Comité de nomination et de rémunération	7

## 2. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Dans le respect du Décret « Gouvernance » du Gouvernement wallon du 29/03/2018, les rémunérations des Président, Vice-Président et Administrateurs ont été fixées comme suit :

**Président** - rémunération fixe annuelle de 14.283,67 € bruts indexés, soit :

- 25.364,94 € du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022,
- 25.873,44 € du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2022,
- 26.390,51 € du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2022,
- 26.917,58 € du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2022,
- 27.456,07 € du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2022 et
- 28.005,99 € du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022.

**Vice-Président** - rémunération fixe annuelle de 10.712,75 € bruts indexés, soit :

- 19.023,70 € du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022,
- 19.405,07 € du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2022,
- 19.792,88 € du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2022,
- 20.188,18 € du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2022,
- 20.592,05 € du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2022 et
- 21.004,49 € du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022.

**Administrateurs et membres du Comité d'audit** - jeton de 125 € bruts indexés pour les séances auxquelles ils participent (avec un maximum de 12 séances par an pour le Conseil d'administration et de 3 séances par an pour le Comité d'audit), soit :

- 221,98 € du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022,
- 226,43 € du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2022,
- 230,95 € du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2022,
- 235,56 € du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2022,
- 240,27 € du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2022 et
- 245,09 € du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022.

**Membres du Comité stratégique et du Comité de nomination et de rémunération** - absence de jeton

Aucune rémunération ou jeton de présence additionnel n'est versé aux Président et Vice-Président pour l'exercice de leur fonction au sein de SOCOFE. Leur rémunération est par ailleurs réduite en fonction des défauts de présence à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles ils sont tenus de participer. Elle est payée mensuellement.

Il est accordé au même administrateur un seul jeton de présence par jour, quels que soient la nature et le nombre de réunions auxquelles il a assisté.

Les frais de déplacement donnent lieu à intervention conformément à l'article 15 bis, 4° du décret du 12 février 2004 dans les formes et aux conditions fixées par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne pour autant que la personne ne bénéficie pas d'un véhicule de fonction dès lors que celui-ci n'est pas assimilable à un véhicule personnel.

### 3. RÉMUNÉRATIONS ET MANDATS LIÉS À LA FONCTION

#### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONCTIONS	Nom et prénom	Rémunération annuelle brute 2022	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération	Mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Taux de présence aux réunions du CA
Président Membre du CS Membre du CNR <i>Cooptation le 20/01/2022</i>	<b>THIRY Bernard</b>	25.456,11 €	Rémunération fixe annuelle	Voir politique de rémunération en point 2 ci-dessus	Vice-Président de PUBLIGAZ (jeton de présence « doublé » de 240,24 €)  Administrateur de PUBLI-T (jeton de présence de 150 €)	100 %
Vice-Président Membre du CS	<b>DONFUT Didier</b>	17.506,56 €	Rémunération fixe annuelle		88,9 %	
Administrateur Président du CS	<b>BOUCHAT Olivier</b>	1.866,98 €	Jetons de présence		88,9 %	
Administrateur	<b>CHANTEUX Jonathan</b>	1.621,89 €	Jetons de présence		Administrateur de PUBLIGAZ (jeton de présence de 240,24 €)	77,8 %
Administrateur Président du CNR	<b>COLLARD Fabian</b>	2.112,07 €	Jetons de présence		100 %	
Administrateur	<b>DE SIMONE Stéphanie</b>	1.159,90 €	Jetons de présence		55,6 %	
Administrateur	<b>FRANSSEN François</b>	1.866,98 € rétrocedés à BELFIUS	Jetons de présence		88,9 %	
Administrateur <i>Démission le 19/01/2022</i>	<b>HANSEN Jean-Pierre</b>	-	Jetons de présence		-	
Administrateur <i>Cooptation le 24/03/2022</i>	<b>GEMENNE Bruno</b>	1.663,66 €	Jetons de présence		100 %	
Administrateur Membre du CNR	<b>HERRY Florence</b>	1.885,64 €	Jetons de présence		88,9 %	
Administrateur	<b>HOUGARDY Carine</b>	1.636,03 € rétrocedés à NETHYS	Jetons de présence		77,8 %	
Administrateur Président du CAudit Membre du CS	<b>JEUNEHOMME Alain</b>	2.347,84 €	Jetons de présence		77,8 %	
Administrateur Membre du CS	<b>LALLEMAND Philippe</b>	1.146,06 € rétrocedés à ETHIAS	Jetons de présence		55,6 %	
Administrateur Membre du CS	<b>MOENS Renaud</b>	2.112,07 € rétrocedés à IGRETEC	Jetons de présence		Administrateur de PUBLIGAZ (jeton de présence de 240,24 € rétrocedé à IGRETEC)	100 %



FONCTIONS	Nom et prénom	Rémunération annuelle brute 2022	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération	Mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Taux de présence aux réunions du CA
Administrateur	<b>NUYTENS Jean-François</b>	2.112,07 €	Jetons de présence	Voir politique de rémunération en point 2 ci-dessus	Administrateur de PUBLI-T (jeton de présence de 150 €)	100 %
Administrateur	<b>PALMANS Alain</b>	679,36 €	Jetons de présence			33,3 %
Administrateur Membre du CS	<b>PIETTE Josly</b>	Renonciation	-		Administrateur de PUBLI-GAZ (jeton de présence de 240,24 € rétrocédé à SOCOFE)	100 %
Administrateur Membre du CAudit	<b>ROBERT Philippe</b>	2.093,22 €	Jetons de présence		Administrateur de PUBLIPART (mandat gratuit)	77,8 %
Administrateur Membre du CS	<b>VANDERIJST Olivier</b>	688,68 € rétrocédés à SRIW	Jetons de présence			33,3 %
Administrateur Membre du CNR	<b>VAN DEN KERKHOVE Michaël</b>	1.890,09 €	Jetons de présence			88,9 %
Administrateur Membre du CAudit	<b>VERWILGHEN Benoit</b>	2.578,58 € rétrocédés à ETHIASCO	Jetons de présence			88,9 %
<b>TOTAL</b>		<b>72.423,79 €</b>				

CA : Conseil d'administration CS : Comité stratégique CAudit : Comité d'audit CNR : Comité de nomination et de rémunération

## FONCTION DIRIGEANTE LOCALE

Nom et prénom	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE 2022	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE (cf. commentaires ci-dessous)
<b>BRÉBAN Jean-Marie</b> Directeur général	250.604,72 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rémunération fixe : 248.723,88 € dont 32.372,94 € de retenue ONSS personnelle</li> <li>Plan de pension complémentaire à contribution définie : 250,56 € indexés, soit 316,65 €</li> <li>Chèques repas - part patronale : 1.444,19 €</li> <li>Chèques cadeaux : 120 €</li> </ul>
<b>MANDATS DÉRIVÉS LIÉS A LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE</b>		
Administrateur de PUBLIGAZ		Jeton de présence de 240,24 € rétrocédé à SOCOFE
Administrateur de PUBLI-T		Jeton de présence de 150 € rétrocédé à SOCOFE
Administrateur de C-POWER HOLDCO		10.000 €/an rétrocédés à SOCOFE
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur d'OTARY		Mandat gratuit
Administrateur de SPGE		Jeton de présence de 624,23 € rétrocédé à SOCOFE
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de SRIWE		Jeton de présence de 500 € versé à SOCOFE
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de BOP		Mandat gratuit
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur d'ESTOR-LUX		Mandat gratuit
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur d'ESTOR-LUX II		Mandat gratuit à partir du 26/09/2022
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de C-POWER		Mandat gratuit
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de GREEN FOR POWER		Mandat gratuit à partir du 28/09/2022
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de PERPETUM INFRA 4BE		Mandat gratuit à partir du 28/09/2022

### Plans de pension complémentaire du titulaire de la fonction dirigeante locale

Le Directeur général bénéficie de deux plans de pension complémentaire :

- Un plan de pension à contribution définie dont les conditions sont identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel de l'entreprise et qui n'est dès lors pas repris ci-dessus conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Le montant dont il a bénéficié dans ce cadre en 2022 s'élève à 15.725,13 €.
- Un plan de pension à contribution définie bénéficiant uniquement aux cadres de la société et précisé ci-dessus conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Le montant dont le Directeur général a bénéficié dans ce cadre en 2022 s'élève à 250,56 € indexés, soit 316,65 €.

### Commentaires

Conformément aux précisions fournies par le modèle de rapport annuel de rémunération en annexe de l'arrêté ministériel du 14 juin 2018 tel que modifié par l'arrêté ministériel du 11 avril 2022, sont détaillées dans le tableau ci-dessus les composantes de la rémunération annuelle brute de la fonction dirigeante locale telle que définie à l'annexe 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Ne sont donc pas précisés : les avantages de toute nature découlant de l'utilisation privée d'outils de travail (téléphone portable, ordinateur portable et voiture mise à disposition) et les primes d'assurance responsabilité civile et soins de santé prises en charge par l'employeur.

## Annexe 1

### PRÉSENCES DES MEMBRES AUX RÉUNIONS DES ORGANES DE GESTION

**P** : présent • **E** : excusé • **(€)** : participation ayant donné lieu au paiement d'un jeton

**(€+R)** : participation ayant donné lieu au paiement d'un jeton qui a été rétrocédé

Conseil d'administration	20/01	08/03	24/03	28/04	23/06	29/09	17/11	15/12	20/12
THIRY Bernard	P	P	P	P	P	P	P	P	P
DONFUT Didier	P	P	P	P	E	P	P	P	P
BOUCHAT Olivier	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	E	P (€)
CHANTEUX Jonathan	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	E	E
COLLARD Fabian	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)
DE SIMONE Stéphanie	P (€)	P (€)	E	P (€)	E	P (€)	P (€)	E	E
FRANSSEN François	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	E
GEMENNE Bruno	-	-	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)
HERRY Florence	P (€)	E	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)
HOUGARDY Carine	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	E	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	E
JEUNEHOMME Alain	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	E	E	P (€)	P (€)	P (€)
LALLEMAND Philippe	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	E	E	P (€+R)	E	E
MOENS Renaud	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)
NUYTTENS Jean-François	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)
PALMANS Alain	P (€)	P (€)	E	P (€)	E	E	E	E	E
PIETTE Josly	P	P	P	P	P	P	P	P	P
ROBERT Philippe	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	E	E	P (€)
VAN DEN KERKHOVE Michaël	E	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)
VANDERIJST Olivier	P (€+R)	P (€+R)	E	E	E	E	P (€+R)	E	E
VERWILGHEN Benoit	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	E	P (€+R)

<b>Comité stratégique</b>	<b>13/01</b>	<b>17/03</b>	<b>16/06</b>	<b>26/08</b>	<b>22/09</b>	<b>18/10</b>	<b>10/11</b>	<b>08/12</b>	<b>Taux de participation</b>
BOUCHAT Olivier	P	P	P	P	P	P	E	P	87,5 %
DONFUT Didier	P	P	P	P	P	E	P	P	87,5 %
JEUNEHOMME Alain	E	P	E	P	E	P	P	P	62,5%
LALLEMAND Philippe	P	P	P	P	P	P	P	P	100 %
MOENS Renaud	P	E	P	P	P	P	P	P	87,5 %
PIETTE Josly	P	P	P	P	P	P	P	P	100 %
THIRY Bernard	-	P	P	P	P	P	P	P	100 %
VANDERIJST Olivier	P	P	P	P	E	E	P	E	62,5 %

<b>Comité d'audit</b>	<b>21/04</b>	<b>16/06</b>	<b>08/12</b>	<b>Taux de participation</b>
JEUNEHOMME Alain	P (€)	P (€)	P (€)	100 %
ROBERT Philippe	P (€)	P (€)	E	66,6 %
VERWILGHEN Benoit	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	100 %

<b>Comité de nomination et de rémunération</b>	<b>12/01</b>	<b>19/01</b>	<b>24/03</b>	<b>28/04</b>	<b>09/06</b>	<b>29/09</b>	<b>17/11</b>	<b>Taux de participation</b>
COLLARD Fabian	P	P	P	P	P	P	P	100 %
HERRY Florence	P	P	P	P	E	P	P	85,7 %
THIRY Bernard	-	-	P	P	P	P	P	100 %
VAN DEN KERKHOVE Michaël	P	P	P	P	P	P	P	100 %

## Annexe 2

## MONTANTS VERSÉS AUX PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT

## PRÉSIDENT

Mois	Rémunération brute	Justification Taux de présence aux réunions
Janvier 2022 (Cooptation le 20/01/2022)	818,23 €	100 %
Février 2022	2.156,12 €	100 %
Mars 2022	2.156,12 €	100 %
Avril 2022	2.199,21 €	100 %
Mai 2022	2.199,21 €	100 %
Juin 2022	2.243,13 €	100 %
Juillet 2022	2.243,13 €	100 %
Août 2022	2.243,13 €	100 %
Septembre 2022	2.288,00 €	100 %
Octobre 2022	2.288,00 €	100 %
Novembre 2022	2.288,00 €	100 %
Décembre 2022	2.333,83 €	100 %

## VICE-PRÉSIDENT

Mois	Rémunération brute	Justification Taux de présence aux réunions
Janvier 2022	1.585,31 €	100 %
Février 2022	1.617,09 €	100 %
Mars 2022	1.617,09 €	100 %
Avril 2022	1.649,41 €	100 %
Mai 2022	1.649,41 €	100 %
Juin 2022	841,18 €	50 %
Juillet 2022	1.682,35 €	100 %
Août 2022	1.682,35 €	100 %
Septembre 2022	1.716,00 €	100 %
Octobre 2022	0 €	0 %
Novembre 2022	1.716,00 €	100 %
Décembre 2022	1.750,37 €	100 %

## Annexe 3

## QUALIFICATION DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

## Sur proposition de NETHYS

DE SIMONE	Stéphanie	Personne non élue
HERRY	Florence	Personne non élue
HOUGARDY	Carine	Personne non élue
CHANTEUX	Jonathan	Personne non élue
GEMENNE	Bruno	Personne non élue (à partir du 24/03/2022)
HANSEN	Jean-Pierre	Personne non élue (jusqu'au 19/01/2022)
PALMANS	Alain	Personne non élue
PIETTE	Josly	Personne non élue

## Sur proposition de NEB PARTICIPATIONS

JEUNEHOMME	Alain	Mandat dérivé
LALLEMAND	Philippe	Mandat-profession
THIRY	Bernard	Mandat-profession (à partir du 20/01/2022)

## Sur proposition de CENEO

BOUCHAT	Olivier	Personne non élue
COLLARD	Fabian	Personne non élue
NUYTTEMS	Jean-François	Personne non élue
DONFUT	Didier	Personne non élue
MOENS	Renaud	Personne non élue
ROBERT	Philippe	Mandat dérivé
VAN DEN KERKHOVE	Michaël	Personne non élue

## Sur proposition de BELFIUS

FRANSSSEN	François	Mandat-profession
-----------	----------	-------------------

## Sur proposition d'ETHIASCO

VERWILGHEN	Benoit	Mandat-profession
------------	--------	-------------------

## Sur proposition de SRIW

VANDERIJST	Olivier	Mandat-profession
------------	---------	-------------------



## Annexe 4

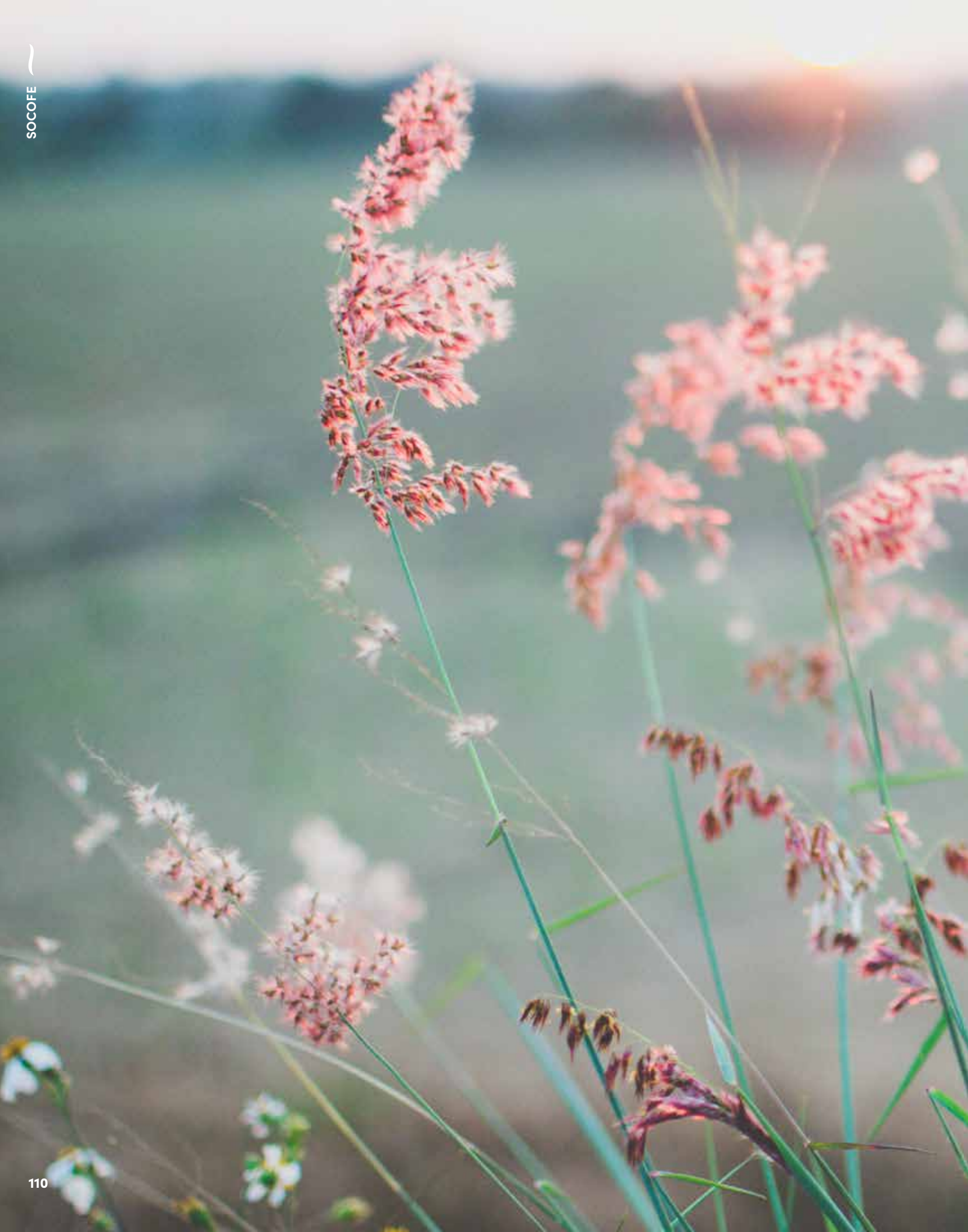
## MANDATS EXERCÉS AU SEIN DES SOCIÉTÉS PARTICIPÉES

## MANDATS DIRECTS

SOCIÉTÉS		CONSEILS D'ADMINISTRATION
PUBLIGAZ	B. THIRY, Vice-Président (à partir du 14/02/2022)	Jeton de présence de 240,24 €, doublé pour le Vice-Président
	J.-M. BRÉBAN	Rétrocession à SOCOFE de
	J. CHANTEUX S. HUMBLET J.-M. JAVAUX C. MAZZA R. MOENS J. PIETTE	J.-M. BRÉBAN et J. PIETTE  Rétrocession à IGRETEC de R. MOENS
PUBLI-T	D. OFFERGELD, Vice-Présidente	Jeton de présence de 150 €, doublé pour la Vice-Présidente
	O. BONTEMS	Rétrocession à SOCOFE de
	J.-M. BRÉBAN	J.-M. BRÉBAN et D. OFFERGELD
	H. DE BEER DE LAER	
	PH. KNAEPEN	
	M. MULLENS J.-F. NUYTENS B. THIRY (à partir du 01/03/2022)	
PUBLIPART	J. PIETTE	Mandat gratuit
C-POWER HOLDCO	J.-M. BRÉBAN	10.000 € par an - Rétrocession à SOCOFE
POWER@SEA	M. DORMANN	Mandat gratuit
OTARY	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
OTARY BIS	M. DORMANN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
RENTEL	M. DORMANN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
SPGE	J.-M. BRÉBAN	Jeton de présence de 624,23 € Rétrocession à SOCOFE
SRIW ENVIRONNEMENT	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Jeton de présence 500 € - Paiement à SOCOFE
	M. DORMANN	Jeton de présence de 500 € - Rétrocession à SOCOFE
BOP	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
ESTOR-LUX	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
ESTOR-LUX II	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE (à partir du 26/09/2022)	Mandat gratuit
GREEN FOR POWER	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE (à partir du 28/09/2022)	Mandat gratuit
	M. DORMANN (à partir du 28/09/2022)	Mandat gratuit

## MANDATS INDIRECTS

SOCIÉTÉS		CONSEILS D'ADMINISTRATION
C-POWER	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
	M. DORMANN	Mandat gratuit
NORTH SEA WAVE	M. DORMANN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
SEAMADE	M. DORMANN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
PERPETUM INFRA 4BE	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit



# RAPPORT DE DURABILITÉ



# RAPPORT DE DURABILITÉ

**SOCOFE, holding financier, est l'outil d'investissement des pouvoirs locaux wallons dans la transition environnementale.**

En menant à bien nos missions (décrites en page 9), nous contribuons activement à la transition vers un avenir durable. La durabilité est donc au cœur de nos activités, de nos choix d'investissements. Elle est profondément ancrée dans notre stratégie et dans nos valeurs.

C'est donc assez naturellement que nous avons décidé de publier, pour la première fois cette année, un rapport en matière de durabilité qui donne une vue d'ensemble des impacts environnementaux et sociaux les plus significatifs de notre activité et de nos pratiques en matière de gouvernance. Ce rapport porte sur l'année 2022 et constitue la première étape d'un exercice promis à évolution.

## Notre approche ESG en un coup d'œil

Notre stratégie place la durabilité au centre de nos actions et contribue pleinement à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable des Nations Unies

### ENVIRONNEMENT

Investir nos fonds propres dans des sociétés qui facilitent ou accélèrent la transition énergétique

**7** ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



**9** INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



**13** MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



### GOVERNANCE

Impliquer nos instances dans la définition, la mise en œuvre et le pilotage de notre stratégie dont la durabilité constitue l'un des piliers

**16** PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



### SOCIAL

Favoriser un environnement de travail épanouissant et stimulant pour tous les collaborateurs

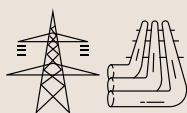
**3** BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



## ENVIRONNEMENT

## JOUER UN RÔLE ACTIF DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Les moyens financiers dont dispose SOCOFE sont engagés dans des sociétés qui façonnent le système énergétique de demain et qui facilitent et accélèrent la transition vers un avenir plus vert, neutre en carbone.



01

Nos participations en **ELIA** et **FLUXYS** via leurs holdings respectifs PUBLI-T et PUBLIGAZ représentent 82 % de notre portefeuille d'investissements. En tant que gestionnaires des réseaux de transport d'électrons et de molécules, ils sont acteurs majeurs et partenaires essentiels de la transition énergétique.

— **ELIA** construit l'infrastructure électrique du futur, sur terre et en mer, ce qui nécessite un renforcement et une expansion du réseau pour garantir l'approvisionnement électrique et favoriser l'intégration des énergies renouvelables et l'électrification croissante de la société avec, à terme, l'atteinte de la neutralité climatique.

— **FLUXYS** mobilise ses forces pour préparer le transport des vecteurs énergétiques neutres en carbone qui remplaceront progressivement le gaz naturel (biométhane, méthane synthétique, hydrogène et autres molécules vertes) et celui du CO<sub>2</sub> capté lors de processus industriels difficiles à décarboner en vue de sa réutilisation ou de son stockage.



02

Pionnier dans le développement des **parcs éoliens offshore en mer du Nord**, nous détenons des participations importantes dans 3 parcs en activité (C-POWER, RENDEL et SEAMADE), représentant 10 % de notre portefeuille d'investissements.

L'éolien offshore occupe une place stratégique dans le mix énergétique de demain, son développement contribue à lutter contre le dérèglement climatique.



03

Nous avons plus récemment diversifié nos participations dans le **secteur du stockage d'électricité** (ESTOR-LUX), crucial pour l'intégration des énergies renouvelables en atténuant les effets négatifs de leur intermittence et **du photovoltaïque** (GREEN FOR POWER), source d'énergie verte respectueuse de l'environnement.

## SOCIAL

## VEILLER AU BIEN ÊTRE DE L'ÉQUIPE

SOCOFE porte une attention particulière au bien-être de ses collaborateurs.

Les membres de l'équipe évoluent dans un environnement de travail épanouissant et stimulant.

Ils bénéficient d'une rémunération adéquate qui repose sur leurs compétences, leur expérience et leurs responsabilités et d'une protection sociale renforcée.

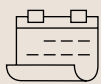
La taille de l'équipe et les compétences diverses mais complémentaires de chacun favorisent un dialogue permanent et constructif.

L'impact positif que l'entreprise exerce sur la société donne du sens à leur travail et l'entreprise s'engage à respecter un juste équilibre entre travail et vie privée.



## 5 COLLABORATEURS

au 31/12/2022 bénéficiant tous d'un statut d'employé et d'un contrat à durée indéterminée



**50,8 MOYENNE D'ÂGE**



**4 COLLABORATEURS  
À TEMPS PLEIN  
1 À TEMPS PARTIEL**



**1 DÉPART À LA RETRAITE  
en 2022**



**0 ACCIDENT DE TRAVAIL**



**2 FEMMES - 3 HOMMES**

## GOUVERNANCE

### Faire de la durabilité le fil conducteur de nos activités, le cœur de notre stratégie



Convaincus qu'une gouvernance de qualité permet d'assurer un équilibre entre les intérêts de toutes les parties prenantes et le succès à long terme de l'entreprise, les dirigeants de SOCOFE ont mis en place, depuis plusieurs années déjà, une **structure de gouvernance robuste** dont les principes sont décrits dans la charte de gouvernance de l'entreprise (voir page 11).

La définition claire des rôles et responsabilités de chacun et la mise en place de processus décisionnels de qualité au sein de l'entreprise garantissent un **haut degré d'implication des différentes instances dans la définition, la mise en œuvre et le pilotage de sa stratégie, dont fait partie intégrante la durabilité.**



Le Conseil d'administration a d'ailleurs défini, en 2021, une **stratégie balisant le choix des nouvelles prises de participation** : la transition environnementale a non seulement déterminé les axes d'investissement prioritaires qui ont été retenus mais fait également partie intégrante des critères de sélection des projets qui ont alors été définis. C'est dans ce cadre qu'en 2022, SOCOFE a pris une participation dans la société GREEN FOR POWER, active dans le secteur de l'énergie solaire, filière d'énergie renouvelable que nous n'avions pas encore explorée.



Fin 2022, le Conseil d'administration a également initié un **processus de sensibilisation aux nouvelles normes européennes de reporting en matière de durabilité** et a décidé, sans y être aucunement obligé, de s'en inspirer pour fournir une information de qualité en la matière. Aussi, il a confié au Comité stratégique la mission d'analyser l'ensemble des standards définis par l'EFRAG et de sélectionner les sujets pertinents pour l'entreprise. Le présent rapport est le fruit de cet important travail.



# **SOCOFÉ**

**À l'affût du futur.**

Avenue Maurice Destenay, 13/2  
4000 Liège  
04 223 80 11  
info@socofe.be  
www.socofe.be  
0472.085.439 (RPM Liège)